BSB Bayerische StaatsBibliothek

MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Le mercure galant

Paris 1684

Eur. 511 m-1684,3
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10406806-1

<36614138980014

<36614138980014

Bayer. Staatsbibliothek

E 33

MERCURE GALANT,

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

~~FEVRIER~~ 1684.

Mars

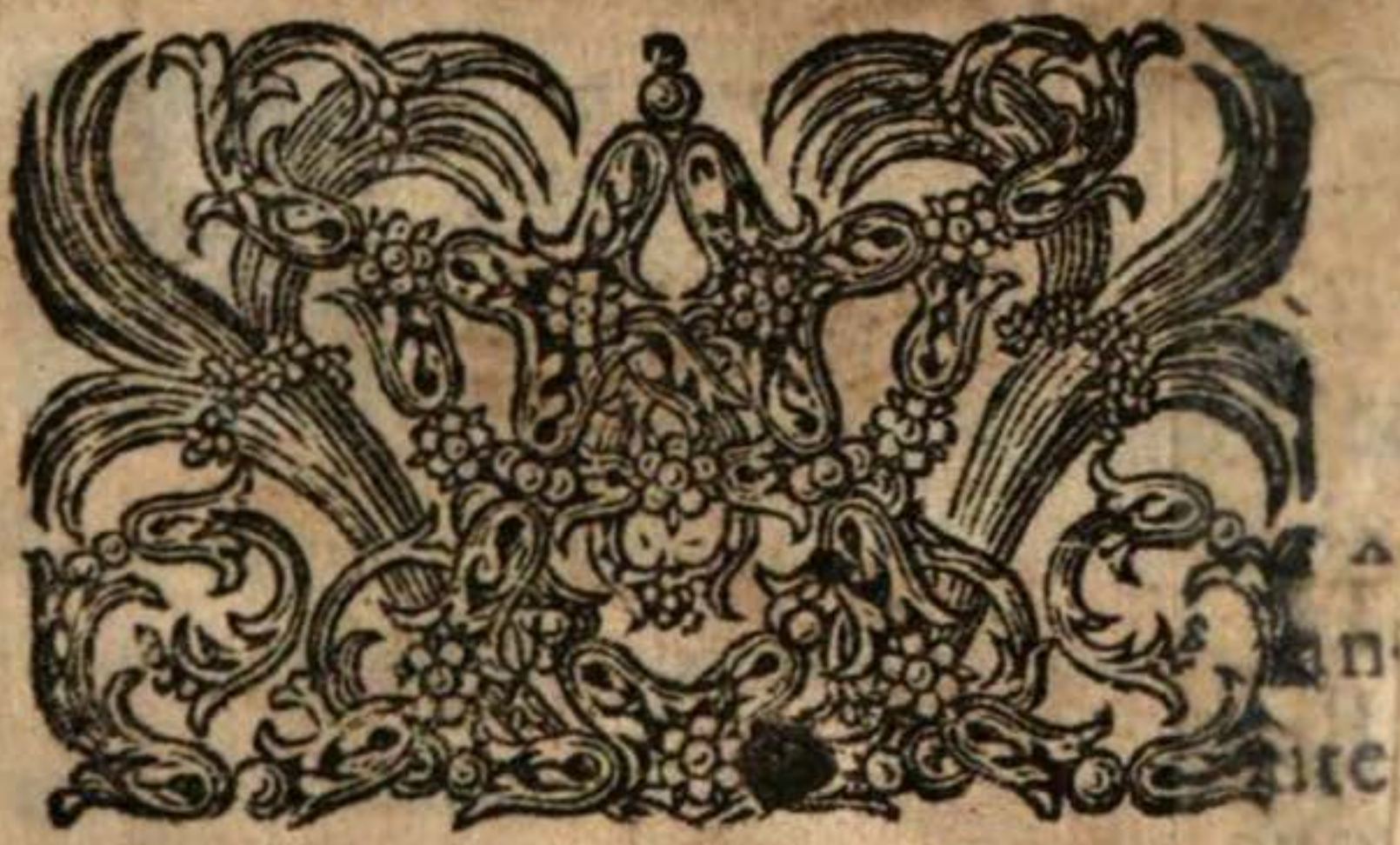

A LYON,

Chez THOMAS AMAUL

ruë Merciere, au Mercure Galan.

M. DC. LXXXIV. de

AVEC PRIVILEGE DU RO.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

L'On distribue tres-regulierement les Journaux des Sçavans pour 6. ſ. chaque Cahier, & les vieux pour le meſme prix. Vous allez recevoir de moy quantité de nouveautez & de toutes les manieres.

Livres nouveaux du Mois de Ma

Jugement de Pluton ſur les c

parties des nouveaux Dialogues des Morts, indouze, 30. ſ.

Sommaire de l'Hiſtoire de France, y compris l'Hiſtoire de Loüis XIV. avec des Figures en Taille douce, par Mr. de Prade, indouze, 5. vol. 12. l.

Le Ceſarion, indouze, 40. ſols.

Oeuvres meſlées de ***, indouze, 3. vol. 4. l. 10. ſ.

Oraiſon Funebre de la Reine, par Mr. l'Abbé Flechier, inquarto, 20. ſ.

Oraiſon funebre d'Henry de Bourbon Prince de Conty, par le Reverend Pere Bourdaloüe, inquarto, 20. ſ.

Retraitte du Reverend Pere Guilloré, pour les Dames, indouze, 30. ſ.

Lettres du Pere Valois, indouze, 30. ſ.

L'Ecole du Chirurgien, indouze, 30. ſ.

Obſervations ſur les fievres & les febrifuges, de Mr. Spon, indouze, 20. ſ.

Traitté des Rapports en Chirurgie, ſuivant les nouvelles Ordonnances, par Mr. de Blegny, indouze, 15. ſ.

Aphoriſmi novi ex Hippocratis operibus paſſim collecti, Authore Iacobo Sponio, Collegio Medicorum Lugdunenſium Aggregato, Academico Paturino & Nemauſenſi. Ces Aphoriſmes n'ont rien de commun avec les vieux. Ce ſont de nouveaux Aphoriſmes, ou nouvelles Sentences tirées d'Hippocrate, & d'autant plus curieuſes qu'on y trouve la plûpart des nouvelles opinions de Medecine, indouze, 30. ſ.

La ſuite des Iournaux d'Alle-

magne 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1683. la piece de 15. ſ.

L'on continue à diſtribuer l'Hiſtoire du Regne de Charles IX. du Sçavant Mr Varillas, indouze, 3. vol. 3. l. 10. ſ.

Les Conferences du Dioceſe de Luçon, indouze, 3. livres, 15. ſ.

Les nouveaux Dialogues des Morts, indouze, 2. vol. 30. ſ.

Il y a cens dix Volumes du Mercure, avec les Relations & les Extraordinaires. Il y a huit Relations qui contiennent.

Ce qui s'eſt paſſé à la Ceremonie du Mariage de Mademoiſelle avec le Roy d'Eſpagne.

Le Mariage de Monſieur le Prince de Comty avec Mademoiſelle de Blois.

Le Mariage de Monſeigneur le Dauphin avec la Princeſſe

Anne-Chreſtienne-Victoire de Baviere.

Le Voyage du Roy en Flandre en 1680.

La Négotiation du Mariage de Monſieur le Duc de Savoye avec l'infante de Portugal.

Deux Relations des Réjoüiſſances qui ſe ſont faites par la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne.

Une Deſcription entiere du Siege de Vienne, depuis le commencement juſqu'à la levée du Siege en 1683.

Il y a vingt-trois Extraordinaires, qui outre les Queſtions galantes, & d'érudition, & les Ouvrages de Vers, contiennent pluſieurs Diſcours, Traitez, & Origines, ſçavoir.

Des Indices qu'on peut tirer ſur la maniere dont chacun for-

me ſon Ecriture. Des Deviſes, Emblêmes, & Revers de Médailles. De la Peinture, & de la Sculpture. Du Parchemin, & du Papier. Du Verre. Des Veritez qui ſont contenuës dans les Fables, & de l'excellence de la Peinture. De la Conteſtation. Des Armes, Armoiries, & de leur progrés. De l'Imprimerie. Des Rangs & Cerémonies. Des Taliſmans. De la Poudre à Canon. De la Pierre Philoſophale. Des Feux dont les Anciens ſe ſervoient dans leurs Guerres, & de leur compoſition. De la ſimpathie, & de l'anthipatie des Corps. De la Dance, de ceux qui l'ont inventée, & de ſes diférentes eſpeces. De ce qui contribuë le plus des cinq ſens de Nature à la ſatisfaction de l'homme. De l'uſage de la Glace. De la nature des Eſprits folets, s'ils ſont

de tous Païs, & ce qu'ils ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui l'ont inventée, & de ses effets. Du frequent usage de la Saignée. De la Noblesse. Du bien & du mal que la fréquente Saignée peut faire. Des effets de l'Eau minérale. De la Superstition, & des Erreurs populaires. De la Chasse. Des meteores, & de la Comete apparuë en 1680. Des Armes de quelques Familles de France. Du Secret d'une Ecriture d'une nouvelle invention, tres propre à estre renduë universelle, avec celuy d'une Langue qui en résulte, l'un & l'autre d'un usage facile pour la communication des Nations. De l'air du monde, de la veritable Politesse, & en quoy il consiste. De la medecine. Des progrés & de l'état présent de la medecine.

Des Peintres anciens, & de leurs manieres. De l'Eloquence ancienne & moderne. DU Vin. DE l'Honnesteté, & de la veritable Sagesse. DE la Pourpre & de l'Ecarlate, de leur diférence, & de leur usage. De la marque la plus essentielle de la veritable amitié. L'Abregé du DIctionnaire Universel. DU mépris de la MORT. DE l'origine des Couronnes, & de leurs especes. DES MAchines anciennes & modernes pour élever les Eaux. DES Lunetes. DU Secret. DE la Converversation. DE la Vie heureuse. DES Cloches, & de leur antiquité.

On fera une bonne composition à ceux qui prendront les cent dix Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui se debitent chaque mois, le prix sera toûjours de vint sols.

On fera toûjours les Paquets *gratis* pour les Particuliers & pour les Libraires de Provinces. Ils n'auront le soin que d'en acquiter le port sur les Lieux.

Ceux qui envoyent des Memoires, doivent écrire les noms propres en caracteres bien formez.

On ne met point les Pieces trop difficiles à lire.

On met tous les bons Ouvrages à leur tour, & les Autheurs ne se doivent point impatienter.

Il est inutile d'envoyer des Enigmes sur des Mots qui ont déja servy de sujet à d'autres.

On prie ceux qui auronr plusieurs Memoires, ou plusieurs Ouvrages à envoyer en mesme temps, de les écrire sur des papiers saparez.

MERCURE

Avis pour placer les Figures.

LA Figure des Alliances Simboliques de M. le Duc de S. Aignan, doit regarder la page 56.

L'Air qui commence par *L'Hyver qui paroist sans charmer*, doit regarder la page 159.

L'Air qui commence par *Buveurs ne craignez pas*, doit regarder la page 248.

MERCURE GALANT.

MARS 1684.

VOus avez veu, Madame, que Monſieur Magnin, Conſeiller au Préſidial de Mâcon, a dit juſqu'icy beaucoup de choſes en peu de paroles dans les ingénieuſes Deviſes qu'il a faites pour le Roy. Il faut qu'un Ouvrage plus étendu vous faſſe

connoiſtre & tout ſon zele pour ce grand Monarque, & tout ſon talent pour la Poëſie. Vous ſerez entierement perſuadée de l'un & de l'autre, en liſant l'Ode qui ſuit. Elle a reçeu icy l'approbation de quantité de Perſonnes éclairées, & je ſuis fort aſſuré que ſes beautez n'échaperont pas à des lumieres auſſi penétrantes que les voſtres.

A
LA GLOIRE IMMORTELLE
DE
LOUIS LE GRAND,
ODE.

EN vain dans l'ardeur qui me presse
De chanter le plus grand des Roys,
Muse, vous m'opposez sans cesse
La foiblesse de vostre voix.
Grossiere, timide, & tremblante,
Ce grand dessein vous épouvante;
Mais il est des accords plus doux,
Qui dans une telle entreprise,
Frapez d'une égale surprise,
Trembleront aussi-bien que vous.
N'examinez point l'excellence

De ces Ouvrages inoüis,
Qui font tant d'honneur à la France
En celébrant le Grand LOUIS.
Si le beau feu qui vous anime
Ne vous acquiert pas de l'estime,
Vierge discrete, il vous suffit
De faire éclater vostre zele;
Il est si pur, & si fidelle,
Qu'il peut vous tenir lieu d'esprit.

Dans cette pompeuse harmonie,
Qui de l'Autheur de l'Vnivers
Chante la grandeur infinie
Par mille & mille tons divers,
Tout n'a pas la voix aussi belle
Que la touchante Philomele;
Mais tout entre dans les accords,
Et Dieu qui reçoit les hommages,
Trouve en ces diférens ramages,
De justes & pareils efforts.
Ainsi mon Héros dont l'Histoire
Occupe tous les beaux Esprits,
Dans tout ce qu'ils font à sa gloire

Donne à chacun son juste prix.
Mille expressions diférentes
Ont de ses Courses triomphantes
Tracé le pompeux appareil;
Mais à quelque ardeur qu'on s'éporte
Est-il quelque veuë assez forte
Pour se fixer sur le Soleil?

Grãds Autheurs, dont le moindre Ou- (*vrage*
Plein de brillans de toutes parts,
Auroit pû donner de l'ombrage
Aux Adorateurs des Césars,
Versailles, témoin de vos veilles,
Vous aide à faire des merveilles,
Tout concourt à vous soûtenir,
Et si pres de tant de lumiere,
Si vous manquez à la Carriere,
Comment pourrois-je la fournir?
Chantant prés du Tõbeau d'Orphée,
Si les Oiseaux avoient la voix
Par ce noble Objet échaufée,
Plus mélodieuse autrefois,
Faut-il s'étonner si les vostres

Sont plus touchantes que les nostres ?
Vous recevez de mon Héros
Une heureuse & riche influence,
Et par son auguste présence
Sentez animer vos Travaux.

Pauvre, mais paisible retraite,
Azile de mes foibles Vers,
Guéris leur ardeur indiscrete
De parler dans les grands Concerts ;
Si de l'éclat de sa matiere
Quelquefois ma Muse un peu fiere
Prend un essor audacieux,
Tâche de luy faire comprendre
Qu'il luy sieroit mal de prétendre
D'atteindre à l'oreille des Dieux.
Quand mesme le feu qui m'inspire
Ce grand & sublime Dessein,
Aux tons les plus doux de ma Lire
Auroit fait atteindre ma main,
En trouve-t-on de genéreuses
Qui dans ces routes glorieuses
S'offrant aux timides Autheurs,

Les conduisent jusques au Louvre,
Et par leurs soins, font qu'ō leur ouvre
La Porte heureuse des honneurs?

Virgile, si le Ciel fust juste
Quand il répondit à tes vœux,
Ce ne fust qu'à la Cour d'Auguste
Que ton nom se rendit fameux
Si ta Muse toûjours champestre
A l'ombre du Chesne & du Hestre
Eust entonné tant de beaux Airs,
Je doute fort (je te l'avouë)
Que ta gloire illustre à Mantouë
Eust couru par tout l'Vnivers.
Mais il est temps que je suspende
Ces frivoles refléxions,
Le dessein de mes Vers demande
De plus nobles expressions.
Allez donc, vaine inquiétude,
Eloignez de ma Solitude
Ces sentimens peu genéreux,
La gloire de LOVIS m'enchante.
Il vit, il regne, je le chante,

C'eſt bien aſſez pour eſtre heureux.

Je chante, mais cette matiere,
Si brillante de toutes parts,
Quand elle s'offre toute entiere,
Offuſque mes foibles regards;
Et tout l'effort que je puis faire
Dans l'impuiſſance de me taire,
C'eſt d'en regarder le détail;
Non toutefois que je prétende
Par là qu'une gloire plus grande
Se répande ſur mon Travail.
Vaillance, grandeur de courage,
Noble fierté des Conquerans,
Ma Muſe vous doit ſon hommage,
Recevez le, je vous le rends;
Mais une vertu plus ſublime
A chanter en ce jour m'anime;
LOVIS, le plus grand des Mortels,
Ne voit dans ſa vie héroïque
Rien d'égal à ce qui l'applique
Au culte ſacré des Autels.

Ce mouvement de ſa belle ame
Eſt dans tous ſes deſſeins guerriers,
La plus vive ardeur qui l'enflâme
Et qui conſacre ſes Lauriers.
Quand Dieu luy fait tirer l'Epée,
On la voit ſans ceſſe occupée
A faire reverer ſes Loix,
Et ſignalant ſes Entrepriſes,
Rétablir l'honneur des Egliſes,
Et les remettre dans leurs droits.
Par la fureur de l'Hereſie,
Lieux ſaints autrefois deſolez,
A l'abry de ſa frénéſie,
Sous l'auguſte LOUIS, parlez.
Que toutes vos voix réünies
Rendent des graces infinies
A ce Conquérant deſormais,
Qui ſemble n'avoir fait la guerre
Que pour vous acquerir en Terre
Le doux azile de la Paix.

Vous qui d'un prétendu ſcandale

Sçeûtes prétexter vos erreurs,
Et dont la réforme brutale
Se signala par ses fureurs,
Forçant le sens des Loix divines,
Vous coupâtes par les racines
L'Arbre qu'on pouvoit ébrancher;
Maintenant confus de vos crimes,
Voyez nos mœurs & nos maximes,
Qu'avez-vous à nous reprocher?
Regardez si jamais la France
Dans les siecles les plus heureux
En zele, en sagesse, en science,
A veu son Clergé si fameux.
Autrefois armez de vos Bibles
Vous livriez des assauts terribles
Aux Catholiques mal-instruits;
Mais maintenant dans cette lice
Chacun vous montre la malice
Des Docteurs qui vous ont séduits.

Rentrez au Bercail d'où vos Peres
Sortirent si legerement,
De ces Aveugles volontaires

Ne suivez plus l'égarement.
On ne voit dans vostre faux Zelè
Qu'une résistance rebelle ;
Et vos desseins séditieux
Ont par leur orgueilleuse audace,
Qui parle haut, & qui menace,
Soûlevé la Terre & les Cieux.
Lors que LOVIS que la sagesse
Eleve sur tous les Mortels,
Et vous sollicite, & vous presse
De revenir à nos Autels,
Téméraires, pouvez-vous croire
Que le Ciel charmé de sa gloire
Blâme le culte qui luy rend,
Et vous reste-t-il quelque doute
Que ce soit par une autre route
Qu'on parvient au titre de Grand?

Tant de merveilles surprenantes
Qu'on celebre de toutes parts,
Tant de Campagnes triomphantes,
Tant de fierté dans les hazards,
Toutes les Loix autorisées,

Loix autrefois si méprisées,
Tous les Ordres dans le devoir,
Montrent assez que Dieu préside
Dans tout ce que mon Roy décide,
A qui veut s'en appercevoir.
A ces veritez que j'avance
Pouvez-vous ne pas consentir,
Et si vous regardez la France,
Oserez-vous me démentir?
Trouvez un Regne si paisible,
Et si guerrier, s'il est possible,
Tant de Lauriers, & tant de Paix;
Trouvez-moy, je vous en défie,
Trouvez une si belle vie
Dans les Héros les plus parfaits.

Ne comptez point tant de Conquestes,
Tant, & tant de Travaux divers,
Qui firent du bruit de nos Festes
L'étonnement de l'Univers.
Non, ce ne sont point des Batailles,
Les Assauts de tant de Murailles,
Qui me montrent le Grand LOVIS;

Mais je le cherche dans son Louvre,
Et c'est de là d'où je découvre
Des prodiges plus inoüis.
Là cette belle Ame inspirée
Par mille divins mouvemens,
De l'iniquité conjurée
Combat tous les déreglemens;
Combat, c'est à dire, les dompte,
Une juste crainte, ou la honte,
Mettant la raison dans ses droits,
Et soûmise & sans répugnance,
Merveille de nos jours! La France
Aime LOUIS, & craint ses Loix.

De là vient la sage police,
La gloire & l'hõneur des beaux Arts,
Le bon ordre dans la Justice,
La discipline au Champ de Mars.
Les Soldats braves sans pillages,
Autrefois le fleau des Villages,
Le juste effroy des Laboureurs,
Sous le Héros qui les assemble,
Ont trouvé l'art d'unir ensemble

La vaillance, & les bonnes mœurs.
Qu'on ne dise point que ma Muse
S'éloigne icy de son dessein,
Elle répond à qui l'accuse,
Qu'elle va tout droit à sa fin.
Faut-il recourir aux Oracles
Pour apprendre que ces Miracles
Sont l'effet d'un Zele pieux,
Et qu'en cela, soit Paix ou Guerre,
Le Grand LOVIS n'agit en Terre
Que de concert avec les Cieux?

O vous! que l'ardeur de ce Zele
Eclaire & ne sçauroit fléchir,
Encore un coup, Troupeau rebelle,
Que faut-il pour vous attendrir?
Rappellez dans vostre mémoire
Ces endroits affreux de l'Histoire
Qui vous montrent de tout costé,
Et le desordre, & la licence,
Et cette orgüeilleuse insolence
Qu'autorise l'impunité.
Voyez le Siecle de vos Peres

Sans frémir si vous le pouvez,
Et comparez en les miseres
Au Siecle heureux où vous vivez.
Puis connoissant de quel génie
Vient la diférence infinie
Que vous remarquez aujourd'huy,
Suivez à ces divines marques
La voix du plus grãd des Monarques,
Pouvez-vous errer avec luy?

Secondez l'ardeur qui le presse
De voir ses Etats pour jamais,
Graces aux soins de sa sagesse,
Dans l'union & dans la Paix.
Les Duels, & tant d'autres crimes,
Du faux honneur fausses maximes;
Déja par tout sont abolis;
Et si vos ames obstinées
Suivoient les mesmes destinées,
Tous ces vœux seroient accomplis.
Quand la tempeste & les orages,
Battant les Moissons & les Fleurs,
Ont affligé par leurs ravages

Et Jardiniers, & Laboureurs,
Le Soleil chassant les Tonnerres
Sur les Champs & sur les Parterres,
Darde ses rayons à son tour,
Tout reprend sa beauté premiere;
Mais ce qu'un moment à pû faire,
Le repare-t-il en un jour?

Ainsi quand des Guerres civiles
Les séditieux mouvemens
Dans tous les Corps, toutes les Villes,
Ont semé leurs déreglemens,
Par cette peste envenimée,
La Rebellion enflâmée
Affermit si bien son pouvoir,
Qu'il faut d'extrêmes diligences,
Beaucoup de tẽps, des soins immenses,
Pour mettre tout dans le devoir.
Il faut que le Ciel laisse naistre
Un Prince si sage, & si grand,
Qu'il fasse executer en Maistre
Tout ce qu'il commande ou défend.
Un Prince soigneux de s'instruire,

Et qui tout ſeul pourroit ſuffire
A pluſieurs mondes à la fois ;
Un Prince enfin dont le mérite,
L'intelligence, & la conduite,
Servent de regle à tous les Roys.

Qu'il ſoit genereux, équitable,
Ferme, conſtant, laborieux,
Agiſſant, mais infatigable
Comme le Soleil dans les Cieux,
Toûjours calme, toûjours tranquile,
Et toutesfois premier mobile
Le ſceau de ſon autorité,
Unique, juſte, ſouveraine,
Soit par tout, quoy qu'on entrepreme,
Le centre de l'activité.
Dans les ſoins heureux qu'il ſe donne,
Qu'il ſçache par de juſtes Loix
Agrandir toûiours ſa Couronne,
Sans en ſentir jamais le poids ;
Et quelque ardeur qui le tranſporte,
Que ſa raiſon encor plus forte
Tenant l'empire de ſon cœur.

Cette raiſon ſupréme & ſage
Regle la grandeur de courage,
Et dompte meſme le Vainqueur.

Que dans cette vaſte étenduë
De puiſſance qui le maintient,
Il ne perde iamais de veuë
Celle de Dieu qui le ſoûtient;
Mais que dirois-ie davantage?
Ce dernier trait que j'enviſage
Me ramene aux pieds des Autels,
Où le Héros que ie contemple,
De ſon zele donne un exemple
Digne des honneurs immortels,
Par ſes ſoins, les mœurs, la doctrine,
Sont dans l'extrême pureté,
Par ſes ſoins de la Loy divine
On révere la ſainteté.
De nulles Sectes criminelles
Les erreurs vaines & nouvelles
N'oſent icy ſe découvrir;
Et le Fils Aîné de l'Egliſe,
Loin de ſouffrir qu'on la diviſe,

Ne ſonge qu'à tout réünir.

Plus de combats, plus de querelles,
Plus de ces vains emportemens,
Dont les tranſports fiers & rebelles
Excitent tant de mouvemens.
On peut voir dans chaque Province
Vne Image des mœurs du Prince;
Nos Braves dans le Champ de Mars
Ont accordé la politeſſe
Et d'Athenes, & de la Grece,
Avec la fierté des Ceſars.
Afin que ces mœurs genereuſes,
La gloire de ce Siecle heureux,
Par mille routes glorieuſes
Paſſent iuſques à nos Neveux,
On les fait naiſtre, on les inſpire
Avec ſuccez qu'on admire
Dans ces ieunes & nobles Cœurs,
Qu'on cultive d'une maniere
Propre à former la Pépiniere
Et des Héros, & des Vainqueurs.

Que nul péril ne les étonne,
Quoy qu'il leur faille hazarder.
Le Sang du Grand LOVIS leur donne
Des Princes pour les commander.
Vn iour sous ces nouveaux Alcides
On verra leurs Courses rapides,
De tout l'Vnivers sous le ioug,
Des dissentions étoufées
Elever d'augustes Trophées
Aux Ducs de Bourgogne, & d'Aniou.
Oüy, de cette Source feconde
Du beau Sang du plus grand des Rois,
Naistront tous les Princes du Monde,
On n'y verra plus d'autres Loix.
De mille Testes couronnées
Les orgüeilleuses Destinées
Cederont à celles des Lis,
Et sans former de vains obstacles,
Apres avoir craint nos Oracles,
Elles les verront accomplis.

C'est par vous, auguste Princesse,

par vous, du Dauphin genéreux
L'unique & royale tendresse,
Que le Ciel remplit tous ces vœux.
Par vous le plus grãd des Monarques
Au dela de la nuit des Parques
Voit briller sa Posterité,
Et peut de sa gloire supréme
Dans le seiour des Mortels mesme
Contempler l'immortalité.
Vous qui menacez du Tonnerre
Quiconque ose vous dédaigner,
Qui donnez aux Roys de la Terre
Le pouvoir qu'ils ont de regner;
Grand Dieu, le Heros que je chante
Vous revere, & vous représente,
Vostre interest seul est le sien;
Dans cette sagesse profonde
Laissez-luy gouverner le Monde,
Puis qu'il le gouverne si bien.

De ce Decret impitoyable,
Ce Decret qui dépend de vous,
Suspendez l'effet redoutable,

Dans LOVIS il nous comprend tous.
Oüy, Seigneur, ſur ſa ſeule vie
Vne multitude infinie
Vit, & ſe repoſe icy-bas,
C'eſt ſon deſtin qu'il nous faut ſuivre.
Que nous ſerviroit-il de vivre,
Si ce grand Roy ne vivoit pas?

Sa Majeſté voulant reconnoiſtre les ſervices que Monſieur de Champy-Deſclouzonne luy a rendus depuis trente ans dans la Marine, à Rochefort, de Hauze, & Dunkerque & en d'autres Emplois en Portugal, à Meſſine, & dans l'Intendance de l'Armée Navale de Dannemark, luy a fait l'honneur de luy envoyer les Proviſions d'Intendant de la Iuſtice, Police, & Finances de la Marine, comme auſſi des Fortifications dans les Poſtes de l'étenduë du Departe-

ment de Brest, en la place de Monsieur de Seüil, qui est aujourd'huy Président au Mortier du Parlement de Bretagne.

J'oubliay le dernier mois à vous apprendre que sur la fin du Carnaval, Monsieur Seguier, Marquis de S. Brisson, avoit épousé Mademoiselle de Quelain. Monsieur de Quelain son Pere, est le septiéme Conseiller au Parlement de Pere en Fils; & ce qu'il y a en cela de remarquable, c'est qu'il a la mesme Charge qu'ont possedé ses Ayeux. Il n'est pas extraordinaire que le Fils d'un Conseiller devienne aussi Conseiller, mais il est rare que depuis sept generations, le Pere se soit toûjours défait de sa Charge pour la donner à son Fils. C'est ce que fit le Bizayeul de Monsieur de Quelain sur l'exem-

ple de ses Predecesseurs ; lors qu'il fut devenu Veuf. Il prit l'Ordre de Prestrise, & fut Chanoine de Nostre-Dame, & Président à la Premiere Chambre des Enquestes. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement de Bretagne, où il faut faire preuve de Noblesse. Celle de Messieurs de Quelain est fort ancienne. Ils sont originaires du Vendômois. Il y a deux Maisons considérables qui ont fondu dans la leur, celle des de Dormans, & celle de Montmirail. Messieurs de Quelain en ont épousé les Heritieres, & écartelent leurs Armes dans leur Ecusson. La Maison des de Dormans a donné trois Chanceliers de France, & un Cardinal. Madame de Quelain, Mere de la Mariée, est Fille de Madame du Tillet,

Veuve

Veuve du Conſeiller de la Grand' Chambre qui portoit ce nom.

Voicy un Sonnet qui fut fait pour Monſieur le Pelletier, lors qu'il plut au Roy de le choiſir pour remplir la Charge de Controlleur General des Finances. Il m'a eſté envoyé ſous le nom de la Muſe de l'Hôtel S. Faron.

Lors que du Tout-puiſſant la ſage Providence,
Ayant choiſy LOVIS pour nous donner des Loix,
Nous donne en ce Héros le plus ſage des Roys,
Elle montre aux Humains qu'elle chérit la France;

Et lors que ce grand Roy par ſa haute prudence
Place le Pelletier *dans les plus grands Emplois,*

Ils nous montre en faisant ce favorable choix,
Qu'il sçait à la Vertu donner sa récompense.

Dieu, pour bien assurer le bonheur de l'Etat,
Ne pouvoit nous donner un plus grand Potentat,
Ny LOVIS nous choisir un Ministre plus sage.

Ainsi pour voir briller des talens inoüis,
Il falloit que de Dieu LOVIS eust le suffrage.
Et que le Pelletier *eust la voix de LOVIS.*

Ce grand Homme avoit les vœux du Public avant qu'il eust esté choisy par Sa Majesté, & l'on peut dire que ses rares qua-

litez le rendoient tres-digne d'un pareil honneur. Sa prudence qui a éclaté en toutes choſes, a paru ſur tout dans l'éducation de Meſſieurs ſes Enfans, dont il a toûjours pris un ſoin fort particulier. Comme il s'eſt veu depuis peu de temps ſur le point d'acheter la Charge d'Avocat du Roy au Chaſtelet, pour Monſieur le Pelletier ſon ſecond Fils, il a voulu qu'en plaidant publiquement avant que d'en eſtre pourveu, il ait donné des marques de ſon eſprit, & de ſa capacité. Le ſuccés a repondu à ce qu'on attendoit de cette action. Monſieur le Pelletier s'eſtant chargé d'une Cauſe, la plaida dans la Grand' Chamble le 10. Janvier dernier. Il s'agiſſoit de faire rompre un Mariage, contracté par un jeune Seigneur de Dannemark, avec

une Demoiſelle d'une petite Ville de Touraine. Ce Gentilhomme faiſant voyage en ce Païs-là comme font preſque tous les Etrangers, s'arreſta dans cette Ville, croyant n'y paſſer que deux ou trois jours ; mais la connoiſſance que le hazard luy fit avoir de la Belle qui quoy que plus âgée que luy n'eſtoit pas encore majeure, ne le laiſſa point en pouvoir de s'éloigner. Elle devint par ſes complaiſances maîtreſſe abſoluë de ſon eſprit, & le voyant trop paſſionné pour luy refuſer aucune choſe, elle ménagea ſi bien ſes avantages, que non ſeulement elle l'obligea de faire un long ſejour en ce Lieu, mais encore de l'épouſer, tout Luthérien qu'il eſtoit, par reconnoiſſace de quelques faveurs prématurées. Monſieur le Pelletier ſoûtenoit

les interests du jeune Danois, & s'en acquita avec l'applaudissement de tout le monde. Monsieur l'Archevesque de Rheims, dont il a l'honneur d'estre Parent, se trouva à l'Audience, où il tenoit rang de Premier Conseiller, en Habit de Duc & Pair Ecclesiastique, à la droite de Monsieur le Premier Président. Quantité d'autres Personnes d'une qualité distinguée, vinrent entendre ce Plaidoyé, sur lequel Monsieur l'Abbé Andry a fait les Vers que je vous envoye.

SUR LE PLAIDOYE' DE Mr LE PELLETIER.

Prononcé dans la Grand-Chambre le 10. de Janvier dernier.

D*Ans ce Palais auguste, où sur les Fleurs-de-Lys,*

La Balance à la main, se repose Thémis,
Où des Juges sacrez, avec tant de prudence
Punissent les forfaits, protegent l'innocence,
Et des Peuples divers terminant les Procés,
Eteignent la Discorde, & font regner la Paix;
PELLETIER s'élevant au dessus de son âge,
Débroüille les secrets d'un obscur Mariage;
Découvre les filets tendus pour engager
Sous ce joug onéreux la foy d'un Etranger,
Entreprend d'arracher des mains d'une Coquete
Vn cœur pris aux dépens d'une avance indiscrete;
Cite, pour éclaircir & le Droit & le Fait,

Tout ce que les Autheurs ont dit ſur
ce ſujet;
Fait valoir par des traits d'eſprit &
de mémoire,
L'autorité des Loix, & celle de l'Hiſ-
toire;
Et parlant à vingt ans en Homme
conſommé
Attache à ſon diſcours ſon Auditeur
charmé.
Tout le monde enchanté d'un ſi rare
génie,
Apres un long ſilence, à l'envy ſe
récrie;
Jamais Rome vit-elle en ſon plus
grand éclat
Son fameux Orateur plaider en plein
Senat,
Et de l'oppreſſion repouſſer l'inſo-
lence
Avec une plus maſle & plus vive
éloquence?
Chacun frape des mains, & fait dans
ce moment

Eclater sa surprise & son étonnement.

Quoy, dit-on, à vingt ans s'énoncer de la sorte!

Avoir l'air aussi libre, & la voix aussi forte,

Le langage aussi pur, & le geste aussi beau,

Que les plus renommez, vieillis dans le Bareau!

Que ne verra-t-on point, & quel heureux présage

Ne peut-on pas tirer d'un Mortel à cet âge?

A quel degré d'honneur ne peut point s'avancer

Vn Homme qui déia sçait si bien commencer?

Ne doit-on pas conclure, en venant de l'entendre,

Qu'un mérite si rare a droit de tout prétendre?

C'est ainsi que chacun marque dans son transport

Ce qu'il prévoit déja de ce premier effort.
C'est ainsi, PELLETIER, qu'apres la voix publique,
Ma Muse en ta faveur à son tour s'en explique,
Et que portant ses yeux jusque dans l'avenir,
Elle entrevoit la gloire où tu dois parvenir.
C'est-elle qui m'inspire, & qui fait que j'espere
Qu'un jour suivant les pas de ton illustre Pere,
Tu seras comme luy dans quelque vaste Employ
Les délices du Peuple, & le choix d'un grand Roy.

Puis que nous sommes tombez sur le Procés, il faut que je vous raconte un trait qui a manqué à la Comédie d'*Arlequin Procureur*,

représentée avec un si grand succés par la Troupe Italienne. Cette Comédie a découvert au Public quantité de tours adroits dont les Plaideurs sont les Dupes, & l'Autheur y a dévelopé d'une maniere fort spirituelle, ce qui n'estoit sceu que parmy les Gens rafinez dans la chicane; je veux dire, le grand Article des Procureurs qui occupent pour plusieurs dans la mesme Affaire. On peut dire que c'est là le fondement de toutes les friponneries qui se peuvent faire, & la Base sur laquelle les font rouler ceux qui sacrifient & leur honneur, & leur conscience à l'avidité du gain. Un seul Procureur sçait les Secrets, & a les Pieces en main de cinq ou six Parties diférentes; & comme il connoist par la le foible & le fort des Causes, il luy

eſt aiſé de ſuprimer telles Pieces qu'il luy plaiſt, ou de n'appuyer que foiblement le droit de celuy qu'il veut qui perde. Voicy ce qui s'eſt paſſé depuis quelque temps, dans une rencontre de cette nature. Un Procureur des plus renommez, expert autant qu'on peut l'eſtre, connu de tout le monde pour tres-habile, mais en meſme temps pour tres-fripon, & dont je ne puis vous dépeindre mieux le caractere, qu'en luy donnant le nom de Grapinian, occupoit pour deux Parties, & ayant des Ecritures à faire pour l'une & pour l'autre, il ſe trouva fort embaraſſé. Il vouloit faire gagner celle dont il étoit le Procureur déclaré; car quoy que ceux qui font valoir les meſmes adreſſes, faſſent tout ce qui regarde la Cauſe, dont ils

ont trouvé moyen de se charger pour diférentes Parties, sans qu'elles sçachent qu'elles n'ont toutes ensemble que le mesme Procureur, ils pratiquent quelques-uns de leurs Confreres, par lesquels ils font signer tout ce qui n'est point pour le Client reconnu; & ces honnestes Confreres, à qui à leur tour ils font le mesme plaisir, signent tout sans lire, & sans rien examiner. Grapinian avoit besoin de tout son esprit pour se tirer d'embaras, sans qu'on découvrist sa friponnerie. Quoy qu'il fust porté pour l'un qui le payoit grassement, il tiroit beaucoup de l'autre sous le nom de son Confrere, & ce n'estoit point d'ailleurs un Homme à entendre raillerie, s'il eust pû s'appercevoir de la tromperie qu'on luy faisoit. Ainsi, par intérest d'un

côté, par crainte de l'autre, les Ecrits de tous les deux devoient estre pleins de fortes raisons ; & si les raisons estoient également fortes, elles pouvoient rendre la Cause douteuse, ce qui n'accommodoit pas Grapinian. Enfin apres avoir longtemps médité sur ce qu'il avoit à faire pour écrire foiblement, sans que la Partie qui ne sçavoit pas qu'il occupast pour elle en secret, eust lieu de s'en plaindre, il s'avisa de l'expédient que je vay vous dire. Il profita de sa méchante réputation, en se resolvant à se déchirer soy-mesme, à se traiter de fripon, & à exagérer sa mauvaise foy, sans entrer dans aucun Article essentiel. Il sçavoit que les Juges éclairez regardent le Fait, & non pas les Invectives, & n'opposant

rien de fort contre les raiſons de ſa Partie déclarée, il n'avoit point à douter qu'elle n'obtinſt gain de Cauſe. Comme il écrivoit pour un autre Procureur qui paroiſſoit occuper contre luy dans cette Affaire, il employa ce qui ſuit dans les Ecrits qu'il fit délivrer par cet autre Procureur. *Quant à ce qui regarde ce que Grapinian a écrit, on n'y doit avoir aucun égard. Tout le monde le connoiſt; on ſçait ce qu'il ſçait faire, on ſçait ce qu'il ſçait dire, & ſon nom ſuffit pour empeſcher qu'on n'aioûte foy à ſes Ecritures. En un mot, il n'y a perſonne qui ne ſoit inſtruit de ce qu'eſt Grapinian.* Il diſoit beaucoup, pour faire voir qu'il n'avoit aucune intelligẽce avec le Procureur, qui pour mieux trahir cette Partie, feignoit d'occuper pour elle; mais il ne diſoit rien qui puſt nuire

à la Partie déclarée qu'il vouloit favoriser. Ainsi les choses tournerent comme il l'avoit prétendu. Les Juges trouvant des raisons solides dans les Ecrits qui portoient son nom, & ne remarquant que des injures, employées par luy contre luy-mesme dans ceux qui estoient sous le nom de son Confrere, ne s'arresterent qu'à ce qui faisoit la décision de la Cause. La Guerre a ses ruses, & ce que je viens de vous conter en est une de Palais, que les Procureurs fripons ne font nul scrupule de mettre en pratique, & dont les Plaideurs se doivent garder.

Les Ballades que je vous ay envoyées dans mes deux dernieres Lettres, m'engagent à vous faire part de deux Madrigaux qu'on m'a donnez, & qui en sont une suite. Le premier est de M. le Duc de S.Aignan.

A MADAME DES HOULIERES, INPROMPTU.

OUy, je l'ay dit sans hyperbole,
Vous écrivez d'un air qui par tout est vainqueur.
Je veux bien confesser qu'il me reste du cœur,
Mais je demeure sans parole.

REPONSE DE MADAME DES HOULIERES, A Mr LE DUC DE S. AIGNAN.

QUand vous me cedez la Victoire,
Vous vous couvrez d'une nouvelle gloire,

De voſtre Madrigal tout le monde eſt
charmé.
Eſt-ce ainſi d'un combat qu'on cede
l'avantage,
Qu'on ſe dit vaincu, deſarmé?
On connoiſt bien qu'à ce langage
Vous n'eſtes pas accoûtumé.

Voicy une nouvelle Balade, à laquelle je ſuis ſeûr que vous ne pourrez refuſer l'approbation qu'elle a reçeuë icy de tous ceux qui rendent juſtice aux belles choſes. Elle eſt ſur le Mariage de Mademoiſelle avec Monſieur le Duc de Savoye, & faite par Mademoiſelle de la Force. Son eſprit eſt connu de tout le monde, & on convient qu'il eſt digne de ſon cœur, & que ſon cœur eſt encore plus grand que ſa naiſſance, quoy qu'elle ſoit des plus illuſtres du Royaume.

A. S. A. ROYALE, MADEMOISELLE.

ALlez, partez, Race de tant de Roys,
Jeune Princesse, en qui tout heur abonde.
Aux fiers Lombards allez donner des Loix,
Dits & renom vous font là sans seconde.
Le Damoisel feru de vos appas
Galantement espere en l'Avanture,
Qui de son cœur doit faire le soulas,
Et dit par fois en soûpirant tout bas,
Fut-il jamais tant rare Creature ?

Si ne vit onc rien de si merveilleux
Que ce qu'en vous le Ciel a fait reluire;
Adonc fera devoirs chevaleureux,

Qui prouverõt à quel bien il aſpire.
Monſtres, Geants, qui voudront le honnir,
Il en feroit grande déconfiture;
Victoire & los ſeroit ſeûr d'obtenir,
S'il diſoit lors en ſon doux ſouvenir,
Fut-il jamais tant rare Creature?

A vous voir telle, on diroit que Vénus
Pour ardre tout voulut vous mettre au monde;
A ſi haut point vos charmes ſont venus
Pour décourer toute la Terre ronde.
Si mit en vous la Déeſſe Pallas,
De ſes vertus la vive pourtraiture;
Tant-bien ont fait toutes deux en tel cas,
Que l'on diroit toûiours ſans eſtre las,
Fut-il jamais tant rare Creature?

Quittez ces Lieux tant plaiſans & tant doux,

Et le Héros dont vous reçeûtes l'estre.
En larmoyant souvent prennent Epoux
Filles qui plus de pudeur font paroistre.
Vous trouverez és Lieux que vous allez
Les riches dons de la Mere Nature.
Vous laisserez maints Esprits accablez,
Lesquels criront tous transis, desolez
Fut-il jamais tant rare Creature ?

ENVOY.

Or allez donc, Obiet de tant de vœux,
En ces Climats, où sous un Ciel propice,
Destin en vous ne peut estre qu'heureux ;
LOVIS le veut, faut que tout obeïsse,
Nul n'a pareil ce tant noble LOVIS,
En gestes, faits, proüesse, ne droiture.
Tous Gentes cœurs doivent estre éjoüis

D'entendre dire aux Peuples ébaïs,
Fut-il jamais tant rare Creature ?

Les Vers que je vous envoyay dans ma Lettre de Janvier, ſous le nom du Petit Ramoneur, ſont auſſi de Mademoiſelle de la Force. Mademoiſelle de Navailles, Mademoiſelle de la Valette, & elle, voulant faire une Galanterie à S. A. Royale Mademoiſelle, luy envoyerent le premier jour de l'année, un Gentilhomme qui luy préſenta un petit Ramoneur de Cire, portant une Boëte pleine de Bijoux, & tenant dans ſa main les Vers que vous avez déja veus.

Je vous envoye une autre Balade qui me paroiſt fort galante. Quoy que l'Autheur m'en ſoit inconnu, je ne puis m'empeſcher de dire qu'il mérite l'eſtime

de tous les honneſtes Gens, par la juſtice qu'il rend à Madame des Houlieres. C'eſt à elle qu'il adreſſe la Balade.

A MADAME DES HOULIERES.

VOus remettez la Balade en honneur
Par Vers dorez d'inimitable ſtile;
Ja grand beſoin avoit de ce bonheur
Le vieil Phébus à la barbe ſtérile,
Qu'eſprit accort, fin, poly, gratieux,
Refaçonnaſt ſes beautez ſur-années.
Refaire ainſi fleurir Roſes fanées,
A mon avis on ne peut faire mieux.

Vous écrivez à certain Preux Seigneur
D'un air ſi gent, ſi noble & ſi facile,
Qu'atournemẽt de ſcience greigneur

Ne ſçait avoir la Muſe plus habile.
Voſtre parler, eſt le parler des Dieux;
En tout propos libres, & point genées
Dans vos devis les Graces ſemblent nées;
A mon avis on ne peut faire mieux.

Du los d'amour vous ſçavez la teneur,
Le parangon, l'agreable, & l'utile;
Aupres de vous n'eſt ſi beau Raiſonneur.
Qui ne ſe crût la verve peu ſubtile.
Friſques Galans, enjoüez, ſérieux,
Pour naviger aux Iſles Fortunées,
Font de vos dits leurs leçons rafinées;
A mon avis on ne peut faire mieux.

ENVOY.

Des Sens charmez le doux Empoiſonneur,
De la Raiſon l'aimable Suborneur,

Tiendra de vous l'heur de ſes deſtinées ;
Aux Dévoyez, à toute heure, en tous lieux,
Preſchez toûjours ſes Loix bien ordonnées,
A mon avis on ne peut faire mieux.

Les Balades qu'on a veuës depuis deux mois, en ont amené la mode. Chacun a eſſayé ſon talent ſur ce genre de Poëſie ; & une Dame Solitaire qui ſe plaiſt à ſe cacher, quoy qu'elle ſoit ſeûre que tout ce qu'elle eſt luy feroit honneur, ſi elle vouloit le faire paroiſtre, en a fait deux qui me ſont tombées entre les mains, ſur les Rimes des premieres. Elles ſont ſur des matieres qui s'accommodent à la ſainteté du temps où nous ſommes.

Sur

SUR LES RIMES

DE LA BALADE

DV MERCVRE DE IANVIER.

On n'aime plus comme on aimoit jadis.

A *Caution tous Hommes ſont* ſujets,
Dés le premier cette Loy fut écrite.
Tous font pechez viſibles ou ſecrets,
Que ne peut pas effacer Eau-benîte.
Bien rarement vertu dans l'Homme habite;
Trop bien a-t-on pour autruy malins dits,
Trop bien aſtuce eſt au monde venuë,
Et probité par elle eſtant perduë,
Aime-t-on Dieu comme on l'aimoit jadis?

Riches atours, Cadeaux, nombreux
Valets;
Sont aujourd'huy préferez au mé-
rite.
Si des Humains modeſtes & diſcrets
Il eſt encor, la troupe en eſt petite.
Jeuneſſe enfin, Vieilleſſe décrepite,
Aiment à voir les vices aplaudis.
Devotion feroit paſſer pour gruë,
Faveur du Ciel par priere obtenuë
N'acquiert plus los à Dieu comme
jadis.

A cœurs humains toûjours tendent
filets
Eſprits d'Enfer, cette engeance mau-
dite,
Qui des plus beaux font les plus
laids objets;
En nous perdant chacun ſe felicite;
Pour nous trahir chacun fait l'hipo-
crite,

Par faux plaisirs trompant les Etourdis,
Et fait qu'au mal un Pecheur s'habuë.
Quand on n'a pas de Dieu la gloire en veuë,
Peut-on l'aimer comme on l'aimoit jadis?

Trop de Mortels se trouvent ainsi faits;
Prophane amour est seul qui se débite.
Trop de Barbons & de jeunes Coquets,
Trop souvent font le Diable, & non l'Hermite.
Trop de licence à reforme n'invite,
Et trop de cœurs pour Dieu sont refroidis.
Enfin humeur de l'Homme est trop bouruë,

Quand il auroit teste jeune ou chenuë,
S'il n'aime Dieu comme on l'aimoit jadis.

ENVOY.

Estre Eternel, fais pour nos interests.
Que Cupidon digne de camouflets,
Dans cœurs humains son feu ne continuë.
Plus nous voudra que Siecle d'Amadis,
Si de chacun, ame d'amour pourveuë,
Au comble en est pour toy seul parvenuë,
T'aimant toûjours comme on t'aimoit jadis.

SUR LES RIMES

DE LA BALADE

DU MESME MERCURE

DE IANVIER.

Oncques ne fut plus veritable
Preux.

Point ne fais cas de ces fiers Paladins,
Qui des Geants conquestoient les Armures;
Point ne fais cas de galans Grenadins
Dont mention font maintes Ecritures;
Mais des Martirs qui par fer & par feux
Sont morts pour Dieu, je les louë & les prie,
En fait d'amour, & de Chevalerie,

Oncques ne fut plus veritables
Preux.

Cruels Bourreaux, & traîtres Assa-
sins
Des Saints Martirs, par coups & par
injures,
A Dieu voulant en faire beaux lar-
cins,
Ils arrachoient souvent les cheve-
lures
En les traînant en Cachots tene-
breux;
Mais tel suplice estoit badinerie
A des Chrestiens pleins de sainte
faërie,
Oncques ne fut plus veritables
Preux.

Jamais l'Aurore aux doits incar-
nadins
Aux jours brillans ne changeoient
nuits obscures,

Sans voir Chrestiens par maints Hommes mutins
Souffrir pour Dieu funestes avantures.
Chaque Martir bravoit tourmens nombreux,
Bien que tourmens empeschent qu'on ne rie,
Riant des siens, il quitoit son hoirie.
Oncques ne fut plus veritables Preux.

ENVOY.

Priez pour nous, Chrestiens si valeureux,
Qui du vray Dieu fidelles Amoureux
Avez du Diable évité tromperie,
Priez pour nous, & pour tous nos Neveux.
*Vous meritez qu'à jamais on s'é*crie,
Oncques ne fut plus veritables Preux.

Monſieur le Duc de S. Aignam ayant quelque part à cet Article, par le Madrigal de ſa façon qui eſt au commencement, je ne puis mieux le finir que par une choſe qui eſt à ſa gloire. La Figure que vous trouverez icy vous en inſtruira. Quand elle ne regarderoit pas une Perſonne auſſi illuſtre que ce Duc, & auſſi connuë parmy les Sçavans; je ne laiſſerois pas de vous l'envoyer, à cauſe de l'invention & de l'eſprit de l'Autheur. Elle ſervira d'éxemple à ceux qui veulent faire des Panégyriques, où la verité ne ſoit point ſuſpecte. Iamais il n'y eut une plus belle maniere de loüer, On doit l'admirer d'autant plus, que ne contenant que des faits dont tout le monde convient, l'Envie meſme n'y peut trouver à redire. Si elle ſe plaiſt à répen-

: ſon venin, ce n'eſt que ſur les üanges vagues, qui pouvant ître appliquées à pluſieurs, ne ont legitimement deuës à perſonne; ce qui ne ſe trouve pas dans ce que je vous envoye. Tout contribuë à faire voir que la ſeule verité a fait travailler à cet Ouvrage, puis que l'Autheur ne connoiſt pas Monſieur le Duc de S. Aignan, comme vous pouvez le voir par cet Extrait de la Lettre que j'en ay reçeuë.

Cette penſée me vint par un mouvemens du Zele tout extraordinaire que j'ay toûjours eu pour la gloire de ce Seigneur. Il eſt vray que je n'ay pas l'honneur de le connoiſtre, mais je ſuis contraint de demeurer dans le reſpect, & c'eſt aſſez pour moy de l'admirer par ſa belle réputation, & par tout ce que j'en ay lû dans nos Ecrivains. Le

dessein que je vous envoye, est un abregé de ses plus belles Actions. Peut-estre que la nouveauté en sera goûtée. J'ay tiré douze Devises des douze alliances de Monsieur le Duc de S. Aignan, & j'ay justifié les Devises par les endroits de sa vie qui ont quelque raport avec elles, & que j'ay écrits à costé de chaque Médaille. On doit supposer que ce sont des Médailles, & ainsi j'ay eu dessein de faire l'abregé de l'Histoire de ce Duc. Je les ferois batre, si j'en avois le pouvoir. C'est à mon avis un moyen fort propre à publier l'Histoire; j'en pourray donner des desseins plus étendus dans la suite. Vous en userez, s'il vous plaist, pour cette Piece avec une entiere liberté, c'est à dire, que je vous l'abandonne, pour y ajoûter, ou en retrancher, & mesme pour la suprimer, si vous ne croyez pas qu'elle mérite d'estre

veuë. Si vous la faites paroiſtre, conſervez-moy, je vous prie, la qualité d'Inconnu. Aucun motif d'intéreſt, de fortune, ou de gloire, ne me fait agir. Je me ſuis condamné à l'obſcurité; je ne la violeray pas.

Il ne me reſte qu'à vous envoyer l'Explication de cette Figure. La voicy dans les meſmes termes qu'elle a eſté écrite par l'Autheur.

EXPLICATION DES ALLIANCES SYMBOLIQUES DE Mr LE DUC DE S. AIGNAN.

LEs Armoiries ont un rapport & une union néceſſaire avec

la vertu des Héros. Ainſi le Chef tracé ſur l'Ecu, eſt la marque d'une bleſſure reçeuë à la teſte dans une occaſion glorieuſe. L'Epée teinte du ſang ennemy, s'exprime par la Croix, &c. J'appelle donc *des Alliances ſymboliques*, les Quartiers d'un Ecuſſon, qui peuvent ſignifier les belles Actions de quelqu'un.

Cette union mutuelle d'Armes & de Deviſes, me paroiſt fort propre à donner un petit Portrait de Monſieur le Duc de S. Aignan.

Ce Seigneur porte, *écartelé; au premier de Saint Briſſon, écartelé de la Ferté-Hubart, ſur le tout d'Eſtouteville, au 2. grand Quartier, de Süilly, écartelé de Bourbon-Condé, ſur le tout de la Tremoüille; au 3. grand Quartier, de Châlon-Orange, écartelé de Bour-*

gogne ancien, ſur le tout d'Hauſſon Tonnerre; au 4. & dernier grand Quartier, de Poitiers, écartalé de Savoye, ſur le tout de Clermont-Tonnerre; & ſur tous ces grands Quartiers, de Beauvilliers.

J'ay ſuivy l'ordre des Quartiers, pour en tirer les Deviſes ſuivantes. J'en ay donné deux pour la Merlette, afin de marquer que c'eſt le principal Quartier de tout l'Ecuſſon; c'eſt à dire, la Famille de Monſieur de S. Aignan. J'avois trouvé des Explications aſſez curieuſes ſur les Emaux de ces Alliances; mais j'ay reconnu que je ſerois engagé dans un long diſcours. C'eſt ce que je prens ſoin d'éviter.

1. *Nativum ſpargit odorem.*

La Famille de Saint Briſſon porte pour Armes, *d'azur, ſemé*

de Fleurs de-Lys d'argent. L'odeur du Lys se conserve sans altération, & se répand avec force dans une grande étenduë. Ce Duc entroit à peine dans les premieres années de la jeunesse, qu'il commença d'accroistre avec éclat la gloire de ses Ancestres. La tres-noble Famille de Beauvilliers, alliées aux meilleures Maison de l'Europe (particulierement aux Reynes de Portugal & de Pologne, & à Madame Royale, Duchesse Doüairiere de Savoye) reçeut de luy beaucoup plus de gloire qu'elle ne luy en avoit donné. Il parut en deux Campagnes, & fut Capitaine de Cavalerie en 1634. L'année suivante, il fit merveilles au fameux Combat de Steimbrun en Alsace. On n'oublira jamais le courage qu'il montra dans la Retraite de Mayence, &

combien la France tira d'avantages de sa valeur dans le Combat de Vaudevranges.

2. *Stat ingenio sine morte decus.*

La Ferté-Hubert, porte *d'azur semé de Billettes d'or, au Leopard de mesme.* La Billettes est le symbole des belles connoissances. Elle est de figure semblable au Piédestal, qui est un Monument consacré à la Postérité. Il seroit difficile de trouver un esprit plus grand, plus heureux, & plus étendu que celuy de Monsieur de S. Aignan, qui a paru tant de fois dans l'Académie Françoise, depuis l'année 1663. qu'il a esté reçeu dans cet illustre Corps. La Protection de l'Académie Royale d'Arles; l'Invention de mille Divertissemens spitituels, & des Plaisirs de l'Isle Enchantée, ren-

dront ſa mémoire immortelle dans les Siecles à venir. Ajoûtez cette facilité ſurprenante qu'il a de faire des Vers, ce qui prouve la vivacité de ſon eſprit.

3. *Dat veniam victis, ſubigit que feroces.*

Eſtouteville, porte *Burelé d'argent & de gueules, au Lion de ſable.* Le Lion a quelque choſe de ſi genéreux, qu'il fait grace à la ſoûmiſſion, & conſerve ſa force pour les téméraires qui oſent luy faire teſte. Monſieur le Duc de S. Aignan a bleſſé, & deſarmé depuis peu un brave Officier dans une rencontre; mais ayant reconnu ſa ſoûmiſſion, il luy fit grace, & obtint du Roy le pardon & le rétabliſſement de cet Officier dans ſa Charge. En 1655. il fut attaqué ſeul par quatre

Assassins ; il en tua trois, & mit le quatriéme en fuite.

4. *Vires acquirit eunti.*

Süilly, porte *d'azur semé de Molettes d'Eperon d'argent, au Lion d'or.* L'Etoile ou molete d'Eperon, marque assez bien cette belle ardeur, que Monsieur de S. Aignan inspire tous les jours aux Braves, & aux Sçavans. Il s'est rendu le Protecteur des Gentilshommes, des Officiers, mesme des simples Soldats qu'il a sceu avoir du mérite. On sçait que les Personnes de Lettres sont excitez à l'étude, par les Prix qu'il propose, & par les récompenses qu'il leur procure.

5. *Primæ revocat primordia formæ.*

Bourbon, porte *d'azur à trois*

Fleurs-de-Lys, au Bâton de gueules péry en bande. On dit que la Nature celeste est tres-bien repréſentée par le Lys. Cette Fleur retourne chaque année dans ſa premiere beauté, ſans avoir beſoin du ſecours de la Terre. Un regard du Soleil luy donne de la chaleur, & la fait lever pour répandre ſes odeurs avec autant de force que jamais. C'eſt juſtement l'idée que je me ſuis formée de Monſieur de S. Aignan, qui ſemble ſe reproduire tous les jours, ſi j'oſe parler ainſi, par une vigueur, & par un courage que le zele du ſervice du Roy fortifie de plus en plus.

6. Propius aſpicit.

La Trémoüille, porte *d'or au Chevron de gueules, accompagné de trois Aigles d'azur, membrez & becquez de gueules.* L'Aigle ap-

proche le plus du Soleil, & le regarde avec plus de liberté. Depuis 1649. que Monſieur le Duc de S. Aignan eſt Premier Gentilhomme de la Chambre, il eſt aiſé de juſtifier combien il s'eſt rendu digne de cette importante Charge, qui l'expoſe aux regards favorables de Sa Majeſté.

7. *Horos & amor belli.*

Châlon-Orange, porte, *de gueules à la Bande d'or.* On a conſacré la Bande pour ſignifier le Baudrier, qui fait l'honneur & les délices du veritable Soldat. Monſieur le Duc de S. Aignan avoit déja fait dix Campagnes avec éloge des Genéraux; dans un âge où les autres regardent encore la Guerre de loin. On reconnut en 1649. combien il eſtoit aimé de la Nobleſſe, lors que

quatre cens Gentilshommes se rendirent aupres de luy. Il les mena au Roy, apres avoir triomphé du feu des Ennemis, de la rigueur de la Saison, & de toutes les difficultez qui s'opposerent à sa route victorieuse.

8. *Monstrat tolerare labores.*

Bourgogne-ancien, porte *Bandé d'or & d'azur à la Bordure de gueules.* Une Cuirasse est marquée dans le Blason, par la Bordure. C'est avec le secours de la Cuirasse que nous sommes instruits aux Travaux de Mars. Heureux sont les Héros qui ont appris les Exercices de la Guerre, sous un Chef aussi éclairé que Monsieur de S. Aignan. Il fut fait Maréchal de Camp en 1644. & Lieutenant Genéral des Armées en 1649. Nous l'avons vû Assaillant au ma-

gnifique Carouſel de Loüis LE GRAND, & fort ſouvent Juge, ou Maréchal de Camp, aux Tournois & aux Courſes des Princes. Toute la Nobleſſe le prend pour modele dans les Exercices du corps, dont il s'eſt toûjours acquité d'une maniere charmante.

9. *Et ditat & jungit.*

Huſſon-Tonnerre, porte *d'azur à ſix Annelets d'or*, 3.2.1. Tout eſt à eſtimer dans un Anneau, qui n'eſt pas ſeulement pour nous enrichir; mais de plus c'eſt un gage d'amour, & d'alliance. La Touraine ſe ſouviendra dans tous les Siecles de la magnificence, & de la libéralité de noſtre généreux Duc, qui a remis à cette Province une ſomme tres-conſidérable, que le Roy luy avoit

donnée, à cause de la Naissance du premier Fils de France en 1661. Un Cœur si grand, & remply de tant de charmes, estoit pour Mademoiselle Servien; & apres sa mort, pour Mademoiselle de Rancé, que Monsieur le Duc de S. Aignan épousa le 9. Juillet 1680.

10. *Quo spectes, ubique corona.*

Poitiers, porte *d'azur à six Besans d'argent*, 3. 2. 1. *au Chef d'or.* Les Besans sont d'une figure ronde, & le Chef de l'Ecu a toûjours représenté la Couronne. Si ce Duc est un modele achevé de fidelité & de valeur, on peut dire aussi que sa vertu a esté couronnée selon ses mérites. Le Roy le nomma Chevalier de ses Ordres le 31. Decembre 1661. & Duc & Pair de France en 1663.

11. *Et decus addidit aris.*

Savoye, porte *de gueules à la Croix d'argent*. Depuis l'établissement du Christianisme, la Croix est devenuë le plus bel ornement de nos Autels. La pieté de Monsieur le Duc de S. Aignan est reconnuë, par le soin qu'il a pris de la conversion de tant d'Heretiques. On sçait les sentimens de Religion qu'il fait paroître, & les Missions qu'il a établie dans ses Gouvernemens.

12. *Depositum servare potens.*

Clermont-Tonnerre, porte *de gueules à deux Clefs d'argent en sautoir*. Sa Majesté ne s'est pas trompée, lors qu'Elle a confié le Gouvernement de Touraine, & de Loches à Monsieur de S. Aignan; & ensuite ceux du Havre, de

Harfleur ; de Montivilliers & de Fescamp en 1665. Ce Duc a justifié le choix du Roy, en défendant le Havre des insultes de nos Ennemis. En 1674. il mit sur pied une Armée de quinze mille Hommes en tres-peu de jours, sans compter ce qu'il falloit laisser pour la garde des Costes, & des Villes. Par une conduite si sage, & avec cette promptitude, presque sans exemple, il rendit inutiles les efforts des Hollandois qui avoient eu la hardiesse de menacer le Havre, & ses environs.

13. *Cor indomita virtute movetur.*

Beauvilliers, porte *facé d'argent & de sinople, l'argent chargé de six Merlettes de gueules*, 3. 2. 1. Une Merlette marque les Ennemis vaincus, & desarmez. Outre les belles Victoires que nous venons d'admirer,

d'admirer, il faut se souvenir encore que Monsieur de S. Aignan se distingua au Siége de Château-Porcien, en qualité de Volontaire; une Mine qu'il entreprit, avança la prise de cette Place. En 1650. Il commanda un Corps d'Armée dans le Berry, il prit la Tour de Bourges, le Fort de Baugy, plusieurs autres Places, & maintint toutes les Villes de cette Province en leur devoir. Ioignez à cela les Sieges de Sainte Menehoud, & de Montmedy en 1657. où il acquit tant de gloire.

14. *Omnia corde replet.*

Si l'on ne donne point de bec, d'aîles, & de pattes, à la Merlette, c'est pour montrer que son cœur luy suffit. L'humeur bienfaisante, la civilité, & les empressemens à rendre service à tout le

monde, ſont des choſes inſéparables de la Perſonne de Monſieur de S. Aignan. Ce ſont des charmes qui luy aſſurent les cœurs de tant de Perſonnes. Voila un petit eſſay de ſon Portrait. On ne m'accuſera pas de flater, puis que je n'ay l'honneur de le connoiſtre, que par ces beaux endroits qui paroiſſent au dehors, & qui luy attirent avec juſtice l'admiration de toute l'Europe.

L. M. D. S. B.

Parmy ceux qui ſe ſont diſtinguez dans les Services que l'on a faits pour la Reine, j'ay oublié de vous dire que les Peres Cordeliers du Convent de l'Obſervance de S. François de la Ville de Nancy, ſe ſont acquitez de ce devoir avec beaucoup de magnificence. Ils firent dreſſer au milieu du

Chœur de leur Église une Chapelle Ardente fort ſpatieuſe, ſoûtenuë de quatre Colomnes chargées de Fleurs-de-Lys, & élevées ſur quatre Marches. Aux quatre coins du deſſus de cette Chapelle, paroiſſoient quatre Pyramides, chargées auſſi de Fleurs-de-Lys d'or. Aux pieds de la Repréſentation eſtoit le Portrait de cette Princeſſe, environné d'un Creſpe violet, qui en faiſoit la Bordure par gros boüillons. Monſieur Bichet, Abbé de Clairlieux officia pontificalement avec ſon zele, & ſa gravité ordinaire; & le Pere François Morquin, Ex-provincial de la Province de France Pariſienne, & Cuſtode de Lorraine & Barrois, prononça l'Oraiſon Funébre. Toutes l'Aſſemblée qui eſtoit nombreuſe, luy donna de grands applaudiſſemens.

L'Eloge que Monſieur l'Abbé de la Chambre fit de cette Princeſſe, dans le Service que Meſſieurs de l'Académie Françoiſe, firent celébrer quelque temps apres ſa mort, a donné lieu à ce Madrigal.

JE ne murmure plus, Abbé, contre le ſort,
De nous avoir ravy voſtre illuſtre Support;
Sa gloire dans le Ciel eſt bien mieux établie,
Et chacun demeure d'accord,
Apres avoir oüy voſtre Piece accomplie,
Que la Reyne a plus fait pour vous depuis ſa mort
Qu'elle n'euſt pû faire en ſa vie.

La pieté & les vertus toutes Chreſtiennes, que cette auguſte

Princesse a exercées tant qu'elle a vécu, ne nous laissent point douter de son bonheur. Ainsi il n'y a rien de plus juste que la Devise qui a esté faite sur sa mort, par Monsieur Rault de Roüen. Le Corps est une Aiguille de Boussole touchée de l'Aymant. Tout le monde sçait que cette Aiguille, quand elle est ainsi touchée, est dans une perpétuelle agitation, & que cherchant incessamment son repos, elle ne peut le trouver, qu'en s'arrestant sur le point qui luy marque le Pôle, où cette Pierre l'attire. Ces mots; *Nec cessso, nec erro*, font l'ame de cette Devise. En voicy l'explication par le mesme Monsieur Rault.

Quelle chaîne d'esprits à nos yeux invisible,
Peut attacher si fort la Boussole à l'Aymant?

Quel nœud si doux & si charmant,
Rend l'un pour l'autre si sensible ?

Leur secrete union est si pleine d'appas,
Que ne craignant aucun divorce
La distance des lieux ne les empesche pas,
D'agir toûjours de mesme force.

Depuis le premier jour que parut l'Univers,
La Nature qui fait éclater ses Merveilles
Dans tous ses Ouvrages divers,
N'en a point produit de pareilles.

Ce mystere cache, ce symbole d'amour,
Ne nous doit pas icy surprendre ;
Un autre plus auguste, & plus noble & plus tendre,
Se fait mieux paroistre à son tour.

Tout de mesme que la Boussole,
Pour chercher son repos, se tourne vers le Pôle,
Et que l'Aymant l'attire, & le fixe en ce lieu;
THERESE, que le Ciel plus ardemment convie
A joüir du repos de l'immortelle vie,
Ne trouve son Aymant, & son Pôle qu'en Dieu.

Monsieur le Comte d'Entremont, Lieutenant de Roy aux Provinces de Bresse, Bugey, Valromay, & Gez, a fait paroistre son zele dans la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, comme il l'a fait dans toutes les occasions qui se sont offertes de marquer son inviolable attachement au service de Sa Majesté. Le *Te Deum* a esté chanté solem-

nellement dans tous les lieux où il a droit de donner ſes ordres ; & les Régales que cette ſorte de Feſtes luy a fait faire à un fort grand nombre de Perſonnes de qualité, ont eſté accompagnez d'une profuſion ſurprenante.

Je vous envoye un Sonnet de Monſieur l'Abbé de la Chaize, ſur ce que Monſeigneur le Duc d'Anjou eſt né dans le temps que les Eſpagnols nous ont déclaré la Guerre.

AV triomphe déja Bourgogne eſt deſtiné.
Mars, qui le veut conduire à l'Empire du Monde,
Sembloit, ayant armé ſur la Terre & ſur l'Onde,
N'attendre ſeulement que le temps qu'il fuſt né.

Cependant le ſignal n'eſt point encor donné ;
En Flandre on entend bien le Tonnerre qui gronde,
Mais on s'apperçoit peu que le Foudre y réponde ;
Ce ſont des Lauriers preſts dont nul n'eſt couronné.

Beau Sang de nos Héros Enfant de la Victoire,
Alcide en ſon Berceau fut tout brillant de gloire,
Dira-t-on que le tien n'ait pas le meſme éclat ?

Non, le Duc d'Anjou vient, on va tout entreprendre.
Bourgogne auroit plûtoſt commencé le Combat,
Mais c'eſtoit ſon Second qui ſe faiſoit attendre.

Vous aurez entendu parler de la chûte du Pont-Rouge. Elle est arrivée avant que la Glace ait commencé à se rompre, & c'est là dessus que ce Madrigal a esté fait. Il est de Monsieur Diéreville.

SUR LA CHUTE du Pont-Rouge.

LE Pont-Rouge est tombé de peur,
Il n'a point voulu voir l'horreur
D'un inévitable ravage;
Pour un Pont, c'est estre fort sage.
Il se souvient apparemment,
Que dans un tel débordement,
Il n'a pû maintefois éviter le naufrage.
Il voit encor venir l'orage;
Mais si tost qu'il en a le vent,
Pour luy ravir mesme avantage,

Il décampe toûjours devant.
Dans les Préparatifs d'une terrible Guerre,
Il me semble déïa voir les vains Ennemis
De nostre invincible LOUIS,
Au premier bruit de son Tonnerre,
Se retirer aussi, de peur d'estre soûmis.

Depuis quelques-jours nous avons perdu Monsieur du Val, Geographe ordinaire du Roy. Les Livres & les Cartes de Geographie qu'il a donnez au Public, rendront son nom immortel chez les Gens de Lettres. Il n'y a rien de plus net, de plus exact, de plus curieux que ses Ouvrages, qui se trouvent tous également bons. On auroit de la peine à croire, qu'un seul Autheur en eust fait un si grand nombre, si

on ne ſçavoit qu'il avoit extrémement reüſſy dans les Humanitez, & dans la Philoſophie ; qu'il avoit beaucoup voyagé dans ſa jeuneſſe, & que lors qu'il fut de retour de ſes Voyages, il s'appliqua entierement à la Geographie, & à la lecture des Autheurs Grecs & Latins, qui pouvoient luy eſtre utiles dans l'étude de cette Science, dont il a fait tous ſes divertiſſemens pendant quarante-ſix ans. Ainſi ce qui eſt de ſa compoſition, & qui n'a point encore eſté mis au jour, eſt ſur le point d'y paroiſtre, au meilleur état que l'on puiſſe deſirer. Sa Veuve qui demeure ſur le Quay de l'Horloge du Palais, fait actuellement travailler aux Planches des nouvelles Cartes, à l'impreſſion des nouveaux Livres, & l'on debite generalement chez elle, tout ce qui ſe debitoit chez ſon Mary.

J'ay aussi a vous apprendre la mort de Monsieur Canolle Prêtre, Beneficier de l'Eglise Cathedrale de Marseille. Il estoit Maître de l'Orgue de cette Eglise, qui est une charge qu'il a exercée plus de vingt cinq ans avec un applaudissement general. On n'a point veu d'homme aussi profond dans cet art depuis plus d'un siecle. Peu de jours aprés sa mort, Messieurs les Recteurs & Protecteurs de l'Hôpital general de la Charité de Marseille, voulant reconnoistre les bienfaits qu'ils ont receus de luy & d'un de ses Freres, qui possede un Benefice dans la mesme Eglise Cathedrale, firent celebrer une grande Messe pour le repos de son ame. Elle fut chantée par la Musique de cet Hôpital, qui est composée de vingt cinq pauvres Filles, aus-

quelles le Frere de Monſieur Canolle dont je vous apprens la mort, a donné des Leçons par charité avec tant de ſoin & tant de zele, qu'elles chantent toutes ſortes de Motets à deux, à trois & à quatre avec une entiere regularité, & l'approbation des plus habiles. Les voix y ſont choiſies & admirables, & on peut dire à la loüange de cet illuſtre Bienfacteur, qu'il s'eſt éterniſé par l'établiſſement de cette Muſique, qui ſert à la plus grande gloire de Dieu, & au bien de l'Hôpital.

Je vous envoyay au mois de Janvier, une Lettre de Monſieur de Vienne-Plancy, à Monſieur Vignier ſon Parent, ſur ce que je vous ay mandé touchant la Pucelle d'Orleans. Vous ne ſerez pas fâchée d'en voir la Réponſe.

A MONSIEUR DE VIENNE-PLANCY.

A Richelieu ce 6. Mars 1684.

UN Voyage que j'ay fait à la Campagne, m'a empesché de voir le Mercure, & de répondre plutost à l'honneur que vous m'avez fait, Monsieur, de rendre des témoignages si avantageux de ce que j'ay donné touchant la Pucelle d'Orleans. Je sçavois quelque chose des fortes raisons que vous rapportez dans vostre belle Lettre, pour la défense du Manuscrit de Metz; mais ie n'ay pas osé m'en servir, de peur qu'elles ne fussent suspectes venant de moy, au lieu qu'elles sont d'un grand poids venant de vous. J'avois

résolu seulement de répondre à ce que m'a écrit une Dame de tres-haute qualité, & en mesme temps à ce qu'en a dit le Mercure de Decembre; & vous le faites si bien pour moy, que ie devrois me contenter de vous faire mes tres-humbles remerciemens, sans vous demander la permission de faire voir aussi à l'illustre Personne dont ie vous parle, que le cœur de la Pucelle trouvé entier & vermeil dans les cendres du Bucher où elle fut brûlée, & son esprit montant au Ciel en forme de Colombe, ne sont pas des argumens qui me convainquent qu'elle n'a pas esté sauvée de ces mesmes flâmes où ces Miracles se sont faits. Dieu a permis qu'il s'en soit fait dans le Paganisme pour défendre l'Innocence; témoin cette illustre Vestale, qui sans autre secours que de sa Ceinture, conduisit où elle voulut une Machine que mille

Perſonnes n'auroient pas ébranlée. Neſtoit-il pas auſſi facile à ce meſme Protecteur de l'Innocence, de ſe ſervir d'une Criminelle pour confondre l'iniuſtice des Anglois par ce nouveau Miracle, & leur faire connoiſtre que celle qu'ils accuſoient d'impudicité, avoit toûiours conſervé un cœur pur? Cela paroiſt ſi vray, que ſelon leurs Hiſtoriens meſmes, apres les tourmens qu'ils luy firent endurer, ils la iuſtifiérent de cette tache d'impudicité, & furent reduits à dire fauſſement qu'elle avoit confeſſé que ny Dieu, ny les Anges, ny les Saints, ne s'étoient apparus à elle, pour l'envoyer contr'eux, mais qu'elle avoit eſté ſéduite par de mauvais Eſprits; ſurquoy elle fut déclarée Herétique, Sorciere, Devimereſſe, & Séductrice. Les Hiſtoriens Anglois, & autres, ont écrit ſon Hiſtoire fort diféremment. Les uns ont avancé qu'il y avoit plus de

ruze & d'imposture en son fait, que de miracle & de verité; & le Seigneur du Bellay en son Livre de l'Art Militaire, a osé dire que ce fut un vaillant Capitaine attitré par le conseil du Roy Charles VII. pour faire revenir le courage aux François. Cependant le Seigneur du Bellay a paru dans le commencement de l'an 1500; *ce qui n'estoit pas fort éloigné du Siecle où toutes ces choses se sont passées. Cela nous fait voir l'incertitude des Autheurs sur sa mort, quoy que la force de la verité les ait tous obligez d'avoüer que la France devoit sa délivrance à cette incomparable Héroïne, Les obiections que fait une autre Dame dans le Mercure de Decembre, n'ont pas plus de force. Elle dit que son Mariage n'est pas croyable, puis que si elle avoit esté mariée à Metz, le Roy Charles n'eust pas manqué de la faire venir à la Cour,*

pour récompenser par les honneurs qu'elle avoit méritez, les services qu'elle venoit de rendre à la France. Mais ie voudrois bien luy demander, si cette fameuse Pucelle ne s'estoit pas soustraite à la fureur de ces Barbares ; pourquoy le Roy qui luy avoit tant d'obligations, ne se seroit pas plus mis en peine qu'il ne fit, de la retirer de leurs mains par échange, ou par une rançon considérable. N'estoit-ce pas dans cette occasion qu'il devoit luy donner des marques éclatantes de sa reconnoissance, & la demander avec d'autant plus d'empressement, que les Anglois auroient eu d'opiniâtreté à la refuser ? On peut conclure de là, qu'il y eut entr'eux un secret de conséquence sur cette Affaire, puis que toutes nos Histoires n'ont sçeu le penétrer. On doit remarquer aussi que dans l'Extrait du Manuscrit que i'ay donné,

elle avoit changé de nom, & se faisoit appeller Claude, quand ses Freres la reconnurent, ce qui n'estoit pas sans quelque mystere. La Requeste présentée au Pape Caliste III. par sa Mere & par ses Freres, les Témoins qui déposerent l'avoir veu conduire au suplice, & le Jugement rendu par les Commissaires apres la revision du Procés pour la mémoire éternelle de sa justification, ne sont nullement contraires à son Mariage. Les Anglois estoient trop politiques & trop intéressez, pour ne cacher pas sa fuite comme ils firent; & ses Parens estoient doublement obligez de faire connoistre à toute la Terre la sage conduite qu'elle avoit tenuë, ayant esté choisie de Dieu pour sauver ce Royaume; & comme il avoit permis qu'elle entrast dans le lien du Mariage, nonobstant ce que dit du Haillan, ils devoient aussi pour la

gloire de sa Postérité, demander les marques autentiques de son innocence & de sa pureté, qui leur furent accordées. Si l'on demande pourquoy elle n'alla pas trouver le Roy apres qu'elle se fut sauvée des Prisons de Roüen, c'est un secret de la Providence que ie ne puis découvrir, à moins qu'il ne me tombe entre les mains quelqu'autre Manuscrit qui m'en puisse instruire. Ie n'ay pas voulu priver le Public d'une chose assez curieuse, mais ç'a esté sans m'obliger à répondre à toutes les obiections qui me seront faites. Ie croy pourtant avoir satisfait à celles de ces Dames, & particulierement à ce qu'elles estiment invincible, qui est la Requeste de la Mere & des Freres de la Pucelle, pour le rétablissement de son honneur, Mais je voudrois bien sçavoir ce que l'on peut dire contre un Contract de Mariage trou-

vé apres un Manuſcrit qui l'a précedé, & qui luy eſt entierement conforme. Cela ſeul détruit toutes leurs raiſons, & la Requeſte dont elles parlent ne détruit point les miennes; car il n'eſt pas extraordinaire qu'une Mere demande la reparation de l'honneur de ſa Fille vivante, qui avoit ſes raiſons pour ne le pas faire elle meſme, & qui ayant apporté tant de ſoin à cacher ſon nom, en pouvoit bien apporter encore à cacher ſa vie. I'aurois encore à défendre noſtre AmaZone contre vous. Monſieur, ſur ſon Voyage avec le Comte de Vvnembourg; mais je n'ay garde d'entrer en lice avec mon Protecteur, & qui eſt venu auſſi genéreuſement à mon ſecours, qu'elle alla à celuy du Pere de ce jeune Comte, qui eſtoit preſt d'eſtre chaſſé de ſes Etats. Croyez, s'il vous plaiſt, que ma reconnoiſſance ne cede point à

celle qu'il eut, & que je ne pouvois recevoir des marques plus glorieuses de l'honneur que j'ay de vous appartenir, & de vostre amitié, qu'en cette rencontre. Je suis vostre &c.

VIGNIER.

Permettez-moy d'ajoûter icy, qu'on a fait des fautes considérables dans l'impression de l'Extrait du Manuscrit de Metz, employé au Mercure de Novembre. Ces fautes pourroient donner suiet de douter que ce fust le langage Messin. On a mis Jehan Renat, *au lieu de* Benat; amenent *&* donnent; *pour* donnont *&* amenont. *De plus, on a oublié de mettre le nom de Robert de Harmoise, qui est une particularité remarquable, à cause du Contract de Mariage de ce Robert de Harmoise avec la Pucelle d'Orleans. Mon absence m'a empesché de le remarquer plutost.*

Monſieur de la Barre, Gouverneur & Lieutenant Géneral pour Sa Majeſté en la Nouvelle France, ayant eſté informé de la méchante diſpoſition des Iroquois, à l'égard des Sauvages nos Alliez, & que contre leur parole ils avoient formé divers Partis pour aller enlever les Etionnontats, & les Kiſkakons, crût que pour les empécher d'en venir à une rupture ouverte, & prendre du temps afin de ſe pouvoir mettre en état de repouſſer l'inſolence de ces Barbares, il falloit les engager à un pour parler. Dans cette penſée, il leur envoya Monſieur le Moine, Capitaine de l'Iſle de Montreal, qui a de grandes habitudes avec eux, pour ſe plaindre de ce qu'ils manquoient à ce qu'ils avoient promis, & pour les porter à venir eux-mêmes

lever

lever les ſoupçons que le nouvel *Onnontio* avoit eu ſujet de prendre de leur peu de foy. *Onnontio* eſt le nom qu'ils donnent à leur Gouverneur géneral, & qui en leur Langue ſignifie *La grande Montagne*. Cet Envoyé fut d'abord fort mal reçû. Il ſçût neanmoins ſi bien gagner les eſprits, par les conſeils & par les aſſiſtances des Peres Jéſuites qui vivent parmy ces Peuples pour travailler à les convertir, qu'il en obtint ce qu'il prétendoit, & meſme amena avec luy les Députez d'Iſonnontoüan. Ceux des autres Nations arrivérent enſuite au nombre de plus de quatre-vingts. Jamais on n'en avoit tant yû à la fois. On n'oublia rien pour les recevoir comme ils avoient pû le ſouhaiter. Monſieur de la Barre les traita pourtant toûjours avec un air

Bayerische Staatsbibliothek München

temply de hauteur, qui leur fit comprendre qu'on ne les craignoit pas. Cette maniere d'agir les a rendus fort traitables, & a esté cause qu'ils n'ont rien fait paroistre de leur fierté ordinaire dans les Conférences qu'on a eües avec eux en présence de plusieurs Nations Sauvages nos Alliées, que l'on a pris soin d'y appeller. Quoy qu'ils se soient montrez fort soûmis, & qu'ils ayent semblé acquiescer à ce qu'on desiroit d'eux, on n'a pû neanmoins en tirer rien de certain, & la conclusion de toutes les Assemblées a esté, que s'agissant de la Guerre, il falloit entendre leurs Capitaines, qui viendroient eux-mesmes s'expliquer au commencement du printemps. Comme ces Peuples sont extrémement fourbes, & qu'on ne peut se fier à leurs paroles, Monsieur de la Barre prend toutes

les précautions néceſſaires pour ne pas eſtre ſurpris; & ſur les avis qu'il a reçûs, qu'ils ont divers Partis en campagne contre les Sauvages nos Alliez, il a donné ordre à quarante François ſous un Commandant, de ſe joindre à ceux pour qui il y a le plus à craindre, de fortifier leurs Bourgades, & de leur prêter ſecours, en cas qu'ils ſoient attaquez. On a eſté confirmé dans la défiance que l'on a priſe de la conduite des Iroquois, par les dernieres Lettres qui ſont venuës de leur Païs, & de celuy des Outemats. Ces Lettres portent qu'ils ont tué pluſieurs Sauvages de la Nation des Maſkoutens, & des Oumiames, & qu'ils ont brûlé cruellement les Priſonniers qu'ils ont faits ſur eux. Elles ajoûtent que la terreur eſt ſi grande parmy ces Peuples, qu'il y en a un grand nombre qui ont déja quité leur

Païs. La prétention des Iroquois eſt de les obliger à ſe retirer ſi loin, qu'ils ne puiſſent plus avoir aucun commerce avec les François. Par là ils ſe rendroient maîtres de tous les endroits où la Chaſſe du Caſtor eſt abondante, & en porteroient les peaux aux Hollandois de la nouvelle York ; ce qui cauſeroit un grand préjudice au Commerce du Canada. Mais de la maniere qu'on ſe prépare à les prévenir, il ſera fort malaiſé qu'ils viennent à bout de leurs deſſeins.

Monſieur de la Salle ayant eſté dans l'Amérique par ordre du Roy, avec un Vaiſſeau & une Barque, où il y avoit environ quatre cens Hommes d'équipage, arriva heureuſement à la Nouvelle France; d'où voulant pourſuivre ſon voyage, on trouva moyen de l'en empêcher, en faiſant périr le Vaiſſeau & la Barque. On dé-

baucha mesme tous ceux qui l'avoient suivy, & ils déserterent tous, à la réserve de vingt-deux, avec lesquels il fut obligé de joindre dix-huit Sauvages, qui luy ont aidé à continuer son entreprise par terre jusqu'à plus de huit cens lieuës. Ils n'étoient armez que de Fusils, & portoient des Chaudrons, des Lignes, & des Filets, pour se nourrir de la Chasse & de la Pesche. Il a vû diverses Nations barbares, & en quelques Lieux il s'est ouvert le chemin par la force & par les armes, & en d'autres, on l'a reçû agreablement. Comme il posséde jusqu'à dix sortes des Langues de ce Païs-là, il a eu moyen de reconnoistre leur Religion & leur Police. La plûpart adorent le Soleil, & l'Esprit qui le gouverne. Ils craignent fort les mauvais Esprits & les Diables. Leurs sentimens sont do-

ciles, ils ne contrarient perſonne, & applaudiſſent à tout ce qu'on veut leur faire croire. Les Hommes vont nuds, & les Filles même juſques à un certain âge. Elles peuvent faire tout ce qu'il leur plaiſt, ſans eſtre accuſées d'impudicité; & quelques faveurs qu'elles accordẽt, ces libertez ne tournent point à leur honte. Pour les Femmes mariées, on les oblige à une conduite exacte, & on leur coupe les oreilles & le nez, quand on les ſurprend dans quelque faute. Ces Peuples vivent fort en paix, & font communauté de Chaſſe & de Pêche, & de quelques Grains que les Femmes cultivent, & qui leur ſervent de Pain. Leur Païs eſt remply de toutes ſortes de Fruits, qui viennent d'eux-meſmes. Monſieur de la Salle a trouvé quantité de Mines,

& a pouſſé ſon Voyage juſques aux Confins du Meſcicho, que les Eſpagnols occupent, & d'où ils tirent tout leur argent. Dans le milieu du chemin il a baſty un Fort, où il a laiſſé cinquante Hommes, & en eſt venu rendre compte à Sa Majeſté, dont il a eſté tres-bien reçû.

Il y a trois mois qu'on propoſa au Public de faire des Sonnets ſur *la Nuit*. Je vous envoye ce qu'on m'en a fait tenir. Les deux premiers ſont de Monſieur Vignier de Richelieu. Le nom des Autheurs eſt au bas de tous les autres.

I.

LE jour, belle Amarante, eſt une aimable choſe,
La Nature s'égaye aux rayons du Soleil;
Mais avoüez qu'un teint & de Lys & de Roſe.

Du calme de la Nuit tire un fard
ſans pareil.

Chaque choſe a ſon temps, la Nuit
on ſe repoſe,
On gouſte cent plaiſirs dans les bras
du ſommeil;
Il enchante nos ſens, & ſa méta-
morphoſe
Nous fait reſver encore apres noſtre
réveil.

Cette ſombre Beauté calme tout ſur
la terre,
Diſſipant les chagrins qui nous li-
vrent la guerre,
Et que l'on voit auſſi renaiſtre avec
le jour.

Il n'eſt point de Mortel qui n'aime la
lumiere;
Mais ceux qui ſont ſoûmis à l'Empire
d'Amour,

Voyẽt avec regret l'Aurore matiniere.

II.

CE clair Pere du jour, cet Astre glorieux
Empesche les Mortels de le pouvoir connoistre,
Jaloux de leurs regards, il éblouït leurs yeux,
Et ne se laisse voir qu'en cessant de paroistre.

Au contraire la Nuit, par un air gracieux
Montre ce que le jour fait soudain disparoistre,
Ces pompeuses clartez qui brillent dans les Cieux,
Et qui font admirer le pouvoir de leur Maistre.

Ie ne parleray point de son antiquité,
L'on sçait que sur le jour elle a la primauté,

Et qu'elle a mérité le beau surnom de Sage.

Consultons-la souvent, elle nous fera voir
Qu'Adam pécha le jour, & qu'elle fut l'image
Du Repos sans travail, que nous devions avoir.

III.

SI Dieu, qui du neant a tiré chaque chose,
Et qui forma d'un mot tout ce vaste Univers,
Nous destina le jour pour nos emplois divers,
Il nous donne la Nuit afin qu'on se repose.

Entre ces deux sujets que Mercure propose,
Les travaux les plus doux me paroissant amers.

Ne vous étonnez pas si ma Muse en ces Vers
Donne sans balancer à la Nuit gain de cause.

Ie sçay bien que le jour nous étale en tous lieux
Mille & mille agrémens qui satisfont nos yeux,
Qu'il fait briller les Fleurs dont la Campagne est peinte.

Ie sçay qu'il a dequoy contenter nos desirs;
Mais si vous le vouliez, vous verriez, belle Aminte,
Qu'aussi bien que le jour la Nuit a ses plaisirs.

GRAMMONT.

IV.

Mortels qui ne cherchez qu'à donner à vos sens
Toutes les voluptez qui flatent vostre envie,

Et qui dans ces plaisirs selon vous innocens
Faites tous consister le bonheur de la vie.

Vous qui tâchez toûjours par mille soins pressans
De trouver l'art de plaire à Climene, à Sylvie,
Qui dressez des Autels, & brûlez de l'encens
A ces Divinitez dont vostre ame est ravie.

Pour goûter les plaisirs dont vous estes séduits,
Les jours vous sont trop courts, de mesme que les Nuits,
Sans cesse vous courez de ruelle en ruelle.

Songez que ces plaisirs n'auront qu'un certain cours,

Et vous formant l'horreur de la Nuit éternelle,
Craignez-en les tourmens qui dureront toûjours.

DIEREVILLE,
du Pont-l'Evesque.

V.

AU creux d'un Antre sourd la Nuit pâle & tremblante
Repose doucement sur un duvetoiseux,
Un oreiller épais de ses Pavots fumeux
Préte un soûtien mollet à sa teste panchante.

Un grand crêpe la couvre, & sa main nonchalante
Tombe négligemment sur un appuy moëlleux;
Le sommeil qui la voit en cet état pompeux,
Soûrit, & de son soufle & l'enyvre & l'enchante.

Mais lors que ſur le ſoir le Soleil bien-
faiſant
Du jour qu'il nous ravit en va faire
un preſent,
Elle ſort promptement de ſes caver-
nes ſombres,

Vole au plus haut ſommet de nos ri-
ches coſteaux,
Et le ſilence heureux de ſes tranquil-
les ombres
Aux Mortels fatiguez va porter le
repos.

I. D. G. D. N.

Monſieur Rault a fait des Stances au lieu d'un Sonnet ſur cette meſme matiere.

STANCES

Sur une Nuit affreuse.

HElas ! quelle est la Nuit épouvantable & noire,
Qui sur les Feux du Ciel emportant la victoire,
M'environne d'horreur
Tel dans l'Egypte estoit le regne des tenébres,
Quand les objets par tout lugubres & funébres
Augmentoient sa terreur,

Elle est affreuse, horrible, & ses nuages sombres
Envelopant la Terre & le Ciel de leurs ombres,
Me remplissent d'effroy.
Comme si pour punir Pharaon de son crime,

Et tirant ſon horreur de l'infernal
Abîme,
Elle aveugloit ce Roy.

Ie ne croy point de Nuit ſi lugubre en
Scythie,
Qui fait de l'Univers la plus triſte
Partie,
Où l'Ourſe va ſi tard.
Chez les Cimmériens elle n'eſt pas
ſemblable,
Quoy qu'ils n'ayent du Soleil, cet
Aſtre favorable,
Jamais aucun regard.

Le profond des Enfers n'a rien d'af-
freux de meſme,
Où ſans ceſſe la Nuit dans une horreur
extréme
Fait ſon triſte ſejour.
Car bien qu'elle en banniſſe avec ſes
ſombres voiles
La clarté du Soleil, & celle des Etoiles

L'ame y voit quelque jour.

Ceux qui sont dans ces Lieux, les Ombres & les Manes,
Ce Peuple environné de tenébres prophanes,
Dans la Nuit voit sa Nuit.
Les Cimmériens mesme en leur Nuit coûtumiere,
Sçavent que le Soleil leur cachant sa lumiere,
Pour eux jamais ne luit.

Prés du Pôle où paroist le Chariot & l'Ourse,
La Lune apres six mois qui terminent sa Course,
Laisse la place au jour.
Le Soleil au septiéme, ouvre là sa carriere,
Et poussant à longs traits ses pointes de lumiere,
Y marque son retour.

Le Voyageur qui voit qu'une nuit trop
ſoudaine,
Prolongeant ſon chemin, prolonge
auſſi ſa peine,
Regrette le Soleil.
Mais dés les premiers traits que ce bel
Aſtre envoye,
Son Ame ſe réveille, & benit avec
joye Son éclat ſans pareil.

Mais moy qui ne vois rien que des va-
peurs horribles,
Et qui n'ay pour objets que des Spec-
tres terribles,
J'ay beaux lever les yeux.
Dans cet aveuglement qui m'offuſque
& me preſſe,
I'aperçois qu'une Nuit auſſi noire
qu'épaiſſe
Me dérobe les Cieux.

Helas! autant de fois qu'en mon ame
j'exprime

De cette affreuse Nuit l'épouvantable
Abîme,
Pour m'en faire un portrait,
Autant de fois, helas! par cette triste
image,
Une plus sombre Nuit m'empesche
davantage
D'en voir le moindre trait.

Parois donc à ma veuë, ô grand Astre
que j'aime,
Nais, & découvre-moy quelque éclat
de toy-mesme,
Ou la moindre clarté.
Si je ne joüis pas de ta presence en-
tiere,
Ce me doit estre assez, sans voir tant
de lumiere,
De t'avoir souhaité.

La Glace pourroit servir de sujet pour des Ouvrages de cette nature.

Je vous ay parlé le mois passé de la mort de Madame la Marquise d'Effiat. Madame la Maréchale de Grancey, seconde femme, & Veuve du Maréchal de ce nom, a esté choisie pour remplir sa place de Gouvernante des Enfans de Monsieur. Elle est fille de Pierre de Mornay, Seigneur de Villarceaux, & d'Anne Olivier de Leuville. Ces sortes de Postes ne devant estre occupez que par des Personnes d'une vertu singuliere, & d'une grande conduite, le choix que Son Altesse Royale a fait de Madame de Grancey, fait un éloge de son mérite, auquel je n'ay rien à ajoûter.

Monsieur le Marquis d'Estampes, Chevalier d'Honneur de Madame, a eu l'agrément de Mr, pour traiter de la Charge de Capitaine de ses Gardes, que quite

Monſieur le Marquis de Beauvau. Il n'eſt pas beſoin de parler fort amplement de la qualité de ce Marquis, pour vous la faire connoiſtre, puis que de nos jours on a vû Monſieur le Maréchal d'Eſtampes ſon grand Pere, à la Cour de feu Monſieur le Duc d'Orleans, & feu Monſieur le Marquis de Maulny ſon Pere, Premier Ecuyer de ce Prince, & Madame la Maréchale d'Eſtampes en même temps Dame d'Honneur de Madame; & que du coſté de Madame la Marquiſe de Maulny ſa Mere, Petite-Fille du Grand Chancelier de Sillery, & Fille de Monſieur de Puiſieux, Miniſtre & Secretaire d'Etat, on a veu auſſi Monſieur le Cardinal de Valencé, un Archeveſque de Reims, ſes Oncles, & un Grand-Prieur de France paroiſtre en meſme

temps ; ce qui ſuffit pour marquer les avantages que ce Marquis peut tirer de ſa naiſſance, ſans remonter à ſes Anceſtres, qui ont eſté dignes de ce qui a paru à nos yeux.

Ma derniere Lettre vous fit un ample détail de tout ce qui s'étoit paſſé à la Haye, à l'occaſion de la Lettre de Monſieur le Comte d'Avaux, que le Marquis de Grana avoit fait voler. Voicy un Mémoire que ce Comte a préſenté aux Etats Generaux, ſur la fauſſe interprétation que l'on a voulu donner à ſa Dépeſche.

MEMOIRE
DE S. EX.
Mr LE COMTE D'AVAUX
Ambaſſadeur Extraordinaire du Roy Tres-Chreſtien,
PRESENTE' AUX ETATS GENERAUX.

Sur la fauſſe interprétation qu'on a voulu donner à ſa Dépeſche volée.

Comme le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roy Tres-Chreſtien, ſçait bien qu'il ne doit rendre compte à qui que ce ſoit de ce qu'il ſe donne l'honneur d'écrire au Roy ſon Maiſtre, & qu'il n'ignore pas non plus que toutes les

Personnes de bon sens, sont persuadées que les choses dont il informe Sa Majesté, ne peuvent porter aucun préjudice à ceux dont il s'avise de faire mention, quand il le trouve à propos, il se mettoit fort peu en peine de ce qui se disoit de la Dépesche qu'on à fait voler à son Courrier; de la maniere dont il a informé Vos Seigneuries; mais comme ledit Ambassadeur voit à cette heure qu'on a fait imprimer, traduire en plusieurs Langues, & debiter parmy le Peuple la Dépesche qu'il a eu l'honneur d'écrire au Roy son Maistre le 9. du mois de Janvier dernier, il ne peut se dispenser de satisfaire à son honneur & à sa conscience, en faisant voir à VV. SS. la méchanceté & l'imposture de ceux qui ont déchifré cette Lettre, & qui ont donné à plusieurs endroits un sens aussi malin que barbare, pour en faire

tirer

tirer des consequences criminelles, qui telles qu'elles puissent estre, se trouvent manifestement détruites par la force de la verité, qui paroist en tant d'autres endroits de cette Dépesche.

Ledit Ambassadeur se persuade aisement que la plûpart des Personnes, mesme de celles qui ont l'honneur de tenir rang parmi VV. SS. ont crû, avant que d'avoir veû le contenu de cette Dépesche, que puis qu'on en faisoit un si grand éclat, & qu'on l'alloit mettre sous la Presse, pour l'exposer aux yeux du Public on y verroit sans-doute quelque énorme trahison contre l'Etat. C'est ce qui a fait que les uns par ignorance, & les autres par malice, ou par témerité, ont publié par avance qu'on y verroit des choses qui feroient dresser les cheveux sur la teste; mais ce n'est pas sur cela que

ledit Ambassadeur doit s'arrester, non plus que sur toutes les particularitez de sa Dépesche. Il fera seulement remarquer à VV. SS.

Que l'unique sujet de cette Lettre, a esté la necessité qu'il y avoit de faire connoistre à VV. SS. par un Mémoire, les bons sentimens de Sa Majesté pour le repos de la République, & qu'on ne pouvoit porter les Etats Genéraux à entrer en délibération sur les offres de Sa Majesté, quelque avantageuses qu'elles soient à l'Etat, que par la présentation d'un Mémoire.

Que c'estoit-là le sentiment de Messieurs d'Amsterdam, comme c'étoit la réponse de VV. SS. & qu'il estoit à propos que ledit Ambassadeur fist cette démarche, qui estoit si necessaire pour le rétablissement du repos, puis qu'il y avoit lieu d'esperer que si une fois on entamoit cette

maticre, on pourroit parvenir à une bonne & solide Paix.

Que ledit Ambassadeur, sçachant les démarches que les bons Républiquains font pour la Paix, a pû sans faire tort à personne en écrire au Roy son Maistre, de la mesme maniere que si ces bons Républiquains le luy avoient dit eux-mesmes, ainsi qu'il a fait touchant la Conférence qu'il a euë avec les Députez de Hollande, Frise & Groningue, qu'il a rapportée à Sa Majesté de la maniere qu'il a crû le devoir faire. C'est ainsi qu'il a pareillement fait à l'égard de la circonstance du Vaisseau la Regle, dont la particularité, qui ne luy a pas esté dite par Messieurs d'Amsterdam, n'auroit pas esté dans sa Lettre, comme estant de nulle importance, si un Amy d'un des Députez aux Etats Generaux ne luy estoit venu conter cette nouvelle,

lors qu'il écrivoit sa Dépesche ; ce qui fut cause que ne voulant rien perdre de tout ce qui pouvoit faire voir au Roy son Maistre les diligences que Messieurs d'Amsterdam faisoient, pour procurer l'affermissement de la Paix, il manda ce détail à Sa Majesté, ayant ajoûté à cette considération beaucoup d'autres motifs, pour les représenter tous ensemble à Sa Majesté, afin qu'Elle ne fist aucune entreprise dans les Païs-Bas Espagnols, qui pust engager les Etats Generaux dans la Guerre ; mais qu'Elle voulust bien au contraire l'honorer de ses ordres pour présenter un nouveau Mémoire, qui fist tres-évidemment connoistre à VV. SS. les bonnes dispositions dans lesquelles se trouve Sa Majesté d'établir le repos de l'Europe.

Ledit Ambassadeur doit enfin faire remarquer à VV. SS. que n'ayant eu

aucune réponse d'Elles aux deux Mémoires précedens sur les Moyens offerts de la part du Roy son Maistre, pour parvenir au plûtost à un bon Accommodement des diférens qui sont entre Sa Majesté & le Roy Catholique, & qui causent une tres-grande inquiétude à la République, Sa Majesté n'estoit plus dans le dessein de faire présenter aucun autre Mémoire, & encore moins de cesser de poursuivre sa juste satisfaction qui luy est deuë par l'Espagne, si VV. SS. n'agissoient efficacement pour procurer le rétablissement de la Paix ; & comme ledit Ambassadeur voit de plus pres s'il y a dans l'Etat les dispositions que Sa Majesté doit attendre de VV. SS. pour la Paix, il a dû, en execution des intentions sinceres de Sa Majesté, & conformement au desir qu'il a remarqué universellement icy de voir les affaires

terminées à l'amiable, plûtost que par la voye des armes, se servir de tout ce qu'il a crû à propos de dire à Sa Majesté, afin d'en obtenir les ordres qui luy estoient necessaires, pour faire connoistre à Vos Seigneuries par un nouveau Mémoire, les bonnes dispositions dans lesquelles Elle estoit pour rétablir la Paix, ou pour procurer du moins le repos des Païs-Bas en faveur de cette Republique.

Ledit Ambassadeur ne doute pas que VV. SS. n'ayent remarqué avec quelle sincerité, il s'est autorisé de quelques Membres de l'Etat, qu'il n'a pas crû devoir nommer, pour faire connoistre au Roy son Maistre qu'on ne pouvoit consentir icy aux executions qui se faisoient dans les Païs-Bas, parce que les Villes, qui ne pouvoient plus tirer leurs subsistances du plat-Païs, ne pourroient pas non plus

se maintenir; & que par cette raison, la Barriere que Sa Majesté a accordée à VV. SS. viendroit à se perdre. Comme ledit Ambassadeur connoist l'intention sincere de Sa Majesté pour le maintien de cette Barriere il ne pouvoit luy alleguer une plus forte raison, pour porter Sa Majesté à vouloir bien luy donner de nouveaux ordres, & des moyens qui pussent enfin engager les Etats Generaux à embrasser quelques-unes des voyes proposées pour un Accõmodement, avant que les Affaires s'engageassent davantages, sur tout apres la Declaration de Guerre que l'Espagne venoit de faire à la France.

Apres ce que ledit Ambassadeur vient de faire remarquer à VV. SS. qui pourroit jamais s'estre imaginé que le detail dans lequel ledit Ambassadeur est entré avec le Roy son Maistre, pour luy faire voir l'espe-

rance qu'il y avoit encore dans cet Etat de pouvoir faire terminer à l'amiable des diferens, dont les suites sont si à craindre & si terribles, pust servir à faire un crime à qui que ce soit dans l'Etat? Qui est le Politique, ou le Iurisconsulte, qui ait jamais esté de ce sentiment? & qui ne voit pas que malgré l'interprétation oblique qu'on n'est en aucune façon en droit de donner à ce qu'il a eu l'honneur de mander au Roy son Maistre, la verité de tout ce qu'il dit icy saute aux yeux de tout le monde?

Ledit Ambassadeur pourroit donner à VV. SS. plusieurs preuves du faux & malicieux sens qu'on a voulu donner à quantité de passages de sa Dépesche; mais le seul galimatias que cause en beaucoup d'endroits l'addition témeraire de certains mots, l'omission des négations, ou des propositions, fait connoistre ce mauvais des-

ſein à tous ceux qui entendent aſſez le François, pour juger qu'il n'y a pas meſme de conſtruction dans ces ſortes d'interpretations. Cependant quelque apparente que ſoit cette impoſture, ledit Ambaſſadeur voit aſſez clairement que le bût qu'on s'eſt propoſé, n'eſt autre que de prévenir injuſtement les eſprits, ſans ſe ſoucier beaucoup qu'on rende l'impoſture évidente dans la ſuite; mais comme ledit Ambaſſadeur ne juge pas devoir entrer dans un ſi grand détail, il ſe contentera de faire voir quelques-unes de ces infidelitez malicieuſes.

On dit dans l'antépenultéme Article de cette Dépeſche ſi malignement déchifré, que Meſſieurs d'Amſterdam ſont peu alarmez de cette Prétenduë ſurvenuë de 136. qui aſſure que ce n'eſt que pour les amuſer que je deſire faire des Propoſitions, &c. *Ledit Ambaſſa-*

deur voit à cette heure, que par cette bizare interprétation on a eu dessein de donner à entendre, que cette Prétenduë survenuë de 136. *estoit Monsieur Hensius nouvellement arrivé de France*, & que bien qu'on luy ait voulu faire dire par là que tout ce qu'on faisoit de la part de la France, n'estoit que pour amuser les Etats Generaux, Messieurs d'Amsterdam estoient toutefois peu alarmez de ce discours. *C'est-là en effet le sens que ledit Ambassadeur apprend qu'on donne à ces paroles, encore que ce qui suit immédiatement apres, le détruise tout-à-fait, puis que ledit Ambassadeur assure en mesme temps le Roy son Maistre, que rien ne peut estre icy plus avantageux à son service que de faire voir à VV. SS. qu'on procede à leur égard avec la derniere franchise. Cela est si veritable, que ledit Ambassadeur le*

pose pour le plus solide fondement de tout le succés qu'on doit esperer des offres que fait Sa Majesté pour le rétablissement de la Paix, ou pour la sureté des Païs-Bas.

Ledit Ambassadeur n'à qu'à donner le veritable sens de cette exposition aussi maligne qu'ambiguë, pour faire convenir VV. SS. de l'imposture qui s'y fait assez remarquer d'elle-mesme, mais il doit leur faire observer auparavant, qu'il connoist depuis longtemps, que lors qu'il s'agit de prendre quelque résolution importante dans les Etats, des Personnes répandent toûjours à point nommé des Nouvelles supposées, telles qu'il faudroit en effet qu'elles fussent, pour déterminer les Etats à ce qui convient aux intérests de ceux qui ont des veuës particulieres. Ce fut ce que ledit Ambassadeur remarqua dans cette occasion; car lors que l'on vit

faire de la part de France des Propositions qui estoient si raisonnables, on suposa incontinent une Lettre venuë de Paris, par laquelle on mandoit (disoit-on) que tout ce que la France faisoit, n'estoit que pour amuser les Etats. Cet avis fut donné audit Ambassadeur par une Personnes des mesmes Etats, qu'il ne veut pas nommer, & qui luy en a fait souvent donner d'aussi malins que celuy-là; mais comme il vit que cette Lettre, toute suposée qu'elle estoit, ne laissoit pas d'avoir fait impression sur l'esprit de Messieurs d'Amsterdam, il se crut obligé de mander au Roy son Maistre en ces propres termes. Messieurs d'Amsterdam ne sont pas peu alarmez de cette prétenduë Lettre survenuë de Paris, qui dit que ce n'est que pour les amuser que j'ay ordre de leur faire ces offres, &c.

Qui ne voit par là la pure malice

des Déchiffreurs, qui ont suprimé & changé plusieurs mots, pour tâcher de faire un sens criminel, disant que Messieurs d'Amsterdam sont peu alarmez, &c. *afin qu'on infere de-là que bien qu'ils ayent sceu qu'on vouloit tromper les Etats, ils ont persisté neantmoins toûjours dans leur dessein, ce qui est la plus noire calomnie, & la plus temeraire imposture qu'on puisse jamais inventer, & dont VV. SS. voyent évidemment la malice, par la continuation du sens naturel qui finit cet Article. Ledit Ambassadeur croit devoir faire encore observer à VV. SS. un trait d'imposture qui surpasse le precedent. On lit dans l'Article,* je dois encore dire à V. M. &c. que ce qu'il y a de Gens bien intentionnez ont repris courage, & ont dit à leurs Amis qui ne s'étoient point flatez que V. M.

voulust faire assez des choses qu'on fait à cette heure en Flandre du bon 1 86.. & encore moins, &c. *S'il n'y avoit que de l'obscurité dans ces paroles, ledit Ambassadeur ne se seroit pas mis en peine de la lever ; mais puis que la malice y a plus de part que l'ignorance, il se croit obligé de dire à VV. SS. avant que d'en faire voir la fausseté, que depuis que le Roy son Maître avoit commencé d'agir contre l'Espagne, pour obtenir la satisfaction qui luy est deuë, il a mandé plusieurs fois à Sa Majesté, que tous les bien-intentionnez, c'est à dire, ceux qui desirent la Paix, desespereroient de voir affermir le repos de la République, si Sa Majesté occupoit des Places dans les Païs-bas ; ce qui estoit sur tout à craindre depuis que l'Espagne avoit declaré la guerre à la France ; mais*

qu'à cette heure qu'on commençoit à voir tant de dispositions à la Paix de la part de Sa Majesté, & tant de répugnance à la guerre de la part des principaux Membres de l'Etat, il devoit dire à Sa Majesté; que les bien-intentionnez ont repris courage, qu'ils ont dit à leurs Amis qu'ils ne s'estoient jamais flatez (*voicy l'essentiel*) que vôtre Majesté voulust faire tant de choses qu'Elle en fait à cette heure en faveur du bon party, & encore moins, &c.

Si VV. SS. considerent dans cette phrase que les changemens de plusieurs mots, & la suposition expresse de celuy de Flandres, font un sens entierement contraire à celuy de la Dépesche, ainsi qu'ils font un pur galimatias. Elles tomberont d'accord, avec ledit Ambassadeur, qu'on n'a eu d'autre dessein en cet

endroit, que de supoſer à la place de toutes les avances que Sa Majeſté fait en faveur de la Paix, les hoſtilitez qui ſe font en Flandres, auſquelles on a malicieuſement voulu faire à croire que Meſſieurs d'Amſterdam & les bons Republiquains, ne conſentoient pas ſeulement, mais encore qu'ils ne s'eſtoient jamais flatez qu'on en voluſt aſſez faire, c'eſt à dire, en faire plus qu'ils en pouvoient deſirer; au lieu de dire, qu'ils ne s'eſtoient jamais flatez que Sa Majeſté voluſt faire tant de choſes en faveur des honneſtes Gens, *juſques à vouloir preferer à tous les avantages que luy donne la foibleſſe des Eſpagnols, le deſir de donner le repos à la République, & d'établir la ſureté dans les Païs-Bas.*

Il y a peu d'endroits dans la Dé-

pesche dudit Ambassadeur, où il n'y ait plusieurs mots suposez, mais l'on en a particulierement changé beaucoup dans le dernier Article, & on a tâché à y faire un sens dont on n'a pû venir à bout, puis que la fin contredit au commencement; on a mesme esté chercher des termes qui ne sont pas dans toutes sa Lettre, comme est celuy d'expressement, *& celuy* de plaire à Sa Majesté, *qui sont des mots purement inventez, dont on a cependant voulu faire tirer des consequences forcées & malicieuses; mais ledit Ambassadeur a déja dit là-dessus à VV. SS. qu'il n'est pas si peu instruit de l'état de vostre Gouvernement, qu'il ne sçache bien qu'un Membre particulier ne peut donner aucunes assurances, de mesme qu'il sçait bien que le Roy son Maistre n'en voudroit recevoir aucune de cette nature.*

Ledit Ambassadeur se contente d'avoir suffisamment fait connoistre à VV. SS. l'injustice d'un procedé si teméraire, & d'avoir satisfait à son honneur & à sa conscience, en rendant le temoignage qui est dû aux droites intentions de ceux qui n'ont fait aucune démarche que pour parvenir, s'il estoit possible, à un prompt Accommodement; c'est pourquoy il ne s'arrestera pas à marquer icy toutes les autres faussetez, dont tant d'additions, tant de supressions, ou tant de changemens de mots, & de noms propres, ont remply la Copie de sa Dépesche.

Ledit Ambassadeur ne peut s'empescher de temoigner à VV. SS. combien il est surpris de ce qu'il vient d'apprendre dans ce moment, qu'on pretend tirer des consequences d'un Extrait de Lettre d'un Religieux, au préjudice non seulement de la

ſincerité de toutes les intentions de Sa Maieſté, qui paroiſt dans tous les endroits de la Depeſche dudit Ambaſſadeur, mais encore au préiudice de toutes les offres publiques que Sa Maieſté fait faire icy depuis ſi longtemps, pour le retabliſſement de la Paix qu'Elle deſire, & qui ſe voyent ſur tout dans le dernier Memoire, qu'il a preſenté à VV. SS.

Ledit Ambaſſadeur ne croit pas devoir repondre à des raiſonnemens ſi frivoles, car il ſçait bien que VV. SS. ont ſuiet de ne faire aucune attention ſur ce qu'à écrit ce Religieux, qui ne ſçait pas plus ce qui ſe paſſe dans les Affaires du Roy, que le moindre Domeſtique de ſa Maiſon, & qui pour s'attirer quelques ſervices d'un autre Religieux, qui eſt à 300. lieuës d'icy, a bien voulu forger dans le creux de ſon imagination, des Nouvelles qui puſ-

ſent paroître curieuſes dans un Païs ſi éloigné.

Fait à la Haye, ce 28. Fevrier 1684.

Vne jeune & tres-aimable Perſonne, dont la beauté a fait un aſſez grand bruit depuis un an aux Thuileries, au Cours, & au Bal, a reçû de fort agreables Etrennes, dont il faut que je vous parle. Elles conſiſtent en un petit Livre tres-proprement relié. La Renommée, qui eſt repréſentée au premier feüillet, avec deux Trompettes, ſonne de celle qu'elle tient de ſa main droite, & à celle qu'elle tient de l'autre main, eſt attachée une Banderolle, ſur laquelle on lit ce Titre, ALMANACH GALANT POUR L'ANNEE 1684.

Au-deſſous, ſur une terraſſe eſt une Sphere, au pied de laquel-

le on voit à droit un petit Amour assis, tenant un compas ouvert, dont les deux pointes touchant la Sphere. A gauche est un autre Amour debout, regardant les Arbres avec une Lunette d'approche. Un peu plus bas que ces deux Amours, on en voit deux autres, dont l'un tient en sa main droite un Instrument de Mathematique, & s'appuye du coude sur un Bouclier, où sont trois Fleurs de pensée, & une Face de sable en champ d'or. L'autre Amour tient un Equerre de sa main droite, & est appuyé sur un Bouclier, où il y a deux I & un A placez en Chifre. Aux pieds de ces deux Amours sont deux Arcs, & leurs Carquois garnis de Fléches.

Au haut du second feüillet est une Vignette, qui représente un

un Païſage, où ſur une Terraſſe paroiſt un tronc d'Arbre, & autour une Longe, à laquelle eſt attaché un Oyſeau de proye qui part. Ces paroles ſont audeſſus. *Plus je m'éloigne, plus il ſe reſſerre.* Au-deſſous eſt cette Lettre.

A. M. A.

J'Ay long-temps cherché, Mademoiſelle, quelque choſe qui fuſt digne de vous eſtre offert pour Etrennes, mais j'ay travaillé en vain. Depuis que vous eſtes partie de ce Païs, je ne ſuis pas ſeulement ſans cœur, mais encore ſans eſprit, & tous les deux m'ont entierement abandonné. Voſtre abſence m'a rendu reſveur & mélancolique, & je ne fais icy que des Almanachs. En voicy un que je vous prie d'agreer. L'amour a beaucoup contribué, & meſme je puis dire qu'il a la meilleure part à ſon invention. Heu-

reux s'il pouvoit vous faire passer un quart d'heure agreablement, & vous faire souvenir de la Personne qui vous honore & vous estime le plus.

R. D. M.

La Vignette du troisiéme feüillet représente une Chambre, dans laquelle un petit Amour est assis auprés du feu, la teste appuyée sur sa main gauche, & son Carquois à ses pieds, avec ces paroles, *L'absence de Philis me glace.* Au-dessous de la Vignette on lit ce qui suit.

PREDICTIONS SUR les quatre Saisons de l'Année 1684.

L'HYVER.

L'Hyver n'est guere agreable de soy-mesme, & encore moins, lors

qu'un Amant eſt contraint de le paſſer eloigné de ſa Maîtreſſe. Ainſi je puis aſſûrer qu'il ſera tres-rude & fâcheux pour moy, puis que ſelon toutes les apparences, je ſeray obligé de le paſſer ſans vous voir.

Quand la tendreſſe eſt extréme, L'éloignement de la Beauté
qu'on aime
Eſt cent fois plus rigoureux
Que l'Hyver le plus affreux.

La Vignette du quatriéme feüillet repréſente un Parterre, où ſont de petits Amours cüeillant des fleurs, dont ils font des Couronnes, & des Guirlandes, avec ces paroles, *C'eſt pour celle que nous les formons.* Au-deſſous de la Vignette eſt écrit.

LE PRINTEMPS.

On ne peut rien prédire de cette Saiſon, mais il y a beaucoup à eſperer.

perer. Quantité de petits Amours se montreront empressez à faire des Guirlandes & des Bouquets, & il me semble déja qu'ils se disent entre eux.

Des Fleurs que le Printemps
nous donne
Préparons pour Philis une riche
Couronne,
Et faisons chaque jour
Des vœux pour son retour.

Le cinquiéme Feüillet fait paroistre dans sa Vignette une Campagne chargée de Moissons, avec de petits Amours, qui portent sur leur teste des Corbeilles remplies de Cœurs, & ces mots, *Des yeux charmans ont fait nostre Moisson.* On lit au-dessous de la Vignette

L'ETE'.

Une belle Personne moissonnera plus de Cœurs en un moment, que

l'on ne moissonne d'Epis de bled dans tout un Eté. En quelque endroit que vous soyez, aimable Philis, on fera l'épreuve de ma Prédiction.

Lors que l'on voit vos yeux si
charmans & si doux,
On ne sçauroit resister à vos
coups.
S'ils demandent un Cœur, il faut
que l'on le donne,
De ce tribut ils n'exemptent
personne.

Dans la Vignette du sixiéme Feüillet son représentez des Coteaux de Vignes, & de petits Amours tenant une Bouteille & un Verre, avec ces paroles, *C'est son heureux retour qui cause nostre joye.* Il y a au-dessous de la Vignette

L'AUTOMNE.

L'Automne sera la plus belle Sai-

ſon de l'Année. On n'y verra que Feſtes & Réjoüiſſances. Les Amours y témoigneront leur joye par leurs Chanſons, & on leur entendra dire par tout,

Que chacun à l'envy s'empreſſe
A marquer ſon allégreſſe,
Le retour de Philis comble tous nos deſirs.
Cette Nymphe ſi belle
Nous ramene avec elle
Les jeux & les plaiſirs.

Ces Vers compoſent une Chanſon qui eſt notée ſur un feüillet ſéparé. Enſuite ſont les douze Mois, & un Cartouche au haut de chaque feüillet, avec des Prédictions & des Remarques ſur les Lunaiſons.

I. CARTOUCHE.

Le premier Cartouche repré-

ſente un Dieu de Fleuve appuyé ſur une Urne, & un petit Amour tenant un Flambeau allumé, que la fumée qui ſort de l'eau marque y avoir eſté plongé, avec ces mots, *On ne ſçauroit l'éteindre.* Dans chaque Mois, la Nouvelle & Pleine Lune eſt marquée, avec ſon premier & dernier Quartier, & les Prédictions qui répondent à ces quatre Lunaiſons. Je raporte ſeulement les Prédictions, les Lunaiſons eſtant les meſmes dans les douze mois.

JANVIER.

Plaiſirs de la Bonne-chere & du Feu regneront.

La clarté de cette Lune ſera fort incommode pour les Larrons, & pour les Amoureux.

Retour ſouhaité.

Inquiétude pour les Amans qu'on ne leur raviſſe leur Maiſtreſſe pen-

dans le temps du Carnaval.

Mariage rompu.

II. CARTOUCHE.

Un petit Amour ſur une Riviere, dans un Bateau, peſchant avec une Ligne, au bout de laquelle eſt un Poiſſon pris à l'hameçon, avec ces paroles, *Il ne m'échapera pas.*

FEVRIER.

Mariage malheureux,

Chute d'un Amant ſur la Glace, en allant voir ſa Maîtreſſe.

Amans maltraitez de leurs Belles.

Raccommodement qui ne durera guere.

Temps de ſûreté pour les Amans, de ce qu'on ne peut pas leur enlever leurs Belles par le Mariage, pendant le Careſme.

III. CARTOUCHE.

Un Belier, ſur lequel eſt un

petit Amour, & un autre qui marche devant, tendant de l'herbe au Belier, avec ces mots, *Sa douceur vous charme.*

MARS.

Double souffrance, de jeusner, & de ne point voir ce que l'on aime.

Inquiétude de ne point recevoir de nouvelles.

Temps mal propre à se divertir.

Fin de mortification.

IV. CARTOUCHE.

Un Taureau terrassé par un petit Amour, avec ces paroles, *Quand il seroit cent fois plus fort.*

AVRIL.

Renouvellement d'inquietude.

Esperance trompée.

Souvenir fâcheux.

Courte joye.

V. CARTOUCHE.

Deux petits Amours qui s'em-

braſſent, & ces mots, *Rien n'eſt ſi beau, que d'eſtre unis.*

MAY.

Divorce amoureux.

Repentir d'une Belle, de ne s'eſtre point mariée par inclination.

Fidelité recompenſée.

Temerité punie.

Plaiſirs de deux Amans bien unis.

VI. CARTOUCHE.

Vne Ecreviſſe, avec un petit Amour qui la regarde, & ces paroles, *Bien loin de reculer, j'avance.*

JUIN.

Grande joye de deux Amans, de voir finir leurs chagrins.

Deſeſpoir amoureux.

Amant cloiſtré, pour n'avoir pû ſe faire aimer de ſa Maîtreſſe.

Quantité de Soûpirans, bien loin d'avancer, reculeront.

VII. CARTOUCHE.

Vn petit Amour dans un Char

tiré par deux Lions, avec ces mots, *Ie dompte les plus fiers.*

JUILLET.

Fierté abatuë.

Coquettes en Campagne.

Fausse Confidence.

Intrigues decouvertes.

VIII. CARTOUCHE.

Vne Pucelle dans une Ruë, & un petit Amour qui la regarde, avec ces paroles, *C'est comme je la veux.*

AOUST.

Plusieurs Personnes mariées par avarice.

Amans favorisez.

Rivaux malheureux.

Amant noyé, en traversant une Riviere, pour aller voir sa Maîtresse à la Campagne.

IX. CARTOUCHE.

Des Balances, & dans chaque Bassin un petit Amour, dont l'un

fait baiſſer un des Baſſins, avec ces mots, *Ie l'emporte.*

SEPTEMBRE.

Jalouſie de deux belles Perſonnes.

Diſcretion reconnuë.

Partie de plaiſir à la Campagne, qui fera de l'éclat.

Intrigues ſecrettes.

X. CARTOUCHE.

Un petit Amour, tenant dans ſes mains un Scorpion, avec ces paroles, *Entre mes mains le poiſon devient doux.*

OCTOBRE.

Mort d'un Amant, pour avoir eſté trop conſtant.

Rival empoiſonné.

Retraite impreveuë.

Voyage malheureux.

XI. CARTOUCHE.

Le Sagitaire dans les Nuës, & un petit Amour ſur une Terraſſe, avec ſon Arc tendu, une Fléche, &

& ces paroles, *Mes coups sont plus sûrs.*

NOVEMBRE.

Belle Femme trompée.

Amant inquiet.

Emportement nuisible.

Jalousie inutile.

XII. CARTOUCHE.

Le Capricorne dans une Nuë, & un petit Amour sur une terrasse, avec ces mots, *Où je suis il ne peut rien.*

DECEMBRE.

Festins & Rejoüissances.

Soupçons injurieux.

Cruauté punie.

Temps dangereux pour les Malades imaginaires.

L'AMOUR SUR TOUT.

Au haut du dernier Feuillet est un Cartouche plus grand que les autres. Une Eclipse de Soleil y est représentée par le Soleil, la Lune

& la Terre, celle-là entre deux, avec ces paroles Italiennes, *Languisco se non mi riguardi.* On lit au-dessous ce qui suit.

DES ECLIPSES.

Quand un Amant ne peut voir les yeux de sa Belle, & qu'il en est empesché par l'interposition d'un long espace de Païs, c'est quelque chose de plus funeste pour luy, qu'il ne l'est à la Terre d'estre privée de la lumiere du Soleil, par l'interposition de la Lune, & cette derniere Eclipse ne causera jamais tant de mal que la premiere.

Ah, que j'éprouve bien, Philis, ce que j'avance !
Je souffre mille maux en ne vous voyant pas,
Et de ces maux la dure violence
Est plus rude pour moy cent fois que le trépas.

Il seroit à souhaitter que l'on ne fust pas plus de temps sans vous revoir, qu'on ne sera sans revoir la lumiere du Soleil, qui sera dérobée à la Terre pendant quelques momens, par l'Eclipse qui doit arriver le 12. Iuillet de cette année. C'est à vous, belle Philis, à nous prédire là-dessus nostre bonne ou nôtre mauvaise fortune, en nous apprenant combien de temps vous serez encore sans vous montrer à ceux qui souhaitent vostre retour avec le plus fort empressement.

Un Trophée d'Arcs, de Carquois, & de Flambeaux allumez, est à la fin de ce galant Almanach. L'aimable Personne à qui il a esté envoyé, n'a pû refuser à son Autheur les loüanges qui luy sont deuës. C'est un jeune Gentilhomme, dont elle reçût ces Vers le jour de sa Feste.

MADRIGAL.

IL ne vous manque rien, Philis, que de l'amour ;
C'est ce que je voudrois vous donner en ce jour.
Ne croyez pas qu'il soit si fort à craindre
Qu'on tâche de nous le dépeindre.
S'imaginer qu'il soit plein de rigueur,
C'est estre dans l'erreur.
Il n'est point de plaisirs que ceux qu'il nous inspire.
Belle Philis, en doutez-vous ?
Faites ce que je vay vous dire,
Goûtez-en, vous verrez qu'il n'est rien de si doux.

Ie puis vous dire que je vous envoye un Air tout nouveau, puis que je suis assûré qu'il a esté

fait depuis huit jours. Il eſt d'un des plus habilles Hommes que nous ayons en Muſique. Si vous demandez qui a fait les Vers, cette Lettre que j'ay reçûë, vous apprendra tout ce que j'en ſçay.

Vous ne ſçavez pas encore, Monſieur, tous les caprices dont noſtre Sexe eſt capable. Ma foibleſſe vous en découvrira peut-eſtre plus que vous n'en auriez imaginé. Il eſt aſſez bizarre que moy, qui n'ay encore avoüé à perſonne l'inclination de mon cœur, & qui verrois avec une peine extréme, qu'on en ſoupçonnaſt quelque choſe, je vous prenne pour mon Confident vous qui pourriez publier à tout le monde un ſecret que je cache avec un ſi grand myſtere. Je ſens pourtant un plaiſir bien ſenſible à vous dire que j'ay un Amant. Perſonne

ulez.
luy
ous ;
ma
rrez.
Com-
Je
riez
ttre
vô-
ette
œur
&c.
NE.

par-

s,
nds,
les.

15
fai
de
no

don
foib
estre
gine
qui
l'ino
vern
qu'o
je v
vous
mond
un f

ne le ſçait encore. Si vous voulez ſçavoir tout ce qui ſe paſſe entre luy & moy, il ne tiendra qu'à vous; voyez ſi vous voulez entrer dans ma confidence. Cependant vous pourrez connoître aiſément où nous en ſommes, par ces Vers de ſa façon. Je vous les envoye. Vous m'obligeriez au dernier point, de les faire mettre en Air, pour les employer dans vôtre Mercure. Je répondray à cette obligation par une ouverture de cœur fort ſincere, & par tout l'eſtime, &c.

LA GASCONNE.

AIR NOUVEAU.

L'Hyver qui paroiſt ſans charmes,
Eſt pour moy le meilleur temps,
C'eſt à préſent, Iris, que tu te rends,
A mon amour ta fierté rend les armes,

Ah, s'il est ainsi, tous les ans,
L'Hyver qui paroist sans charmes,
Est pour moy le meilleur tems.

Sa Majesté ayant trouvé à propos d'augmenter de deux Cornettes la Compagnie des Chevaux-legers de sa Garde, a permis à Monsieur le Duc de Chevreuse, qui en est Capitaine-Lieutenant, de disposer de ces Charges. C'est une gratification tres-considérable. Vous sçavez, Madame, que ce Duc a infiniment de l'esprit, & qu'il soûtient sa naissance par des qualitez qui en sont tres-dignes.

Le Roy, qui est grand en toutes choses, a fait aussi connoistre à Monsieur du Plessis, Ecuyer de la Grande Ecurie, qui a eu l'honneur de montrer à monter à cheval à Monseigneur le Dauphin,

qu'il se souvenoit de ses services. Il luy a donné deux mille écus de pension. Monsieur du Plessis est si connu par la réputation qu'il s'est acquise en cet Art, qu'il n'est pas besoin d'en rien dire davantage.

Je vous appris au commencement de l'année derniere, le Mariage de Mr Daguin de Chasteau-Renard, Conseiller au Parlement de la Premiere des Enquestes, & Fils de Monsieur Daquin, premier Médecin de Sa Majesté, avec Mademoiselle de l'Isle. Il en est sorty un Fils, que le Roy tint sur les Fonts le 16. de ce mois, avec Madame la Dauphine. Il fut nommé Loüis. La Cerémonie de ce Baptesme se fit dans la Chapelle du Chasteau de Versailles, par Monsieur le Cardinal de Boüillon, Grand Aumônier de France, en présence de toute la Cour.

Ce mesme jour mourut icy une Dame, laquelle apres avoir perdu trois Maris; a vû arriver le temps de les suivre. Elle s'appelloit Eleonore Angélique de Bruslart-de Coursan, & estoit Veuve en premieres Nôces de Messire Loüis Gouffier, Comte de Caravas, en secondes, de Messire Antoine Chevalier, Comte de Mailly; & en dernieres, de Messire Gabriel de Bussillet; Comte de Messimieu.

Il s'est fait une tres-grande Cerémonie à Grenoble dans le nouveau Convent & Hôpital de la Charité, basty sous le titre de S. Estienne. Les Directeurs des Hôpitaux de cette Capitale du Dauphiné, voulant en rebastir un general sur la fin de l'année 1681. ne trouvérent dans la Ville aucune Maison qui fust plus

commode pour leur dessein, que celle dont je vous parle. Ils s'accommodérent avec les Religieux de cet Hôpital de la Charité, qui promirent de leur ceder leur Convent, & d'en faire bastir un de fond en comble selon leur usage. Ils ne se reservérent que deux années pour faire ce Bastiment; & ce terme estant expiré depuis trois mois, ces Religieux abandonnérent leur vieux Convent & Hôpital, & prirent possession du nouveau, le 8. de ce mois, jour de la Feste de S. Jean de Dieu, Instituteur de leur Ordre. Ce nouveau Convent & Hôpital de la Charité est un des plus vastes Edifices de cette Province. Il n'y a pourtant rien de superflu, aucun embellissement qui puisse sentir la magnificence; tout y est pour le nécessaire & pour l'utile.

L'Eglise n'est pas encore achevée, & en attendant, on a construit deux Chapelles aux deux extrémitez des Infirmeries. Le jour de la Cerémonie estant arrivé, Monsieur le Camus, Evesque & Prince de Grenoble, que la pieté conduit dans tous les endroits où il connoist que son exemple & sa charité sont nécessaires, se rendit sur les sept heures à cet Hôpital, où il celébra la premiere Messe à l'Oratoire de la grande Infirmerie, pendant que Monsieur l'Abbé de Pouroy se préparoit pour celébrer aussi le premier à l'Autel d'une autre Infirmerie. La Grand'-Messe fut ensuite chantée par la Musique, & quand elle fut finie, toutes choses ayant esté disposées pour la Procession, on se rendit à l'ancien Convent, d'où elle se fit jusqu'au nouveau, avec la mes-

me ſolemnité qu'elle ſe fait le jour de la Feſte-Dieu. Toutes les Ruës eſtoient tapiſſées. Monſieur l'Eveſque précedé d'un grand nombre de Religieux de divers Ordres en Chapes, & de ceux de la Communauté, marchoit ſous un riche Dais, dont les quatre coins eſtoient portez par Meſſieurs Deſcombes, du Perron, de la Colombiere, & du Vivier, tous quatre Maiſtres des Comptes. Les Conſuls & Officiers de la Maiſon de Ville y aſſiſtérent en Corps, & en Chaperon. La Proceſſion eſtant achevée, & l'Expoſition ayant eſté faite ſur l'Autel, le *Te Deum* fut chanté par le Chœur des Religieux, & ſuivy de la Benédiction, que cet illuſtre Prelat donna. Monſieur l'Abbé l'Eſcot fit celle de tous les Lieux Reguliers, & du nouveau Cimetiere,

comme Official du Diocese, & finit cette action par une Aumône considerable. Madame la Présidente de Charmes, qui est une des premieres Bienfaictrices de cet Hôpital, régala les Pauvres d'un fort beau Soupé; ce que fit aussi un autre jour Madame la Présidente de Pourroy. Mesdames les Comtesses du Bouchage, & de Ferrieres, s'estant renduës de tres-grand matin au vieil Hôpital, y firent la queste, & suivirent la Procession jusqu'au nouveau, où elles demeurérent tout le jour avec une assiduité tres-édifiante. Sur les huit heures du soir, Monsieur le Clerc, l'un des Capitaines de la Ville, voulant donner des marques de son affection envers l'Ordre, fit entendre quantité d'Instrumens, qui meslérent une fort agreable mélodie aux

Feux d'artifice, dont l'air parut tout remply. Peut-estre ne sçavez-vous pas une particularité de ce Convent, qui est assez remarquable. Les Géneraux, Provinciaux, & autres Supérieurs, ne sont point Prestres. On leur donne pourtant le nom de Peres, lors qu'ils sont en Charge; mais quand le temps de leur Supériorité est finy, on ne les appelle plus que Freres. Ils ont cependant des Religieux Prêtres, mais ces Religieux ne peuvent parvenir aux Charges, ny entrer dans les Chapitres Provinciaux. Ils ont seulement leur voix dans les Chapitres Conventuels, & ne se meslent que de dire leur Breviaire, & d'administrer les Sacremens aux Pauvres Malades. Leur rang est apres le Prieur.

Le Roy, qui a dessein de rendre Versailles une des plus consi-

dérables Villes du Royaume, non ſeulement par la magnificence de ſon Palais, & des ſuperbes Edifices qui l'accompagnent, mais auſſi par les Temples qu'il y fait conſtruire, ayant réſolu pour la commodité de ſa Cour, & des Peuples, de mettre la Paroiſſe au lieu déſigné pour l'Egliſe des Recolets, le P. Hyacinte leur Provincial, reçût ordre de Mr l'Archeveſque de Paris, d'en oſter leur Croix, & de la tranſporter proche l'Aîle Dauphine, où leur Convent doit eſtre baſty. C'eſt ce qu'ils firent le Ieudy 9. de ce mois. Quarante Religieux chantant les Hymnes de la Paſſion, tranſporterent proceſſionnellement cette Croix, & la planterent au lieu deſtiné pour leur Egliſe nouvelle. Le lendemain Mr l'Archeveſque s'eſtant rendu en Habits Pontifi-

caux

caux à celuy où l'Eglise de la Paroisse doit estre bastie, sous le titre de Nostre-Dame, Sa Majesté accompagnée des principaux Seigneurs de sa Cour, posa la premiere Pierre avec les Cerémonies ordinaires. Sous cette Pierre fut mise une Lame de cuivre, avec cette Inscription.

A LA GLOIRE DU NOM
DE DIEU.
LOVIS LE GRAND,
Roy de France & de Navarre,
Le Belliqueux, le Conquerant,
A fait élever cette Eglise,
Et en a posé solemnellement la premiere Pierre,
L'an de grace mil six cens quatre-vingt-quatre,
Le dixiéme iour de Mars,
Nulle autre main ne pouvant fonder plus solidement.

Le Temple du Vray Dieu,
Que celle qui a renversé les Temples de l'Heresie.

Le mesme jour, on fit la mesme Cerémonie au lieu destiné pour bastir l'Eglise des Recolets. Sa Majesté en posa aussi la premiere Pierre, pendant que Mr l'Archevêque disoit les Prieres ordinaires. Cette Eglise fut dédiée sous le titre de S. Loüis Roy de France, & le *Te Deum* chanté par les Religieux. Voicy l'Inscription que l'on mit sous cette premiere Pierre.

A LA GLOIRE DU NOM
DE DIEU,
Et à l'augmentation de la pieté des Fidelles,
LOVIS LE GRAND,
Roy de France & de Navarre,
Le Tres-Chrétien, le Tres-heureux,

Le Fondateur de cette Ville,
A fait bâtir ce Convẽt & cette Eglise,
Par un effet de son zele, & de sa magnificence,
Et en a posé la premiere Pierre,
L'an de grace mil six cens quatre-vingts-quatre.
Le dixiéme jour de Mars.

Ces deux Inscriptions sont de Mr Charpentier de l'Academie Françoise, qui aprés avoir soûtenu avec tant d'érudition & d'éloquence, que les Inscriptions de nos Monumens publics, & particulierement de ceux qui sont à l'honneur du Roy, doivent estre en Langue Françoise, a la satisfaction de voir que son opinion commence à s'établir dans le monde, malgré la prévention contraire, qui depuis long-temps avoit préoccupé la plus grande partie des Esprits.

Mr de la Mote-Houdancour, Archevesque d'Auch, Docteur de Navarre, est mort depuis quelque temps. Il estoit Abbé de Soüillac, de Froimont, de S. Martial de Limoges, & Prieur de S. Leger. Il avoit esté Evesque de Rennes, Aumônier de la feuë Reine Mere, & fut nommé à l'Eglise d'Auch en 1662. Mr le Maréchal de la Mote-Houdancour, que nous avons vû Viceroy de Catalogne, & dont la Veuve est aujourd'huy Gouvernante des Enfans de France, estoit Frere de ce Prélat. Il a laissé de grands biens, & est mort sans faire de Testament. Le Roy a donné huit mille livres de pension sur cet Archevesché à Mr le Prince Camille, fils de Mr le Grand. Il en a aussi donné une, mais moins considerable, à Mr de Mongommery, qui s'en est rendu di-

gne, & par ſon mérite perſonel, & par l'abjuration qu'il a faite de la R. P. Reformée. L'Abbaye de Froimont, Dioceſe de Beauvais, que cet Archeveſque poſſedoit, a eſté donnée à un des Fils de Mr Colbert de Croiſſy, Miniſtre & Secretaire d'Etat.

Meſſire Claude Bazin, Seigneur de Bezons, Conſeiller d'Etat, apres avoir eu diverſes attaques d'Apopléxie, en eſt mort depuis huit jours. Il avoit eſté Avocat Géneral au Grand Conſeil, Intendant à Soiſſons, Conſeiller d'Etat ordinaire, & quarante ans de l'Académie Françoiſe. Il a laiſſé trois Fils, dont l'un eſt Intendant d'Orleans; l'autre, Meſtre de Camp de Cavalerie; & le troiſiéme, Agent géneral du Clergé de France. Madame le Blanc, Femme de Monſieur le Blanc Maiſtre

des Requeſtes, qui a eſté ſi long-temps Intendant en la Géneralité de Roüen, eſt ſa Fille.

Meſſire Jean Lobel, Conſeiller en la Cour des Aydes à Paris, où il avoit eſté reçû en 1636. eſt mort auſſi dans ce mois. Il avoit eſté Procureur Géneral en la Cour des Aydes à Agen.

J'ay encore à vous apprendre la mort de trois Perſonnes de vôtre Sexe. L'une eſt Dame Marguerite Amelot, Veuve de Meſſire Guillaume Briçonnet, Seigneur de Milmont, Auteüil, Autoüillet, Garencieres, &c. Maiſtre des Requeſtes, & ancien Préſident au Grand Conſeil; l'autre, Dame Magdeleine Larcher, Veuve de Meſſire Loüis le Clerc de Coltier, Marquis d'Aunay, Nonneville, Savigny, Bellefontaine, & autres Lieux, & Mere

de Madame de Gourgues, Femme du Maiſtre des Requeſtes de ce nom; & la derniere, Dame Geneviéve Baudouïn, Femme de Meſſire Michel Colbert, Maiſtre des Requeſtes. La premiere eſt morte dés le mois de Fevrier.

Je puis ajoûter à toutes ces morts, celle du Premier Miniſtre de la Porte. On l'a publiée long-temps avant qu'elle fuſt certaine, mais enfin elle a eſté confirmée de toutes parts. On en parla ſitoſt que le Siége de Vienne eut eſté levé, parce que le malheur tenant toûjours lieu de crime chez les Nations Barbares, on eſtoit perſuadé ſelon la Politique Ottomane, que le Grand-Seigneur ne luy pardonneroit pas le mauvais ſuccés que ſes Armes avoient eu devant cette Place. Ce Miniſtre qui le prévoyoit, fit

couper la teſte à quelques Bachas, & leur imputa la faute de ce qui eſtoit arrivé. Il luy eſtoit aiſé de les accuſer, puis qu'ils n'eſtoient plus en état de ſe défendre. Il feignit enſuite quelque indiſpoſition, pour ne ſe point rendre à Andrinople, & il commençoit à eſpérer que l'orage ſe diſſiperoit lors qu'il s'en vit accablé. Il eſtoit Fils d'un Janiſſaire, ou Soldat, & s'appelloit Muſtapha Coul Oglou, c'eſt à dire, Fils de la Milice, qui eſt ce que ſignifient ces deux derniers mots. Comme il eſtoit fort bien fait, & que toutes ſes actions eſtoient accompagnées de beaucoup de grace, le Grand-Seigneur eſtant encore jeune, le voulut avoir aupres de luy. Il s'en laiſſa tellement charmer, que Coprogly Achmet Pacha eſtant mort, il luy fit remplir ſa place

de Grand Visir. Vous sçavez, Madame, que c'est la premiere Charge de ce vaste Empire. La seule cerémonie que l'on observe en faisant un Grand Visir, c'est de luy mettre le Sçeau du Sultan entre les mains; le nom de l'Empereur y est gravé, & il le porte toûjours dans son sein. En vertu de ce Sceau-là, il est revétu de tout le pouvoir du Grand Seigneur. On voit dans l'Histoire que cette Charge commença à s'établir dés le regne d'Amurat, quatriéme Empereur des Turcs. Ce Prince passant en Europe avec son Gouverneur, appellé Lala-Schabin, le fit Chef de son Conseil, & General de son Armée, avec laquelle il prit Andrinople. Depuis ce temps-là, les Sultans ont toûjours fait subsister la Charge de Grand Visir. La faveur de

Mehemet IV. qui regne aujourd'huy, ayant continué pour celuy dont je vous parle, il luy fit épouser Maiama Fatma sa Fille en 1675. quoy qu'elle n'eust pas encore dix ans accomplis. On n'a jamais rien veu de plus beau à Constantinople, que les Festes qui s'y firent pour ce Mariage. Les magnifiques Présens que cette jeune Princesse reçeut du Grand Visir son Mary, furent admirez de tout le Peuple. L'Empire Ottoman doit à ce Ministre la prise de Caminiets, & de quelques autres Places, L'affection dont il recevoit tant d'illustres marques du Grand Seigneur, qui alloit souvent manger chez luy, luy ayant attiré la haine de plusieurs Grands de la Porte, il voulut fermer la bouche à ses Envieux par quelque grande action. Il vint en Hongrie avec une Ar-

mée formidable ; & l'heureux ſuccés qu'il eut au commencement de la Campagne, luy fit commettre une grande faute. Il crut qu'il trouveroit peu de difficulté à s'emparer de Vienne, & qu'il viendroit enſuite aiſément à bout des Places qu'il laiſſoit derriere luy. C'eſtoit hazarder beaucoup, & l'évenement l'a fait connoiſtre. Il eſt vray qu'il n'a paru Capitaine, ny Soldat dans cette importante occaſion. Auſſi ſemble-t-il que Dieu l'aveuglant exprés, luy ait oſté le courage, & la conduite, afin de ſauver la Chrêtienté. Il n'a jamais approché de Vienne, plus prés qu'à deux grandes portées de Canon ; encore ſe faiſoit-il toûjours porter dans une Chaiſe treilliſée de fils d'archal, qui eſtoit à l'épreuve des coups de Mouſquet. Il manqua

beaucoup, en négligeant de mettre des Troupes à Kalemberg, pour défendre ce Passage, car il n'y en avoit point sur le haut de la Montagne. Il fit encore plus mal de ne point faire combatre sa principale Armée, & de n'apporter aucun obstacle à l'Armée Chrêtienne, lors qu'elle se mit en bataille dans la Plaine. La terreur saisit ensuite ses Troupes, & il consentit qu'elles levassent le Siége sans donner aucun combat. Peut-estre n'avoit-il que ce moyen de conserver ses Trésors en abandonnant ses Tentes; mais s'il eust mis plus de monde pour garder la gorge des Montagnes, & qu'il eust embarassé la Forest de Vienne, peut-estre auroit-on eu peine à venir jusqu'à son Camp. Toutes ces fautes, & l'intrépide ardeur des Chrestiens, qui les engagea à

tenter une entreprise qui ne devoit pas leur réüssir, ont empesché la prise de Vienne, & causé la mort de ce Grand Visir. Le Sultan avoit de la peine à s'y résoudre, & n'en a donné l'Arrest que par le Conseil de la Porte. Le Visir avoit des Ennemis, dont la plûpart s'estoient opposez à la guerre de Hongrie, & le Grand Seigneur devoit cet exemple à ses Peuples, qui auroient pû prendre l'occasion de se soûlever. D'ailleurs les Turcs prétendent faire connoître par là que leurs disgraces de la derniere Campagne ne doivent pas estre imputées à leur foiblesse, mais à la mauvaise conduite, & au manque de courage de ce Visir. J'ay oublié de vous dire, que dans le temps qu'il feignit d'estre malade pour s'excuser de se rendre à Andrinople où le

Sultan le mandoit, il brûla tous ses Papiers. Il fut étranglé à Belgrade le 25. Decembre. Parmy quantité de circonstances que l'on publie de sa mort, voicy ce que l'on croit le plus veritable. Vn Aga estant venu à Belgrade, fit assembler toute la Milice, comme ayant à déclarer un ordre du Grand Seigneur, qui regardoit une importante entreprise. Il montra cet ordre, qui fit connoistre que c'estoit la teste du Grand Visir que le Sultan demandoit. Ce Ministre infortuné jetta les yeux sur les Officiers & sur les Soldats, comme s'il eust voulu découvrir ce qu'il en pouvoit attendre, & ne remarquant en eux aucune disposition favorable, il demanda une demy-heure pour penser à luy, & se passa ensuite le Cordon luy-mesme. On tient qu'Ibra-

him Bacha luy a ſuccedé dans cette Charge.

Puis que la Réponſe que j'ay faite aux Lardons des deux derniers mois, a plû meſme à ceux qui s'y trouvoient aſſez intereſſez pour ne devoir pas en eſtre contens, je vay continuer d'y répondre, apres que je vous auray fait voir les Infractions de la Maiſon d'Autriche, & des Roys d'Eſpagne, aux Traitez faits avec la France, & les Uſurpations des meſmes Roys en divers endroits. Cet Article n'eſt pas éloigné de mon ſujet, puis qu'il fait connoître que ceux qui reprochent au Roy une Infraction qu'ils ne peuvent prouver, ſe ſont de tout temps accoûtumez à en faire.

En 1482. il y eut diférent entre l'Empereur Maximilien, & Loüis XI. Roy de France, pour

la Tutelle de l'Archiduc Philippe, fils & unique Heritier de Marie, Duchesse de Bourgogne. Il fut arresté que ce jeune Prince demeureroit en la Tutelle des Etats du Païs-Bas, sans que Louïs XI. & Maximilien s'en meslassent; & au préjudice de ce Traité, l'Empereur entra dans les Païs-Bas avec une Armée, & usurpa la Tutelle.

Charles VIII. ayant résolu de recouvrer le Royaume de Naples qui luy appartenoit, voulut empescher que Ferdinand Roy d'Arragon ne le traversast, & dans cette veuë, persuadé par son Confesseur, & par le Senéchal de Beaucaire, que le Roy Ferdinand avoit trouvé moyen de corrompre, il luy rendit les Comtez de Roussillon, & de Cerdaigne, qui en 1462. avoient esté engagez à

Loüis XI. pour trois cens mille Ecus. Le Traité fut fait à Barcelone au mois de Ianvier 1493. & par ce Traité le Roy Ferdinand s'engagea à estre Ennemy des Ennemis de Charles VIII. à ne luy apporter aucun obstacle pour le recouvrement du Royaume de Naples, & à ne point marier ses Enfans avec ceux du Roy des Romains, ou du Roy d'Angleterre ; mais il n'eut pas plûtost pris possession de ces deux Comtez, qu'il donna secours à Alphonse Roy de Naples, ligua tous les Princes d'Italie pour empescher le retour de Charles VIII. & maria ses filles aux fils du Roy des Romains, & du Roy d'Angleterre. Ce fut contre ces princes liguez qui luy vouloient fermer le passage, que Charles VIII. gagna la mémorable Bataille de Fornoüe.

Depuis ce temps, ce mesme Ferdinand Roy d'Arragon, traita de nouveau avec Charles VIII. pour chasser du Royaume de Naples, Ferdinand II. qui s'y estoit étably. La Négotiation fut longue, & Charles VIII. estant mort, Loüis XII. son Successeur la continua. par le Traité qu'ils firent ensemble, le Royaume de Naples fut partagé. Loüis XII. devoit avoir la Ville de Naples, Gayete, la Terre de Labour, la Bruzze, &c. & Ferdinand devoit avoir la Calabre & la Poüille, & tenir du Roy de France cette portion en fief. Le Traité ayant esté approuvé par le Pape Alexandre VI. qui leur en donna l'Investiture, ils entrerent dans ce Royaume à communs frais, & en chasserent Fedéric, Successeu de Ferdinand II. mais ensuite pa

une trahiſon ſurprenante, Gonſalve, Lieutenant General de Ferdinand Roy d'Arragon, ſurprit les François, & les contraignit de ſortir de tout le Royaume de Naples.

Ce méme Roy Ferdinand ayant donné pouvoir à Philippe d'Autriche ſon Gendre, de traiter d'une Paix perpetuelle avec Louïs XII. en 1496. le deſavoüa ſur tout ce qu'il avoit conclu avec la France.

Il eſt conſtant qu'apres le Traité de Câteau-Cambreſis, fait en 1559. les Roys de France & d'Eſpagne avoient pleine Paix entre eux. Ces derniers ont voulu débaucher les Suiſſes & les Griſons de l'Alliance de France. Ils ont ſuſcité la Ligue, formé des pratiques en ſecret avec les Ducs de Guiſe, & du Maine, & autres Princes Lorrains, envoyé des Armées

dans le Royaume, & fait toutes choses pour le troubler. Mesme depuis l'assassinat commis en la Personne de Henry III. on a veu en Espagne le Portrait de cet abominable Frere Jacques-Clement reveré comme un Saint sur les Autels, & placé parmy les Hommes illustres dans les Apartemens du Roy Catholique. Monsieur du Maine, qui fut envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Espagne pour le Mariage des deux Roys en 1612. s'en plaignit à Philippe III. & à ses Ministres, & fut cause qu'on osta le Portrait de ce Scelérat.

Depuis la Paix de Vervins faite en 1598. on sçait que Baltazar Zuniga, Ambassadeur d'Espagne en France, eut intelligence avec Melargues, par le moyen de son Secretaire Flamand, nommé Bru-

neau, pour faire mettre Marſeille entre les mains du Roy ſon Maiſtre. On découvrit la pratique, & il en couſta la teſte à Melargues.

On ſçait auſſi que dés le temps que le Maréchal de Biron alla en Flandre Ambaſſadeur Extraordinaire, pour faire jurer la Paix aux Archiducs; on commença à noüer des pratiques avec luy, & à corrompre ſa fidelité; ce qui a cauſé ſa perte.

Contre la parole que donnoit Taxis, Ambaſſadeur d'Eſpagne, que le Roy ſon Maiſtre ne preſteroit point de ſecours au Duc de Savoye pour le Marquiſat de Saluces, le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, & les autres Miniſtres du Roy d'Eſpagne en Italie, donneront à ce Duc toutes les aſſiſtances qu'ils purent.

Il y eut auſſi une autre entrepriſe ſur Blavet. Le Gouverneur de la Place devoit la livrer au Roy d'Eſpagne, qui pour cela y envoyoit une Armée Navale. On découvrit l'entrepriſe, & le Gouverneur fut amené à Paris, où il eut le col coupé.

On ſçait que les Eſpagnols avoient ſéduit le Duc de Boüillon, auquels ils fourniſſoient de tres-groſſes ſommes, pour l'engager à mettre le trouble dans le Royaume, quoy qu'il fuſt de la Religion Prétenduë Réformée.

Chacun ſçait auſſi l'entrepriſe qu'ils avoient faite ſur la Ville de Metz, où Henry IV. ſe contenta de changer la Garniſon, & le Gouverneur.

On n'ignore pas les pratiques qu'un Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit avec le nommé Lhoſte,

Commis de Monſieur de Villeroy, Secretaire d'Etat. Ce Commis donnoit à cet Ambaſſadeur les doubles de toutes les Dépeſches qu'il faiſoit. L'intelligence fut découverte, & Lhoſte ayant pris la fuite avec un Domeſtique de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſe trouva noyé à un paſſage de la Riviere de Marne; le ſoupçon eſt grand que le Domeſtique le fit noyer.

Dans le meſme temps, le Gouverneur de Perpignan avoit des intelligences dans Locate, pour livrer la Place aux Eſpagnols; l'affaire éclata, & on punit les Entrepreneurs.

Perſonne n'ignore ce qui arriva à la Marquiſe de Verneüil, & à Monſieur d'Entragues ſon Pere. Les Eſpagnols vouloient engager cette Marquiſe à emmener en Eſ-

pagne les Enfans qu'elle avoit de Henry IV. & s'obligeoient à faire reconnoiſtre ſon Fils pour Roy, & à ſoûtenir la validité de la Promeſſe de Mariage qu'elle en avoit. Il en euſt coûté la vie au Pere, à la Fille, & au Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angouleſme, ſon Frere, ſi l'extrême bonté de ce Monarque ne les euſt ſauvez.

Ce Prince eſtant mort, le Comte de Fuentes Gouverneur de Milan, fit tous ſes efforts pour perſuader à feu Monſieur le Prince, de diſputer la Régence du Royaume à la Reyne Marie de Médicis, & luy promit qu'il ne manqueroit ny de forces, ny d'argent.

C'eſt une choſe qui n'a point d'exemple, que ce que le Viceroy de Navarre fit faire en 1611. contre ceux de la Communauté de Bayonne en Bearn, pour leur oſter

les

les Pasturages de la Montagne d'Aldude de sept lieuës de longueur, dont ils estoient en possession. On brûla leurs Maisons, & leurs Cabanes, on enleva les Pastres & le Bétail, & on entra à main armée dans les Villages qui avoient le droit. La Minorité du Roy, & la foiblesse du Gouvernement, furent cause qu'on soufrit toutes ces indignitez.

La Reyne Marie de Medicis, conjointement avec les Ambassadeurs dès Archiducs, ayant voulu s'entremettre d'accommoder dans la mesme année le diférent survenu à Aix-la Chapelle, Mr de la Vieuville n'en fut pas plûtost revenu, que les Espagnols firent rompre le Traité, & que le Marquis de Spinola surprit cette Ville.

Celuy de Madrid, fait en 1621.

pour la restitution de la Valteline qu'il falloit rendre aux Grisons, ne manqua pas de difficultez dans son exécution. Le Gouverneur de Milan y en apporta de si grandes, ayant fait mesme construire plusieurs Forts, que le Roy fut contraint d'y envoyer le Marquis de Cœuvres, depuis Maréchal d'Estrées, avec une Armée pour faire executer le Traité. Il falut de même recourir aux armes, pour faire executer celuy de Mouçon, fait en 1626. pour la mesme Affaire.

Le Traité de Suze fut fait en 1629. entre la France, & le Duc de Savoye, qui se faisoit fort du Gouverneur de Milan. Le Roy d'Espagne le ratifia pour l'entretien de la Paix d'Italie, & la conservation des Etats du Duc de Mantouë. Malgré toutes ces assurances, les Armées de l'Empe-

reur, & du Roy d'Espagne, attaquerent de nouveau, & envahirent les Etats du Duc de Mantouë.

Ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que le mesme jour que le Roy d'Espagne ratifia ce Traité à Madrid (ce qu'il fit le 3. May 1629.) il en signa un autre avec Closel, Agent, & ayant pouvoir du Duc de Rohan, par lequel Sa Majesté Catholique, au préjudice de la Paix qui estoit entre les deux Couronnes, accordoit à un Seigneur de la Religion Prétenduë Réformée, Chef de ceux de ce Party, trois cens mille Ducats par an, pour entretenir six mille Hommes dans la guerre que l'on devoit faire au Roy, quarante mille Ecus de pension au Duc de Rohan, huit mille à Monsieur de Soubize son

Frere, & dix mille autres pour estre distribuez aux Officiers de ces Troupes, suivant les ordres de ce Duc, & à la charge de ne faire la Paix que du consentement de l'Espagne, & de la rompre quand elle voudroit.

Par tous les Traitez de Paix faits entre les deux Couronnes, de Crépy en 1544. de Vervins en 1598. des Pyrenées en 1661. il est porté en termes exprés, qu'en cas de rupture, on accordera six mois aux Marchands & Négotians, pour se retirer, & emporter leurs effets; & neanmoins au préjudice de la foy publique & du droit des Gens, les Espagnols ont toûjours pris & confisqué tous les Biens, Marchandises, & Effets des François, jusqu'à se saisir de leurs Personnes. Présentement mesme ils ont enchery sur cette

rigueur. Dés le jour qui a precedé la Déclaration de guerre faite par eux à la France, au mois de Decembre dernier, les François ont esté arrestez aussibien que leurs Vaisseaux, & tous les Livres de compte, qui devoient faire connoistre ce qui leur pouvoit estre dû. Il n'y a eu que le Gouverneur de Milan qui en ait usé plus modérement.

Je serois trop long, si je voulois rapporter toutes les surprises qui ont esté faites par la Maison d'Autriche & les Roys d'Espagne, à tous les Princes qui ont traité avec eux. Celle de Charles V. est remarquable à l'égard du Landgrave de Hesse, qui estoit venu luy rendre ses soûmissions sur la bonne foy d'un Traité. L'Empereur le fit arrester, & se servir de l'équivoque de deux mots Allemands;

Enig, & *Evig*, dont le premier vouloit dire qu'il ne ſeroit point priſonnier, & l'autre que ſa priſon ne ſeroit point perpétuelle.

Je ne vous dis point de quelle maniere les Eſpagnols ont rompu les Privileges du Royaume d'Arragon en 1590. comment ils ont traité les Grenadins depuis ce temps là, & avec quelle barbarie ils ont agy dans l'Amérique. Ce ſont eux qui en 1622. brûlerent tous les Titres de la Hongrie, & de la Bohëme, qui juſtifioient que ces deux Royaumes ſont électifs. Rien n'eſt égal à l'artifice dont Charles V. ſe ſervit en 1554. pour s'emparer du Duché de Milan, ſans avoir aucun égard aux Traitez qui avoient eſté faits avec la France. Cet Empereur ne fit pas plus de ſcrupule de s'emparer de la République de Sienne, dont il

donna l'Investiture à son Fils Philippe, qui en 1557. l'infeoda à Cosme, premier Duc de Florence. En 1545. le mesme Empereur usurpa la Seigneurie de Piombin, sur Jacques Appian VI. du nom, Seigneur de cette Principauté; & le Comte de la Füente, Gouverneur de Milan, s'empara en 1603. de tout le Domaine de cette Seigneurie, au nom de Philippe II. Les Espagnols s'emparerent aussi en 1571. du Marquisat de Final, appartenant à la Maison de Carette, à laquelle toutefois ils en laisserent le revenu. En 1604. ils surprirent la Ville de Monaco, où ils en tüerent le Seigneur. Son Successeur a trouvé moyen de se rétablir. J'ay oublié de marquer en parlant de Charles V. qu'en 1543. il avoit encore usurpé la Seigneurie de la Ville de Cambray sur son

Evesque ; mais rien n'est plus condamnable que la perfidie du mesme Empereur, qui fit empoisonner le Dauphin François, Fils de François I. Ce jeune Prince mourut à Tournon au mois d'Aoust 1536. Montécuculi qui l'empoisonna, fut tiré à quatre Chevaux, & chargea Ferand Gonsalve, & Antoine de Leve, tous deux du Conseil secret de l'Empereur, qui ne le nierent point, lors que l'on en fist des plaintes. Quoy qu'on fust alors en guerre, de pareilles actions sont inexcusables, & contre le droit des Gens.

Il y a deux remarques à faire touchant l'usurpation du Royaume de Navarre. La premiere invasion se fit en 1482. Ferdinand, Roy de Castille, sous prétexte de demander la Princesse Catherine pour son Fils qui n'avoit en-

core que ſix ans, quoy que la Princeſſe en euſt quatorze, ſe ſaiſit de pluſieurs Places de ce Royaume, mais quelque temps apres par une nouvelle ruſe, il feignit de paſſer en France pour dõner ſecours au Roy d'Angleterre, afin de recouvrer la Guyenne. Il ſe jetta dans la Navarre, ſe ſaiſit de Pampelune le 24. Iuillet 1512. & contraignit la Reyne Catherine de ſe retirer en France aupres du Roy Loüis XII. Depuis ce temps là les Roys d'Eſpagne, ſous prétexte que le Roy Jean d'Albret a eſté excommunié, ont toûjours tenu ce Royaume, nonobſtant tous les Traitez.

Je finis par les Veſpres Siciliennes, Lors que l'on eſtoit en pleine Paix, le Roy Pierre d'Arragon par une trahiſon inoüye, contre les devoirs de Parenté, &

contre le droit des Nations, s'empara de la Sicile, fit tuer tout ce qu'il y avoit de François, jusqu'à arracher les Enfans du ventre des Femmes ; ce qui arriva le jour de Pasques à cinq heures du soir en 1582. Le Pape eut tant d'horreur de cette détestable action, qu'il excommunia ce Roy, & le priva de la Sicile, comme d'un Fiel mouvant du Saint Siege.

Ie viens à la Réponse aux Lardons, j'en suis demeuré à ceux du 24. Fevrier. On y apprend la mort de celuy qui composoit ce qu'ils contenoient de plus satyrique, & qui estoit reconnu pour Domestique d'un Prince qui veut mettre l'Europe en confusion, croyant qu'il n'a point de moyen plus infaillible pour parvenir au but qu'il s'est proposé. La violence de sa politique qui le fait voir toû-

jours trop entier dans ce qu'il a une fois résolu, équitable ou non, possible ou impossible, a paru jusques icy dans tous les Ecrits de cet Autheur, qu'on a soupçonné d'avoir écrit sous ce Prince. On n'en pourroit trop admirer la fermeté, si elle estoit soûtenuë de forces qui pussent la faire valoir, & que ces forces fussent employées pour une bonne cause; mais quand cela ne se trouve point, une fermeté de cette nature ne peut plus avoir le nom de vertu. On voit dans ces Feüilles, que ce mesme Prince soûtenant toûjours son caractere, propose de donner de l'argent pour la levée des seize mille Hommes, & d'acheter des Troupes Etrangeres, sous prétexte que les levées ne pourroient estre faites assez-tost. Ce prétexte est spé-

cieux, mais il n'eſt pas aſſez ſubtil pour faire donner dans le panneau tous les Membres des Etats, parmy leſquels il y en a d'auſſi penetrans qu'en aucun lieu de la Terre. Ils connoiſſent bien qu'un Particulier qui commanderoit dans un Etat des Troupes Etrangeres, qui ne reconnoiſtroient que luy, parce qu'il les auroit payées, ſeroit bien-toſt maiſtre de cet Etat, non ſeulement par cette raiſon, mais encore parce qu'aucun Sujet de ce meſme Etat ne ſe rencontrant parmy ces Troupes, elles travailleroient à ſa ruine ſans aucun ſcrupule. Les Lardons de meſme datte, font une peinture de tous les Princes qui embraſſeront le party de l'Empereur contre le Roy, ſi l'on bat les Turcs dans la Campagne prochaine. Cet Article qu'on a eu deſ-

ſein de faire contre Sa Majeſté, tourne entierement à ſa gloire, puis qu'il fait voir la bonté & la patience du Roy, qui peut-eſtre ne ſe ſeroit jamais réſolu à faire la guerre, ſi les Eſpagnols ne l'avoient declarée, quoy que toute la Maiſon d'Autriche & ſes Alliez ne puſſent cacher les deſſeins qu'ils avoient de fondre ſur luy, dés qu'ils n'auroient plus eſté occupez ailleurs. Une patience de tant d'années en faveur de la Chreſtienté, ne pouvoit ſe trouver que dans un Prince, encore plus accoûtumé à triompher de ſoy-même qu'à vaincre ſes Ennemis.

Les Lardons du 29. de Fevrier contiennent tres-peu de choſe, parce que la place de l'Autheur, dont je viens de vous apprendre la mort, n'eſtoit pas encore rem-

plie. On y continuë à dire, que si la bourse des Etats est fermée pour la Levée des 16000 Hommes, celle du Prince d'Orange ne le sera pas. I'ay répondu à cela ; mais je ne répondray point à des Lettres de Particuliers, qu'on cite sans les nommer, puis que l'on ne s'en sert que pour insinuer des raisonnemens faits en l'air, en faveur du Party que l'on soûtient. Quant à l'Affaire de l'insulte faite aux Deputez d'Amsterdam, dont on parle dans ces Feüilles, on voit que c'estoit une violence faite dans le dessein de broüiller, afin que les choses estant fort aigries de part & d'autre, on vinst à un accommodement, & que dans cet accord on pust faire resoudre la Ville d'Amsterdam à la Levée des 16000 Hommes ; mais cette violence

eſt directement contre le Droit des Gens. La Hollande n'eſt pas proprement une République. Ce ſont pluſieurs Provinces unies enſemble, pour conſulter par le moyen de leurs Deputez, ce que l'intereſt de leur conſervation demande ; mais dont chaque Ville eſt ſouveraine en ſon particulier, & agit ſans dépendance. Ainſi aucune n'a d'authorité ſur l'autre; & quand les Deputez d'Amſterdam ſeroient convaincus des choſes dont on les accuſe fauſſement, ils ne ſeroient pas criminels, ſi elles avoient eſté faites avec la participation de la Ville qui les envoye.

On voit dans l'une des Feüilles du 2. de Mars, que la verité l'emporte quelquefois ſur les raiſons qu'on croit avoir de la déguiſer. Voicy les paroles qui s'y

lisent ; c'est la Hollande qui parle du Roy. *Nous pouvons juger de quelle maniere il nous traiteroit dans le fâcheux cas où nous sommes, si nous venions nous-mesmes à l'attaquer avec l'Espagne. Je dis attaquer, parce que comme ce n'est pas luy qui a déclaré la guerre, mais l'Espagne qui la luy a declarée, si nous la secourions si hautement & si puissamment par de nouvelles Levées, que plusieurs veulent qu'on fasse, ce seroit assûrément la luy declarer avec elle, puis que le Traité de Ligue que nous avons fait avec l'Espagne, n'est que défensif, & nullement offensif; nous en changerions la nature, & cela, pour devenir agresseurs avec les Espagnols. Suivant donc ce Traité; nous ne sommes obligez à secourir l'Espagne, que dans le cas de la défensive, & c'est l'Espagne qui a declaré la guerre, & qui attaque. Si*

l'Espagne croyoit estre en droit de se plaindre, elle pouvoit le faire par d'autres voyes que par une Guerre ouverte.

L'Autheur parle ensuite de l'Arbitrage du Roy d'Angleterre, auquel l'Espagne s'en devoit remettre; & poursuit ainsi. *Je reviens à mon sujet, & je dis, que comme les parties principales & plus nobles de cette Republique, sont des Villes qui ne subsistent que par le Trafic & le Commerce, & qui sont plus remplies de Marchands que de Soldats; c'est vouloir sa ruïne, que de s'engager dans la guerre, sur tout contre un Prince qui est encore plus puissant par terre que par mer; au lieu que les plus grandes forces de nostre Etat sont plûtost par mer que sur terre. L'Espagnol est donc allé trop vîte en besogne, & ç'a esté une temerité à luy, que de declarer la guerre à la*

France, sans estre assûré de la part de tous ses Alliez, & principalement de la part de nostre Republique, qui y est la plus interessée; qu'en cas qu'il vinst à la declarer, il seroit puissamment secouru, & en état de faire la guerre tout de bon. Il falloit donc sur cela consulter tous les Confederez, & leur proposer à tous l'état présent de ses affaires. Il ne devoit pas se flatter d'esperance sur les promesses vaines & verbales de quelques Particuliers, dont il croyoit que la grande authorité, & le crédit puissant, luy devoient servir de garant pour tous les autres, & qu'il les entraîneroit où il luy plairoit. Ne pouvoit-il pas bien juger que ceux à qui il s'adressoit d'abord, & sur qui il faisoit tant de fond, ont des interests tout opposez aux autres Alliez, ou plûtost aux autres parties des Alliez, & que cette diversité

d'interests seroit un grand obstacle à la reüssite de leurs desseins ; que par consequent il estoit necessaire avant toutes choses d'estre assûré que cet obstacle se leveroit, ou du moins qu'il ne seroit nullement consideré dans cette occasion ? Mais l'Espagnol a crû que s'il agissoit ainsi, c'estoit se mettre dans une incertitude entiere, & qu'en consultant & déliberant avec ses Alliez sur ce qu'il avoit à faire, il estoit à craindre qu'on ne luy conseillast de s'accommoder avec la France, aux dépens du peu qu'elle luy demandoit ; & qu'aprés cette resolution il n'auroit pû, ny osé leur demander aucun secours, parce qu'ils en auroient refusé, sous prétexte qu'il n'avoit pas agy conformement à leur resolution ; qu'il estoit par consequent plus sûr pour luy de declarer la guerre, & par là les obliger quasi de force à l'assister. Mais l'évenement

a montré que cette Politique a esté fausse jusqu'icy ; il montrera peut-estre qu'elle le sera à l'avenir, car on ne se hâte guere de se declarer pour l'Espagne. Mais on dit que la levée de 16000 *Hommes n'engage pas nostre Etat à causer une rupture avec la France. Cela est vray, si l'on n'en levoit pas davantage ; mais ce n'est qu'un pas pour en lever* 30000. *& une avance qu'on se verroit aussi-tost contraint de soûtenir par d'autres plus grandes levées. On dit que si nostre Etat n'arme point, il s'expose en proye aux forces de France, aussi bien que l'Espagne. Nullement ; car nos Frontieres sont en bon état, & en peu de temps, si nous estions attaquez, on trouveroit des forces capables de nous défendre. D'ailleurs, la France declare positivement vouloir vivre en paix, & en bonne intelligence. Mais, dit-*

on, si on laisse faire Loüis XIV. tous les Païs-Bas sont perdus, & puis nostre Etat sera bien-tost devoré par un si puissant Voisin. Peut-estre. Et quand cela devroit arriver, faudroit-il que la crainte de nostre perte & de nostre ruine encore éloignée de nous, nous obligeast à la hâter, & à la précipiter? Point du tout. Le temps, pour peu qu'on en ait, apporte toûjours de grands changemens aux choses, & des changemens même inesperez. Mais je dis que peut-estre les Païs-Bas estant perdus, ce Voisin nous ménageroit, car il pourra se trouver content, & nous laisser subsister dans nos Marais, comme il laisse d'autres Païs dans leurs Rochers & dans leurs Montagues.

Ce raisonnement est d'un bon & clairvoyant Citoyen, qui aime son Païs, & qui connoist qu'on cherche à le ruiner, sous prétexte de

le vouloir défendre, quand on ne l'attaque pas.

Le Lardon du 7. de Mars commence par ces paroles. *Puis que je me fais une Religion de ne me pas éloigner tout-à fait de dire la verité dans ces Billets, autant qu'elle m'est connuë, il faut que je débute par avoüer que j'ay reçû cet Ordinaire beaucoup de Memoires, mais peu que je puisse, sans m'exposer aux reproches de mes Lecteurs, copier à la lettre. Tout le monde en impose selon ses interests & j'aurois besoin de plus de penetration que je n'en ay, pour mettre en évidence les impostures délicates des uns & des autres. C'est donc à tout hazard que je vay debiter des Nouvelles, que je ne crois pas aussi pures, que j'estois chaste lors que je professois le Monachisme dans la celebre Abbaye de S. Germain des Prez à Paris.*

Il y a beaucoup de choſes à examiner dans ce peu de lignes. L'Autheur dit d'abord, *qu'il ne s'éloigne pas tout-à fait de dire la verité*, c'eſt donc à dire qu'il s'en éloigne un peu, & par conſéquent on n'y doit pas croire tout-à-fait. Il dit enſuite, *que chacun en impoſe ſelon ſes intereſts.* Peut-il demeurer d'accord que chacun impoſe, ſans faire entendre qu'il impoſe auſſi, & plus qu'un autre, touchant les intereſts du Prince d'Orange? C'eſt ce qu'il déclare enſuite plus ouvertement, lors qu'il parle des impoſtures délicates des uns & des autres. Il finit en ſe faiſant connoiſtre pour Apoſtat, & ſe vantant meſme de l'eſtre, tant il a de peur qu'on ne l'ignore. Quand on eſt infidelle à Dieu, on peut l'eſtre aux Hommes; & qui n'a pas fait ſcrupule

d'abandonner ſa Religion, n'en fera pas de debiter de fauſſes Nouvelles.

Le meſme, comme bon Proteſtant, prend le party du Comte Tekély dans les meſmes Feüilles, & dit qu'il joüe l'attente de quelques Perſonnes qui entrent dans le Conſeil de l'Empereur. Il pourſuit ainſi un peu plus bas. *On dit publiquement à la Diette de Ratisbonne, que toutes les chicanes qui ſe font de la part des Imperiaux, ne s'y font que pour attendre les Oracles de Madrid, ou les inſpirations de l'Aſſemblée des Miniſtres des Hauts Alliez à la Haye, ou peut-eſtre plus que tout cela, les reſolutions de la Porte, parce qu'il ſemble que l'Empereur ait plus à cœur les intereſts de l'Eſpagne, que les ſiens propres, y ayant plus d'honneur parmy les Princes Chrétiens, de mortifier la*

France

France, que d'humilier la Porte, que l'on regarde comme un Ennemy qu'il faut vaincre par interest, pendant que la France ne dispute que par honneur.

Il est assez difficile de démesler pourquoy cette verité se trouve parmy tant d'Articles qui sont presque tous faux. Peut-estre que la chose estant tellement répanduë, & tellement vraye qu'on n'en peut douter, on a voulu par là s'attirer de la créance pour les autres Articles. Quoy qu'il en soit, c'est la verité, & on la doit estimer par tout où elle se trouve.

Dans le Lardon du 9. de ce mois, en parlant de la conjoncture présente des Affaires, & de ceux qui gouvernent la Hollande, on dit, *que la partie la plus saine, le Conseil d'Etat, & Monsieur le Prince, n'ont eu pour but que le bien*

de l'Etat, & les Alliances. C'eſt marquer bien peu d'eſtime pour les Etats Géneraux, que d'en nommer une partie, la partie, la plus ſaine. On peut conclure de là, que l'autre partie ne l'eſt point du tout, & que celle dont il s'agit n'eſt guere ſage. Il eſt aiſé de connoître, que c'eſt ce que l'on a voulu dire à l'égard de la premiere, car on traite ainſi tout ce qui n'eſt pas de l'avis du Prince d'Orange ; mais on s'eſt trompé à l'égard de la ſeconde, en diſant plus qu'on n'avoit deſſein.

Voicy ce qui ſuit dans les meſmes Feüilles. *On a propoſé dans le Conſeil du Roy Catholique, de profiter des Guerres Civiles qui ſont en France, cauſées par le mécontentement des Proteſtans.* Ces lignes auſquelles il y a cent choſes à repliquer, doivent faire horreur aux

Gens de bien. Par où prétend-on pouvoir faire croire qu'il y ait en France des Guerres Civiles, lors qu'on y voit tous les Peuples dans le respect & l'obeïssance qu'on doit à son Souverain ? Je n'en diray rien de plus ; on n'a besoin d'aucunes paroles, pour prouver des faits qu'on ne sçauroit démentir. A l'égard du mécontentement des Protestans, ceux qui sont raisonnables & justes, ne se plaignent point. Dequoy pourroient-ils se plaindre, puis qu'ils joüissent toûjours de leurs privileges ? Sa Majesté ne fait rien contre eux. Il est vray qu'Elle leur fait observer les Edits des Roys ses Prédecesseurs ausquels ils ne s'estoient pas assujettis ; mais comme tous les Edits ont esté donnez du consentement des Parties, c'est au Roy à se plaindre qu'on ne les execute

pas, & non pas aux Proteſtans, de ce que le Roy veut les voir executez. Si quelques Eſprits inquiets, comme il s'en trouve par tout, ont eu intention de remuer, cela ne fait rien au Corps, qui ne perd jamais le ſouvenir de ce qu'il doit à ſon Roy, & à un Roy comme celuy qui gouverne aujourd'huy la France. Le temps des Rebellions n'eſt plus, & la ſeule penſée en ſeroit punie aujourd'huy plus promptement, que les effets ne l'auroient eſté ſous d'autres Roys. Les Eſpagnols pourroient promettre beaucoup, pour exciter quelques broüilleries en France; mais on connoiſt trop l'état de leurs affaires, pour croire qu'ils pûſſent donner ce qu'ils promettroient. Ces Catholiques zélez, qui ne veulent pas recevoir un ſeul Proteſtant chez eux, ne

feroient pas conſcience d'en proteger des milliers, & de leur mettre les armes à la main contre leur Prince ; on pourroit preſque ajoûter, contre Dieu meſme. Ils l'ont fait, mais ces temps ſont paſſez, & nous n'avons pas à craindre d'eſtre expoſez au péril de les revoir. S'ils avoient préſentement cette intention, ce que je ne veux pas croire, ils feroient connoiſtre en la découvrant, que la Politique ſeule, & non le zele pour la Religion Catholique, les empeſche de ſoufrir aucuns Proteſtans dans leurs Etats.

Il n'y a rien dans les Feüilles du 14. qui mérite de réponſe. L'Apoſtat continuë à faire gloire de ce qu'il eſt, & cite les Lettres d'un autre Apoſtat, pour prouver les

fausſetez qu'il avance ; comme s'il ſuffiſoit d'avoir quité l'Habit de Religieux, & changé de Religion, pour eſtre crû. Les invectives qu'il fait contre Mr l'Eveſque de Straſbourg, doivent peu ſurprendre. Tous ceux qui ont quité le Convent, ont toûjours vomy des impoſtures contre les Prélats; mais tout ce que ces Lardons diſent de la conjoncture des Affaires, ne tend qu'à embaraſſer la verité. Il eſt conſtant que les Hollandois peuvent faire tout le bien ou tout le mal, la Guerre ou la Paix, ſauver ou perdre leur Païs, puis qu'en refuſant aux Eſpagnols le ſecours qu'ils ne ſont plus obligez de leur donner, ils les forceront d'accepter l'un des Equivalens auſquels la bonté du Roy a bien voulu fixer ſes prétentions. Il ne faut pas eſtre trop fin

Politique, n'y avoir l'esprit trop penétrant, pour concevoir ce qui fait agir les Espagnols. Quand ils auront embarqué l'Affaire, ils laisseront la défense de la Flandre aux Hollandois, & employeront toutes leurs forces pour se défendre où ils peuvent estre attaquez.

Le grand Lardon du 16. fait voir que l'on a remply la place du premier Autheur de ces Feüilles Satyriques. Nous verrons si ce dernier sera aussi emporté, & aussi dévoüé à des intérests particuliers, que celuy qui l'a précedé dans cet Employ. Il paroist qu'il a hérité de ses sentimens. Il dit d'abord, *que la France s'est résoluë à declarer la Guerre, apres avoir protesté plusieurs fois, que ce ne seroit qu'à regret qu'elle s'y verroit contrainte.* Il est impossible de comprendre ce début. La France ne peut pas se dispenser de

faire la guerre, puis qu'on la luy a déclarée. Quoy qu'elle soit portée à la Paix en faveur de la Chrêtienté, que l'Ennemy commun attaque, peut-elle negliger de se défendre ? Il est vrai qu'elle se défendra avec beaucoup de vigueur; mais c'est ainsi qu'on doit repousser les Agresseurs. Il semble que les Espagnols n'ayent declaré la Guerre que pour surprendre les Effets des Marchands François, contre la foy des Traitez, par lesquels on leur accorde six mois pour les retirer. On a fait plus; on leur a mis les fers aux pieds, pour leur faire dire ce qu'on ne pouvoit découvrir, & les Espagnols ont saisy les Livres de Compte de leurs Sujets, pour estre éclaircis par là des affaires des François; mais contre le Droit des Gens, ils se sont aussi empa-

rez de ceux de plusieurs Etrangers, & ont pris l'argent que les Peres de la Mercy portoient pour le Rachât de quelques Esclaves, sans avoir égard à un Passeport d'Espagne, que ces Peres qui prévoyoient l'orage, avoient obtenu. Si l'on en avoit fait autant en France, les Espagnols ne manqueroient pas d'en faire grand bruit dans toutes les Cours de l'Europe.

Le mesme Article qui dit que la France est enfin résoluë à declarer la Guerre, poursuit en demandant comment elle la fera, puis qu'elle l'a déja faite pendant la Paix, & quelle diférence elle apportera entre l'une & l'autre Guerre. Cela est specieux; cependant les Espagnols ne peuvent nier qu'ils ont les premiers employé le feu pour satisfaire leur

rage, & que quand on le rendroit au centuple, tout cela, en fait de Guerre, ne peut passer ny pour cruauté ny pour injustice. On pourroit dire qu'ils n'ont commencé à brûler ainsi, qu'afin d'engager la France à faire plus qu'eux, pour avoir ensuite quelque sujet de la noircir chez toutes les Nations, & de l'accuser de Barbarie.

On ajoûte, que la France n'a pû emporter les Places fortes, par ses intrigues & ses stratagémes. Ce sont des paroles, qui estant sans preuves, ne signifient rien, & qu'on ne peut mesme faire passer pour des visions, puis qu'il est certain que les Autheurs de ces Feüilles n'ont pas l'esprit assez simple pour croire ce qu'ils écrivent.

Le mesme Lardon contient un raisonnement, par lequel on veut

persuader à la France, qu'à moins qu'elle ne soit aveuglée, elle doit pour assûrer son repos & ses Conquestes, accèpter les Propositions envoyées par les Deputez aux Conférences de la Haye. Il ne faudroit point de raisonnement pour persuader au Roy d'accepter ce qui l'accommoderoit. Ce Prince, le plus éclairé de tous les Hommes, connoist bien ses interests; & quand on veut le persuader, c'est parce que l'on sçait bien qu'il ne doit pas se laisser persuader. La France est en fort mauvais état, selon l'Article qui suit; & si le négoce du Vin & des Eaux-de-vie manque, elle sera ruinée. Mais suposé que ce négoce manquant, luy pust si fort préjudicier, une ruine qui n'est fondée que sur un *si*, n'est pas encore assurée. Cependant pour oppo-

ſer des Faits tres-certains à des doutes expoſez, on peut dire que nos Armées ſont preſtes, ſans qu'il ait eſté beſoin de lever de nouveaux Subſides, ou de détourner les Fonds, ny des Bâtimens, ny du grand nombre de Gratifications que le Roy fait tous les ans.

Ce Critique compte les Turcs pour batus, avant l'ouverture de la Campagne; il nous met ſur les bras le Prince Charles, & le Roy de Pologne; à l'entendre dire, nous les devons croire ſur nos Frontieres; mais il y a ſujet de douter qu'ils aillent auſſi viſte que ſa Plume. Apres avoir dit que la Pologne avoit ſatisfait l'Electeur de Brandebourg, de crainte de s'en voir inquietée à noſtre ſollicitation, & qu'il ne l'empéchaſt d'agir contre les Forces du Turc, il dit que cet Electeur abandon-

nera la France, pour se défendre de la Pologne, & pretend intimider la France par là. De pareilles contradictions font voir quelle verité on trouve en tous ces Articles, & il n'y a rien à repondre à ce qui se détruit de soy-mesme.

La France doit encore trembler, à ce que dit cet Autheur, à cause de dix Regimens qu'il prétend que Mr le Duc de Hanover doit envoyer en Flandre. Quand il parle ainsi, il ne se souvient pas qu'il vient de dire que ce Prince vend ses Troupes à l'Empereur.

Les Lardons du 21. sont d'un caractere diferent. Celuy qui paroist plus amy de la verité, dit qu'on impute à la France de faire tout, & que cependant, elle ne peut se mesler des Affaires de toute l'Europe. Il ajoûte, qu'on

accuſeroit volontiers la France des retardemens que le Comte de Vindiſchgrats a apportez aux Affaires de la Diete de Ratiſbonne, par des chicanes qu'il a faites ſur des Articles qui ne regardoient que le Ceremonial.

On voit dans la meſme feüille une Réponſe du Roy d'Angleterre aux Propoſitions de Paix, faites par l'Aſſemblée des Hauts-Alliez tenuë à la Haye. Ie ne change rien à cette Réponſe, dont voicy les propres termes.

Le Roy ayant conſideré le Mémoire de M. Ciſters du 26. Fevrier, Sa Majeſté a ordonné d'y faire réponſe. Quelques jours avant que le Memoire luy euſt eſté préſenté, il avoit déja envoyé ordre à M. Schudley à la Haye d'appuyer la Propoſition faite par M. le Comte d'Avaux touchant une Treve; que Sa Majeſté

ne trouve aucune raison de changer ses sentimens, croyant que c'est le moyen le plus court, & le plus seûr, pour rétablir le repos de l'Europe, la saison de l'année estant si avancée, & l'état des affaires demandant un remede prompt & efficace; Que les Propositions contenuës dans le Mémoire de M. Cisters, seroient plus convenables à une negotiation de Paix, qu'à une de Treve, & qu'il faudroit beaucoup de temps pour pouvoir les ajuster; & Sa Majesté est aussi persuadée que le Roy Tres-Chrestien est fort éloigné de se laisser porter à consentir à de telles conditions; c'est pourquoy Sa Maiesté se trouvoit obligée de recommander à Messieurs les Etats la Treve qui a esté proposée par ledit Comte d'Avaux, dans son Memoire du 17. & que Sa Maiesté avoit renouvellé ses ordres à son Ministre à la Haye, de

travailler pres de Messieurs les Etats à la faire accorder. A VVithal, ce 29. Fevrier.

SUNDERLANT.

Le mesme Feüillet porte que l'Ambassadeur d'Espagne qui est à Londres, représente au Roy d'Angleterre, que par le Traité qu'il a avec le Roy son Maistre, il ne peut faire aucun Traité, ny aucune Alliance, sans le luy montrer, pour voir s'il y veut entrer ou non. Le Traité dont cet Ambassadeur prétend parler, est imaginaire. Les Espagnols n'ont aucun droit de parler haut à leurs Alliez, & de leur demander du secours en consequence de leur Traité ; on ne leur en doit qu'en cas qu'ils soient attaquez, & ils sont les Agresseurs.

Voicy un Article qui étonnera ceux qui le liront, sans pourtant

le ſurprendre tout-à-fait ; il eſt d'un des Lardons du meſme 21. de Mars, & conceu de cette ſorte.

Mais paſſons à une Nouvelle de funeſtes broüilleries. On a ſceu, & nous en avons meſme parlé il y a un mois dans nos Communes, que le Sieur Van-Banck, Bailly de la Haye, ayant eſté detenu pluſieurs années priſonnier és Priſons du meſme lieu, eſtoit échapé, parce qu'on luy en avoit indubitablement facilité les moyens. Cet Homme s'eſtant rendu incognito *à Amſterdam, attenta hier à la vie d'un des plus éclairez Magiſtrats de la Ville d'Amſterdam de la Regence d'auiourd'huy, qu'on peut appeller le Pere & les delices du Peuple ; mais ayant manqué ſon coup, il fut aprehendé & conduit dans les Priſons de l'Hôtel de Ville le meſme iour, pour quel motif, & à l'inſtigation de qui ce Parricide de-*

voit se perpetrer. C'est ce qu'on me dispensera de rendre public, comme quelques autres circonstances qui pourroient mettre le Fait en évidence.

Ie n'en diray pas davantage sur cet Article. Je veux estre aussi sage que le Hollandois, qui se taist, quoy que je ne doive pas avoir les mesmes considérations pour garder le silence ; mais il est des veritez qu'on est toûjours blâmé de publier le premier.

Le grand Lardon du mesme jour 21. de Mars, dit que la Guerre sera cruelle, parce que lors qu'elle vient à s'allumer apres une courte Paix, le Vainqueur en use toûjours insolemment. On peut répondre à cela, que l'Espagnol vainqueur est toûjours cruel, & que c'est alors que le François fait voir le plus de douceur. Toutes

les Histoires en font foy, & ce que le Roy a fait pendant la derniere Guerre, le confirme. Si l'on dit que les Troupes de Sa Majesté ont brûlé des Villages en beaucoup d'endroits, on n'en peut tirer que de fausses conséquences. Ce sont les Espagnols qui ont commencé; & pour empescher qu'ils ne continuassent, les François qui en avoient averty, ont esté contraints d'en user ainsy.

Un grand Discours sur l'incertitude du succés des Armes, suit cet endroit. On se sert de ce Discours pour persuader au Roy qu'à cause de cette incertitude il ne doit point faire la Guerre. Si tous les Princes avoient esté retenus par cette crainte, on ignoreroit encore quels maux la Guerre produit; mais ce raisonnement est fait bien mal à propos. Il est inoüy

qu'on doive négliger le ſoin de ſe défendre, à cauſe que le ſort des Armes eſt incertain. L'Autheur ajoûte, que les François veulent faire la Guerre en Renards, & non en Lions. Cela eſt ſi contraire au caractere des deux Nations, qu'on n'y doit faire aucune réponſe. Les François ſont francs, c'eſt d'où vient leur nom ; mais quand ils ont à combatre, ils combatent en Lions.

Il dit encore que la France veut la Paix, parce qu'elle craint de perdre. Quel ſujet a-t-elle de craindre ? Elle n'a qu'à choiſir, & à prendre. Apres avoir dit qu'elle veut la Paix, on l'accuſe de vouloir la Guerre, & l'on prétend qu'elle a tort de combatre des Chreſtiens que les Turcs attaquent. Voila de grandes contradictions. La France veut la Paix,

elle craint la Guerre;elle a tort de la faire, elle craint, elle ne la fait pas. Il eſt difficile de deviner à quoy tout cela conclut ; mais ce qui eſt tres-certain, c'eſt qu'on a déclaré la Guerre à la France, qu'elle doit ſe défendre, & qu'on n'y ſçauroit trouver à redire. On entrevoit parmy tout cela que le Prince d'Orange eſtant entierement déterminé a la Guerre, perſuade à ſes Alliez que la France veut la Paix, afin que l'on ne ſe haſte pas de luy accorder des choſes dont elle pourroit ſe relâcher, & que la France aigrie des injuſtes refus des Eſpagnols, faſſe par dépit la Guerre que ce Prince tâche d'embarquer par toutes ſortes de voyes. Les Princes & la Hollande, à qui l'on tend ces filets, s'empeſcheront d'y tomber, pour peu de refléxion qu'ils faſ-

ſent ſur tout ce qui s'eſt paſſé touchant les Affaires préſentes.

On voit, dit le meſme Autheur, contre qui la France tournera ſes Armes, quand toute la Flandre luy ſera ſoûmiſe. Il tâche par là d'inſinuer que la Hollande doit craindre. Si la Hollande craint, elle peut empeſcher le progrés des Armes du Roy. Elle n'a qu'à ne point donner de ſecours aux Eſpagnols, ils ſeront contraints d'accepter un des Equivalens, & l'Europe ſera en paix. Mais, dira-t-on, la Hollande abandonnera-t-elle ſes Alliez ? Elle ne leur doit du ſecours qu'en cas qu'ils ſoient attaquez. Ils ſont Attaquans, ainſi elle n'eſt obligée à rien.

Le grand Lardon du 23. debute par dire que le Roy part, qu'il a deſſein de tenter le hazard de la Guerre, & que s'il y

trouve du desavantage, il aura des raisons pour faire la Paix comme à Nimégue, quand ses affaires seront en mauvais état. Il faudroit un Volume pour répondre à cet Article, & marquer en quel état estoient les affaires du Roy lors qu'il voulut bien donner la Paix à l'Europe. Il venoit de prendre Gand dans le milieu de l'Hyver; il avoit soixante mille Hommes en Flandre, les Espagnols estoient abatus du coup, & n'osoient se mettre en campagne. Le Roy prit Ypres en suite; il pouvoit entrer par tout; la prise de Gand luy ouvroit les chemins de la Hollande; tout trembloit; le Roy donne la Paix dans ce moment, & ce Critique ose dire qu'il fit la Paix à cause du mauvais état de ses affaires. Toutes ces choses sont si connuës,

que cet endroit ne mérite pas de replique.

Il fait ensuite un dénombrement de tous les Etats de l'Europe, & dit qu'il les faut ceder au Roy, pour avoir la Paix. Il pouvoit dire en une seule ligne, comme il a fait en d'autres Lardons, que sa Majesté prétend à la Monarchie Universelle ; mais n'ayant point de matiere, il faut qu'il l'étende, & que pour cela il dise en cent lignes, ce qu'il a déja cent fois dit en une. J'ay assez prouvé dans mes deux dernieres Lettres, que le procedé du Roy est directement opposé à la Monarchie Universelle ; je ne le repete plus. Ce qui suit vous paroistra bien extraordinaire. Cet Autheur dit en parlant des François, *Ils s'avisent auiourd'huy d'un plaisant stratageme pour venir à*

leurs

leurs fins, qui est d'avoir toûiours de formidables Armées sur pied. Cela ne merite point de réponse, & il semble qu'il soit mis exprés pour faire rire.

Voicy un endroit tiré d'un autre Lardon de la mesme date. *Il a esté proposé dans l'Assemblée des Etats Generaux, de remettre au Prince d'Orange tout le soin de la défense du Païs-Bas Espagnol, & tellement la disposition des Troupes, qu'il puisse en tirer des Garnisons pour en envoyer en Flandres, selon que la necessité l'exigera.* Le Prince d'Orange, depuis la Paix de Nimegue, a fait joüer tous les ressorts imaginables pour en venir-là, & c'est par cette raison qu'il a engagé l'Espagne à declarer la Guerre. Les suites en sont à craindre, mais c'est l'affaire des Hollandois.

Ces jours paſſez, les Docteurs de Navarre, au nombre de cinquante, tous en Robes, allerent chez Mr l'Archeveſque de Paris, & luy témoignerent la joye qu'ils avoient, de la grace que Sa Majeſté leur avoit faite, en le nommant Proviſeur de leur Maiſon. Le Grand Maiſtre qui eſtoit à leur teſte, luy fit une tres belle Harangue, dans laquelle il luy marqua, que rien ne les avoit pû conſoler de la perte que Monſieur l'Archeveſque d'Auch, que de l'avoir pour Protecteur en ſa place, qu'ils voyoient remplie par là ſelon leurs ſouhaits. Il leur fit un accueil tres-favorable, & les aſſûra de tout ce qu'ils pouvoient attendre de luy, en leur diſant qu'il ſe ſouvenoit avec plaiſir, d'avoir eu l'honneur d'eſtre élevé dans leur Maiſon. Tous ces Do-

ſteurs allerent le lendemain à Verſailles, où ce Prélat prit le ſoin de les préſenter au Roy.

La Proceſſion de la Réduction de Paris à l'obeïſſance de Henry IV. ſe fit icy le Mercredy 22. de ce mois, de l'Egliſe Noſtre-Dame à celle des grands Auguſtins, où le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, & les Prevoſt & Echevins de la Ville ſe trouverent, & aſſiſterent à la Meſſe que celebra Mr l'Abbé de la Motte, Archidiacre de Paris. Elle fut chantée par la Muſique de la Cathedrale.

Ie reçois une grande Relation des fruits qui ont eſté faits à Montpellier, par le Pere Honoré de Cannes, & les Capucins Miſſionnaires de la Province de Languedoc. Cet Article, qui eſt aujourd'huy de ſaiſon, ne laiſſeroit pas

de vous donner de la joye en toute sorte de temps. On n'a jamais entendu parler ny de tant de zele de la part de ceux qui ont fait la Mission, ny d'une Penitence si édifiante & si exemplaire du costé des Habitans de Montpellier. Il est impossible de se représenter tous les changemens qui sont arrivez en cette Ville, dont le Peuple pourroit estre présentement appellé le Peuple Saint.

Monsieur le Cardinal Rospigliosi, apres avoir supporté pendant vingt jours une fievre violente, se trouva un peu soulagé le Lundy dernier jour de Ianvier, ce qui luy fit recevoir le Viatique, & faire son Testament. Comme il estoit tres-aimé du Peuple, des Pauvres, & de tous les honnestes Gens, on avoit peine à se figurer l'extremité où il se trou-

voit reduit ; mais le nombre des remedes l'ayant accablé, il expira le Mercredy, jour de la Purification, dans sa 55. année. Le Vendredy suivant, il fut enterré à Sainte Marie Majeure, dont il estoit Archiprestre. Il n'est pas possible d'exprimer le regret universel qu'a causé sa perte. La Ville & la Cour de Rome le ressentent vivement, & il s'étend mesme chez les Nations Etrangeres. Il a fait quantité de Legs, & entre autres, il a donné des Tableaux à sa Sainteté, à Dom Livio, à quelques Prélats, & à plusieurs Cardinaux. Il avoit tant de zele pour les Pauvres, qu'il a engagé sa Vaisselle d'argent plusieurs fois, pour soulager des Familles dont il connoissoit la nécessité. On trouvoit en luy des qualitez qui l'égaloient aux plus

grands Hommes de Cabinet. Il n'a jamais rompu aucune Négotiation, & en a conclu de tres-difficiles, & abandonnées de tout le monde. Personne ne se souvient de luy avoir vû donner aucune marque d'impatience, non pas mesme dans son Domestique, ny dans les maladies qu'il a euës, & qui ont esté longues & fréquentes. Pour peu de santé qu'il eust, il ne s'accordoit aucun relâche dans le maniément des Affaires. Il estoit civil, bien fait, d'une phisionomie noble, ouverte & relevée, également constant dans la disgrace & dans le bonheur, toûjours prompt à pardonner, & n'ayant jamais aucun sentiment de haine ny de vangeance. Enfin on peut dire qu'il avoit l'ame d'un Souverain dans une Personne privée. Le Pape

Clement IX. dont il avoit l'honneur d'estre Neveu, l'avoit fait Cardinal il y a seize ans.

Peu de jours avant sa mort, le Sacré College avoit perdu Monsieur le Cardinal Buoncompagno, de la Maison du Pape Gregoire XIII. & Frere du Duc de Sora. Il est mort à Bologne sur la fin de Ianvier, dans la 20. année de son Cardinalat.

Les Paroles de l'Air nouveau que je vous envoye, ont esté faites par Monsieur Chesnon de Tours, & mises en Air par Monsieur Genais, Maistre de Musique de la même Ville. Elles sont sur ce que la Riviere de Loire estant extraordinairement grossie par le dégel, rompit environ 50. toises de la Levée, deux lieuës au-dessus de Blois, ce qui causa une fort grande inondation, qui

entre autres choſes ruina quantité de Vignes. Comme celles qui ſont ſituées dans des lieux bas, ne produiſent ordinairement que de petits Vins, l'Autheur de cette Chanſon prit de là occaſion de dire.

BUveurs, ne craignez pas
La cruelle diſgrace
Dont la fureur de l'onde nous menace.
Buveurs, ne craignez pas
Ses horribles fracas.
Qu'elle ſaccage, qu'elle entraîne
Les Vignes qui ſont dãs la Plaine,
Tant-mieux, morbleu, tant-mieux.
Le bon Vin croiſt à couvert de ſa haine,
Sur des Coſteaux, voiſins des Cieux.

Vous aurez l'Explication des

Enigmes de Fevrier, dans ma XXV. Lettre Extraordinaire, qui paroiſtra le 15. du mois prochain. Voicy celle des Enigmes de Janvier. Le vray ſens de la premiere, qui eſtoit ſur *le Maron*, a eſté trouve par Monſieur de Saint Baſile, Préſident des Elûs à Falaiſe; L'Aubriſſonniere du Perron de Vitré en Bretagne; Meny Procureur au Chaſtelet; L'Avocas de Vaquemont; Perroquet; L'Avocat Courtois; L'Adonis du Pré haut, le Médecin Spirituel, Le Tantale de la Belle du Meſnil; Le Malade guéry; L'Avocat plaiſir des Dames; Meſdemoiſelles Madelon Proüais, & de la Bonneles.

Le vray Mot de la ſeconde eſtoit *le Maſque*. Ceux qui l'ont trouvé, ſont Mademoiſelle Chevalier d'Orleans; La Joly-Bou-

quinete du Hoc ; Le Clerc, Fils de Monſieur le Clerc Lieutenant Géneral de Laon ; Porcher, de Vendoſme ; & Maiſtre Colin.

J'ajoute icy les noms de ceux qui ont expliqué l'une & l'autre dans leur vray ſens. Meſſieurs De Villermont le Fils ; De Beaubourg, Receveur à Caën, Du Cartouzin, d'Orleans ; Tetard ; F. des Portes ; Poſnier ; De la Freſnays, Procureur du Roy, de Mayenne ; Cherpy de Broçay, Prieur de la Rigaudiere, de Nantes ; Danet ; Chevalier, Avocat au Parlement, Rochette, de Lyon, J. L. de la Ruë Coquilliere ; Doudon, Avocat en Parlement, de Tours, Le Roux, Medecin, de Vitré Revers ; de la Meignnanne en Anjou ; P. Carrier, de Roüen ; Dircus, Doyen de Noſtre-Dame du Mur Pinchon ; de Roüen ;

L'Olivier, de Peronne; Mesdemoiselles Angelique Niares; Angelique Niares; Antoinette Picard du Caurroy; Geladon; De Remilly, Petit, & Gannery, de Vendosme; Marote du Tertre, du Pilier verd; De la Roche de Beauvilain, de Nantes; De la Matolais; & de la Porte; La Charmante Pille & Gros-lot, de l'Hôtel d'Angoulesme; La Belle de Dreux, à l'Anagramme *Sa bonté va loin*; L'illustre Rivale de la Belle Mariée, de la Ruë Parisis de Dreux; La Belle Nannon, de la Ruë des Noyers, Les deux Oedipes; l'Angély de la Bande joyeuse, Tamiriste, de la Ruë de la Cerisaye; L'avanturier Amant Epoux; Les fidelles Amans malgré tout; Alcidalis & Zelide, d'Amiens;

Le Geographe parfait, de la Ruë des Noyers; L'ouvrier ſans pareil; Le Solitaire Naſcian, C. R. heureux Amy, mais Amant malheureux de la Belle Couſine, de la Ruë de la Reale; L'Enfant gaſté d'Apollon, de la Ruë des Cordeliers à Tours. *En Vers.* Liger le Fils; Rault, de Roüen; L'Epinay Buret, de Vitré; Diereville, du Pont-l'Eveſque; Gyges, du Havre; Du Pommier, de Louvre en Pariſis; Carriere, de Vitré en Bretagne; La Bouſque, de Roüen, Nicaiſe Calotin; Mouton, de la Ruë de Bétizy; Chenilli, d'Orleans; Alcidor, du Havre; L'Amant de la Belle Madelon, de la Ruë Grenier-S. Lazare; Silvie, La belle Nourriture, L'Exilée de la

Ville-Françoiſe toutes trois du Havre, La Belle à l'Anagramme *Libre d'amour*, de la Ruë du Bac; L'aimable Babet, de Vitré en Bretagne.

Ceux qui ont deviné les Enigmes du Mercure de Janvier 1684. La Belle à l'Anagramme, La Belle Magdelon, P. de la petite ruë Merciere de Lyon, Le Preſident de la Rouillarde de Lyon.

Les deux nouvelles Enigmes que je vous envoye, ſont de l'illuſtre Madame de Saliez, Viguiere d'Alby, dont vous m'avez demandé ſouvent des nouvelles.

ENIGME.

JE ſuis Enfant de la Lumiere,
Et ne hay rien tant que le jour;

La nuit est toute mon amour.
Peu me connoissent toute entiere,
J'ay la forme d'un Estre étrange & merveilleux,
A mon abord j'étonne & l'esprit & les yeux;
Je vis chez les Mortels, j'y suis de quelque usage;
Je ne suis rien parmy les Dieux.
Quoy que je parle leur langage.
Ie ne sçay par quel art on a pû me cacher,
Vous en serez surpris, quand vous m'aurez connuë;
Vous me voyez, vous m'avez veuë,
Mesme avant que de me chercher.

AUTRE ENIGME.

Bien que tres-foible & tres-menu,

Je agis incessamment, pour peu que l'on me serre;
Presqu'en tous les coins de la Terre
Par mes emplois je suis connu.
De mon petit Destin la Fortune se jouë,
Ie vois souvent tourner la Rouë,
Quelquefois vestu proprement,
Et puis tout nud dans un moment;
Veritable Portrait de l'inconstance humaine,
L'on me délivre, l'on m'enchaîne,
Et dans mon sort inégal, incertain,
Ie change dans un tour de main.

Je ne vous dis rien d'une Comedie nouvelle de la Troupe Italienne, intitulée *Arlequin Empereur dans le Monde de la Lune*, qui pendant quinze jours qu'on l'a joüée sans interruption sur la fin

du Careſme, a fait icy un fracas qui va au-delà de tout ce qu'on peut s'en imaginer. Tout Paris y a couru, & à chaque Repréſentation, le Lieu s'eſt toûjours trouvé trop petit. L'incomparable Arlequin s'eſt fait admirer à ſon ordinaire, auſſi bien que les deux Actrices nouvelles, Iſabelle & Colombine, qui joüent dans cette Piece, des Scenes Françoiſes, pleines d'une Satire agreable, & tres-finement tournée. Je ſuis, Madame, &c.

TABLE DES MATIERES contenuës en ce Volume.

PRélude, 1
Ode pour le Roy, 3
Intendance de la Justice, Police, & Finance de la Marine, dans le Département de Brest, donnée par Sa Majesté, 22
Mariage de M. Seguier, Marquis de S. Brisson, 23
Sonnet pour M. le Pelletier, 25
Plaidoyer de M. le Pelletier son second Fils, 27
Friponnerie d'un Grapinian, 33
Madrigaux, 40
Ballade sur le Mariage de Mademoiselle, 42
Autre Ballade, 46
Autre, 49
Autre, 53
Service, 74

Madrigal, 76
Devise, 77
Réjoüissances, 79
Sonnet, 80
Madrigal, 82
Mort de M. du Val, Geographe ordinaire du Roy, 83
Mort de M. Canolle de Marseille, 85
Réponse à la derniere Lettre écrite touchant la Pucelle d'Orleans, 87
Nouvelles de la Nouvelle France, 96
Plusieurs Ouvrages sur la Nuit, 103
Madame la Maréchale de Grancey est nommée Gouvernante des Enfans de Monsieur, 116
Monsieur le Marquis d'Estampes à l'agrément de la Charge de Capitaine des Gardes de son A. Royale, ibid.

Mémoire présenté aux Etats Generaux, 119
Almanach Galant, 140
Pension donnée à M. du Plessis, 160
Baptesme, 161
Mort de M. Brûlart, 162
Ceremonie faite à Grenoble, ibid.
Premiere Pierre de la Paroisse de Versailles, & de l'Eglise des Recollets du mesme Lieu, posée par le Roy, 167
Mort de Monsieur l'Archevesque d'Auch, 172
Pension donnée par le Roy sur cet Archevesché ibid.
Mort de Monsieur de Bezons, 173
Mort de Madame Amelot, 174
Mort de Madame Larcher, ibid.
Mort du Grand Vizir, 175
Infraction de la Maison d'Atriche & des Roys d'Espagne, aux Traitez faits avec la France, & les usurpations des mesme Roys

en divers endroits, 183
Reponse aux Lardons du dernier Mois, 202
Monsieur l'Archevesque de Paris est nommé Proviseur de la Maison de Navarre, 242
Procession nommée de la Reduction de Paris, 243
Mission de Montpellier, ibid.
Mort du Cardinal Rospigliosi, 244
Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes, 248
Enigme, 253
Autre Enigme, 354
Comédie representée aux Italiens, 255

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAr Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pieces, Relations, Histoires, Avantures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre ; le tout à peine de six mille livres d'amende contre châcun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits ; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté le 14. Septembre 1683.

Signé ANGOT, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, a cedé & transporté son droit de Privilege à Thomas Amaulry, Libraire de Lyon, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 18. Novembre 1683.

Bayerische Staatsbibliothek München